

FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle

Volume 14, numéro 1, janvier 2002

Dossiers

Contributions universitaires

Doctorat

Maîtrise

Baccalauréat
spécialisé



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

FORUM — RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE est une revue publiée trois fois par an, dans les deux langues officielles, à l'intention des employés et des gestionnaires du Service correctionnel du Canada et de la collectivité internationale des affaires correctionnelles.

FORUM s'intéresse à la recherche appliquée touchant aux politiques, aux programmes et à l'administration du secteur correctionnel. On y trouve des articles inédits rédigés par des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada et par d'autres chercheurs et praticiens oeuvrant dans le domaine à l'extérieur du Canada.

FORUM est préparé et publié par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada.

FORUM invite les chercheurs du milieu à rédiger des articles susceptibles de figurer dans l'une ou l'autre des sections de la revue. Ces articles doivent être adressés à :

M. Larry Motiuk, Ph.D.

Directeur général, Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada
340 avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P9

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sujets abordés dans FORUM
- Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de FORUM
- Pour obtenir des articles aux fins de réimpression

Veuillez vous adresser à la :

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0P9

Télécopieur : (613) 941-8477

Courrier électronique : reslib@magi.com

Postes Canada

N° de convention Poste-publication
1454439

Rédacteur en chef : Larry Motiuk, Ph.D.

Rédacteur en chef adjoint : Dean Jones

**Révision-traduction-
rédaction :** Cathy Delnef

**Composition
et mise en page :** Acart
Communications

Imprimeur : National Printers

Les articles de FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle ne portant pas mention d'auteur sont le fruit du travail collectif des employés de la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada.

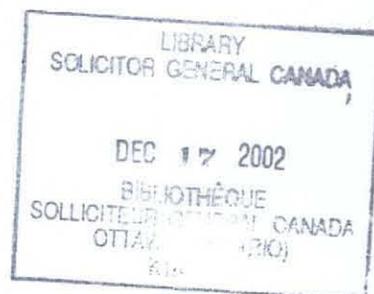
Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent pas nécessairement avec les opinions et politiques du Service correctionnel du Canada.

FORUM s'efforce de présenter diverses opinions sur les problèmes que connaissent actuellement les services correctionnels et sur leurs solutions.

La reproduction des articles, en tout ou en partie, est permise avec l'autorisation du Service correctionnel du Canada.

FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle



Doctorat

Comprendre l'importance de l'emploi : Une étude prospective des facteurs déterminants de l'emploi dans la collectivité chez les délinquants sous responsabilité fédérale Christa A. Gillis.....	3
Tests phallométriques pour les délinquants sexuels qui ont agressé des femmes : Les limites de leur validité Yolanda Fernandez.....	7
La victimisation, la peur et l'adaptation au milieu carcéral Donna E. Chubaty.....	13
La consommation de substances psychoactives dans les pénitenciers du Québec Chantal Plourde.....	16
Antécédents et effets des attitudes des agents de correction à l'égard des détenus sous responsabilité fédérale : Examen de l'adéquation entre la personne et l'organisation Michel Larivière.....	20
Prévision de la récidive criminelle au moyen de facteurs dynamiques : Étude prospective en trois phases Shelley L. Brown.....	26
L'utilité de la Théorie du circomplexe interpersonnel dans la recherche et le traitement des délinquants sexuels Dana Anderson.....	30
Classement des délinquantes en vue d'une intervention efficace : Évaluation du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas Kelley Blanchette.....	33

Maîtrise

Les effets de l'incarcération sur le rôle de la mère Julie J. Fournier.....	38
Les décisions de mise en liberté des délinquants sexuels sont-elles empreintes de préjugés ? Sara L. Johnson.....	40
Les conséquences des événements traumatiques et de l'état de stress post-traumatique chez le personnel infirmier en milieu carcéral Solange Lavack-Pambrun.....	44
Préditeurs du stress professionnel chez les agents de correction William Millson.....	48

Baccalauréat spécialisé

Évaluation du programme Vivre sans violence dans la famille Nicole Allegri.....	52
--	----

La recherche en deux mots

Victimisation sexuelle et délinquance sexuelle : Syndrome du vampire ou de Pinocchio ? Michel St-Yves et Bruno Pellerin.....	55
---	----

Guide à l'intention des auteurs

Présentation des articles

Pour soumettre un article à FORUM, envoyez deux exemplaires de l'article et une copie sur disquette (en Microsoft Word ou WordPerfect) à :

Larry Motiuk, Ph.D.
Directeur général, Direction de la recherche
Développement organisationnel
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Télécopieur : (613) 941-8477

Les articles peuvent être présentés en français ou en anglais.

Dates de tombée

FORUM est publié trois fois par an, en janvier, en mai et en septembre. En général, les articles doivent nous parvenir au moins quatre mois à l'avance. Pour qu'un article soit inclus dans le numéro du mois de mai, il doit parvenir à la rédaction avant le 15 janvier.

Style

Les articles doivent être rédigés dans un style clair. Les termes techniques de recherche et de statistique sont à proscrire dans la mesure du possible. S'il est impossible de les exclure, il faut à tout le moins en donner une explication claire. FORUM s'adresse à quelque 6 000 personnes dans plus de 35 pays — universitaires, grand public, journalistes, employés de services correctionnels (depuis le personnel de première ligne jusqu'aux hauts fonctionnaires) — ainsi qu'aux membres du système judiciaire. Notre objectif est d'être en mesure de présenter une recherche de qualité à des profanes.

Longueur

Idéalement, les articles devraient compter entre 1 000 et 1 500 mots (six pages à double interligne). Les articles de fond ne doivent pas dépasser 2 000 mots.

Graphiques et tableaux

Les graphiques et tableaux doivent être présentés sur des pages distinctes, à la fin de l'article. Lorsqu'un article comprend plus d'un graphique ou d'un tableau, ceux-ci doivent être numérotés. Les graphiques sont préférables aux tableaux.

Renvois

Les renvois sont présentés sous forme de notes en bas de page dans les articles publiés, mais, lorsque vous présentez un article, n'utilisez pas la fonction note en bas de page ou note en fin de texte de Microsoft Word ou de WordPerfect. Tapez plutôt les notes en bas de page dans l'ordre numérique à la fin de l'article. On ne doit voir apparaître dans le texte que le numéro de la note en indice supérieur. Veuillez noter que la date de la citation de l'auteur, par exemple Andrews (1989), ne doit pas figurer dans le texte. Toutes les références doivent préciser les éléments suivants :

Articles

- nom de l'auteur (et initiales du prénom)
- titre de l'article
- nom de la revue
- volume (et numéro) de la revue
- date du volume ou de la revue
- numéro(s) de page de l'article

Livres

- nom de l'auteur (et initiales du prénom)
- titre complet du livre
- rédacteur, directeur de publication, traducteur, le cas échéant
- collection, le cas échéant, volume et numéro de la collection
- édition, s'il ne s'agit pas de l'édition originale
- données de publication (ville, maison d'édition et date de publication)
- numéro(s) de pages de la citation

Révision

Les articles sont révisés en deux étapes. Dans un premier temps, ils sont révisés pour le contenu et le style, puis ils sont relus pour la correction grammaticale et la lisibilité.

Les articles révisés sont envoyés aux auteurs pour approbation avant l'impression.

Droits d'auteur

Les articles de FORUM peuvent être reproduits ou réimprimés avec la permission du Service correctionnel du Canada (voir adresse ci-dessus).

Comprendre l'importance de l'emploi : Une étude prospective des facteurs déterminants de l'emploi dans la collectivité chez les délinquants sous responsabilité fédérale

Thèse de doctorat, Carleton University¹

Christa A. Gillis²

Directeur de thèse : Don Andrews

Membres du jury : Don Andrews, Adelle Forth, Larry Motiuk, Katherine Kelly, Michel Gaulin et Barbara Armstrong³

Depuis l'ouverture des premiers établissements correctionnels, l'emploi des délinquants joue un rôle décisif dans le processus correctionnel et a fait l'objet de nombreuses études théoriques et pratiques dans les domaines de la criminologie et des services correctionnels. L'emploi, qui est l'un des huit facteurs déterminants de la récidive, est un domaine où l'on peut offrir divers types d'interventions. Il s'agit bien entendu d'un outil de réadaptation important, mais nous en savons très peu sur les facteurs et les processus qui favorisent la stabilité d'emploi chez les délinquants. En effet, seules quelques études empiriques systématiques ont été effectuées sur le sujet. Par ailleurs, bien qu'on reconnaisse son importance pour la réinsertion sociale d'un délinquant, on n'a pas pleinement intégré le concept de l'emploi aux programmes de manière à refléter son caractère multidimensionnel. Dans le cadre de l'étude, nous avons adopté une approche prospective faisant appel à plusieurs méthodes pour évaluer les facteurs qui contribuent à l'emploi des délinquants dans la collectivité. Ces facteurs sont intégrés au modèle du renforcement personnel, interpersonnel et communautaire (RPIC), établi par Andrews, sur le comportement criminel. Dans la thèse, ce modèle a été appliqué dans le contexte de la théorie du comportement axé sur un objectif. Le modèle, qui est utilisé pour prédire le comportement criminel en se fondant sur les croyances, les attitudes, les normes subjectives, le contrôle comportemental perçu et l'intention, a été adapté pour inclure d'autres facteurs (p. ex., l'attitude face au travail) dont on suppose qu'ils influent sur l'employabilité d'un délinquant. Cet article décrit le modèle, les résultats des études sur l'emploi des délinquants pendant les six premiers mois suivant leur remise en liberté, et l'application du modèle pour l'élaboration et l'amélioration des interventions en matière d'emploi pour les délinquants.

Le modèle du RPIC pour établir des prévisions relatives à l'emploi

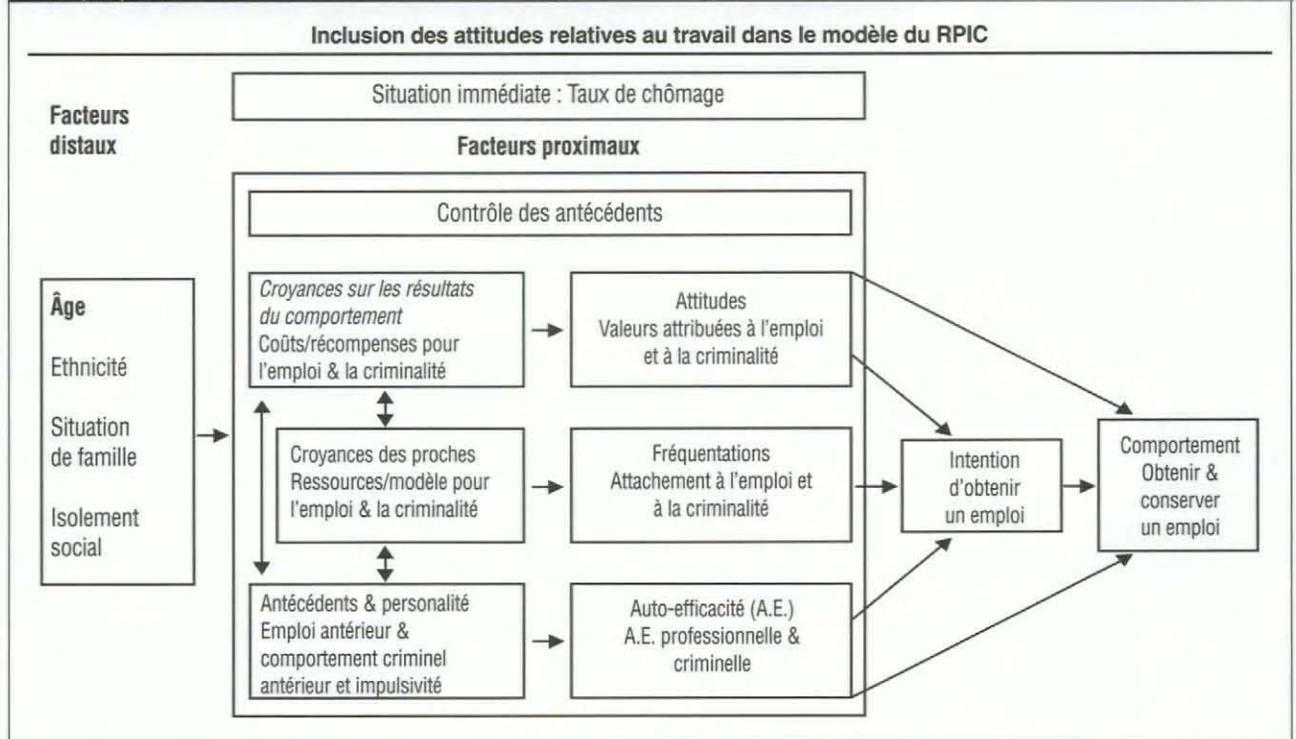
Nous avons appliqué le modèle du RPIC, élaboré pour tenir compte des facteurs qui favorisent la criminalité ou qui en réduisent le risque⁴, en nous inspirant de la théorie de l'action raisonnée d'Ajzen et Fishbein et de la théorie du comportement axé sur un objectif d'Ajzen.

Ces théories se fondent sur une perspective d'apprentissage social pour cerner l'interaction entre différents groupes de facteurs : les facteurs qui dépendent de la volonté de la personne, qui comprennent principalement ses attitudes, ses valeurs, ses croyances et sa personnalité, et sur lesquels la personne exerce un contrôle, au moyen de l'autodiscipline et de la cognition; les facteurs qui dépendent des relations interpersonnelles et qui se manifestent par l'influence d'autrui, c'est-à-dire l'influence des fréquentations et du milieu social de la personne, qui lui servent d'exemples et qui approuvent sa conduite; et les facteurs qui, pour le délinquant, deviennent des récompenses immédiates en vertu de ses expériences antérieures. Ces facteurs immédiats, eux-mêmes en interaction avec des facteurs contextuels plus lointains, déterminent la perception qu'a le délinquant des conséquences et des récompenses du comportement criminel.

Nous avons appliqué le RPIC en nous fondant sur le cadre et les concepts utilisés pour prédire les résultats en matière d'emploi, selon la théorie du comportement axé sur un objectif. Nous avons retenu le cheminement établi par la théorie du comportement axé sur un objectif comme facteur déterminant du comportement, à savoir que les croyances influent sur les attitudes, qui, elles, influent sur les intentions. Par ailleurs, les diverses composantes du modèle ont été modifiées en fonction du cadre théorique du RPIC.

Aussi, pour prédire le statut d'emploi dans la collectivité d'un groupe de délinquants en liberté conditionnelle, nous avons tenu compte d'attitudes professionnelles pertinentes dans le cadre du modèle du RPIC. Nous avons étudié les facteurs qui pourraient influencer sur la situation d'emploi (comme l'indique une étude approfondie de la documentation), ou ceux pour lesquels nous avons établi un lien empirique avec la situation d'emploi ou la réduction de la récidive. Par conséquent, lors de l'examen des facteurs pouvant avoir une incidence sur la situation d'emploi dans la collectivité, nous avons supposé que tant les attitudes criminelles que les attitudes face au travail entraînent en ligne de compte (voir le Graphique 1)⁵.

Graphique 1



Compte tenu que l'étude est l'une des premières études globales sur la situation d'emploi des délinquants, les analyses qu'elle présente sont de nature exploratoire et les hypothèses émises sont donc générales. L'étude visait avant tout à mieux comprendre les facteurs qui influent sur la situation d'emploi des délinquants et à déterminer si le modèle pouvait être utile à cette fin.

Méthode

Nous avons demandé à des délinquants sous responsabilité fédérale qui ont été libérés récemment (entre les mois de décembre 1998 et septembre 1999) de cinq établissements (dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies) de participer à une étude sur les facteurs qui favorisent l'obtention d'un emploi dans la collectivité. En tout, 302 délinquants ont accepté d'y participer. Les profils de risques et de besoins des participants étaient similaires à ceux de l'ensemble des libérés sous condition; en effet, lors de l'évaluation initiale, on a établi que plus de 80 % d'entre eux présentaient des risques et avaient des besoins de moyens à élevés.

Les participants devaient répondre à un sondage, effectué par un adjoint de recherche, et remplir un questionnaire. Le sondage portait sur les antécédents en matière d'emploi avant et pendant la plus récente période d'incarcération, ainsi que sur les tentatives de recherche d'emploi depuis la libération. Le questionnaire comportait des échelles normalisées explorant les divers concepts définis dans chaque composante du modèle. En plus du sondage et du questionnaire, nous avons utilisé des données extraites des systèmes automatisés

de la Direction de la recherche, y compris le Système de gestion des délinquants (SGD) et les bases de données sur les infractions et les libérations. L'évaluation s'est déroulée sur deux périodes, soit environ six semaines après la libération et six mois plus tard. Le sondage et le questionnaire utilisés dans le cadre de la première évaluation ont été repris pour la deuxième; des modifications ont toutefois été apportées à la liste de vérification pour refléter l'activité professionnelle depuis la mise en liberté. Seulement 106 délinquants ont participé à la deuxième évaluation; leur profil différait considérablement de celui des délinquants qui ont participé à la première évaluation seulement⁶, ce qui limite quelque peu les conclusions qu'on peut tirer des résultats obtenus.

Les données ont été recueillies en plusieurs vagues et sur un plan longitudinal; nous avons utilisé cette méthode pour évaluer l'évolution dans le temps des variables prédictives (p. ex., les attitudes ou l'auto-efficacité) et pour déterminer les changements dans la situation d'emploi pendant les six premiers mois suivant la libération. On a fait des analyses visant à évaluer les facteurs qui influent le plus sur la situation d'emploi après un mois (situation d'emploi, qualité de l'emploi) et après six mois (situation d'emploi, qualité de l'emploi et nombre de semaines travaillées).

Pour établir la situation d'emploi, on a simplement déterminé si le délinquant avait un emploi ou pas au moment des évaluations. Lors de la première évaluation, 44 % des délinquants de l'échantillon avaient un emploi; six mois plus tard, 70 % des 106 délinquants évalués travaillaient. Dans les deux cas, nous avons

utilisé les critères suivants pour évaluer la qualité de l'emploi : type d'emploi (spécialisé/non spécialisé); salaire (adéquat ou non en fonction des besoins); satisfaction à l'égard du revenu (satisfait/insatisfait). Une note élevée indique une perception favorable de la qualité de l'emploi.

Après six mois, nous avons déterminé le maintien en emploi en établissant le nombre de semaines travaillées depuis la libération. La deuxième évaluation a donc permis de connaître les nombreux changements d'emploi, indiqués par le délinquant. On peut penser que ces facteurs d'emploi ont permis de mesurer la *stabilité* de l'emploi du délinquant, sans tenir compte de l'évaluation dichotomique (employé/sans emploi), qui ne reflète pas nécessairement le changement dans la situation d'emploi. Ces indicateurs ont été obtenus au moyen de la liste de vérification de l'emploi dans la collectivité, remplie par l'assistant de recherche lors d'un entretien avec le délinquant.

Résultats

Nous avons fait une série d'analyses pour examiner les liens entre les variables prédictives et les variables des résultats après un et six mois. D'abord, des analyses corrélationnelles ont permis de déterminer le lien entre chacune des composantes du modèle (p. ex., les facteurs distaux et les approches comportementales) et les résultats en matière d'emploi (situation, qualité et nombre de semaines travaillées). On a ensuite entré les variables qui étaient étroitement liées aux variables de résultats dans une équation de régression individuelle, et les variables qui présentaient les liens les plus étroits ont été entrées dans une équation de régression globale. En procédant ainsi, on a pu examiner l'importance de chaque variable dans chacune des composantes du modèle théorique.

Les résultats indiquent qu'un certain nombre de variables influent sur la situation d'emploi et la qualité de l'emploi après un mois. Comme on pouvait s'y attendre, les taux de chômage étaient inversement proportionnels à la situation et à la qualité d'emploi, les taux de chômage et d'emplois de faible qualité étant plus élevés après un mois. De même, les résultats de l'Évaluation initiale des délinquants (EID), des besoins en matière d'emploi et de l'évaluation globale des besoins sont inversement proportionnels à la situation d'emploi. Les délinquants qui faisaient état d'un niveau d'attachement élevé à l'emploi étaient plus susceptibles de travailler. De même, les délinquants qui estimaient avoir de bonnes chances de trouver/conservé un emploi au cours des six mois suivants (les choix de réponse étant faibles, moyennes, bonnes) étaient plus susceptibles d'avoir un emploi un mois après leur libération. Des résultats pratiquement identiques ont été obtenus en ce qui a trait à la qualité de l'emploi un mois après la libération : le taux de chômage, la possibilité de trouver/conservé un emploi et les besoins globaux ont été utilisés comme mesures

prédictives. Aussi, il existe un lien entre les compétences et l'occupation d'un emploi spécialisé avant l'incarcération d'une part et un emploi de qualité d'autre part. Enfin, l'importance des fréquentations criminelles est inversement proportionnelle à la qualité de l'emploi (plus les fréquentations criminelles sont importantes, plus la qualité de l'emploi est faible).

Lors de la seconde évaluation, nous avons établi un lien entre le taux de chômage et la situation de l'emploi, mais pas entre le chômage et la qualité de l'emploi ou le nombre de semaines travaillées. Nous avons utilisé la perception du délinquant quant à ses chances de trouver/conservé un emploi comme principal prédicteur de la situation d'emploi et du nombre de semaines travaillées, tandis que les compétences du délinquant avant son incarcération étaient le plus important prédicteur de la qualité de l'emploi lors de la seconde évaluation.

Enfin, les réponses obtenues au questionnaire lors de la seconde évaluation indiquent que, de manière générale, plus une évaluation est dynamique, plus elle permet de prédire la situation d'emploi six mois plus tard (voir la thèse pour une analyse détaillée des résultats).

Analyse et répercussions

Cette étude est une des premières à faire appel à un modèle théorique détaillé pour examiner la situation d'emploi des délinquants en liberté sous condition. Les résultats préliminaires indiquent que l'intention (la probabilité de trouver un emploi) était le prédicteur le plus important et le plus constant de la situation d'emploi, ce qui appuie l'utilisation du modèle compte tenu de son étroite corrélation avec le comportement. De plus, le soutien social (surtout l'attachement à l'emploi) est un élément important des résultats en matière d'emploi. Le modèle a permis d'établir un cadre d'étude de l'emploi et il fera l'objet d'autres analyses en vue de déterminer les incidences relatives de chacune de ses composantes sur les résultats en matière d'emploi.

Par ailleurs, plutôt que de se fier uniquement aux facteurs de risque pour prédire les résultats négatifs (la récidive), nous avons évalué les compétences, attitudes, valeurs et croyances pertinentes pour déterminer les résultats en matière d'emploi. Les résultats de cette évaluation indiquent qu'il est utile de tenir compte des compétences du délinquant, au même titre que des facteurs liés au risque et aux besoins, lorsqu'on évalue la situation d'emploi, la qualité de l'emploi et le maintien de l'emploi.

L'étude a permis de souligner l'incidence des facteurs liés au risque et aux besoins sur l'emploi des délinquants. À cet égard, les résultats obtenus valident l'utilisation de l'EID pour cibler les délinquants qui ont des besoins en matière d'emploi. Les besoins ainsi définis ont permis de prédire la situation d'emploi, les besoins en matière d'emploi étant inversement proportionnels aux résultats obtenus à cet égard (c.-à-d. que plus les

délinquants avaient des besoins élevés en matière d'emploi, moins ils étaient susceptibles de trouver un emploi).

Les résultats des analyses de régression donnent à entendre qu'il faut cibler les interventions dans des secteurs précis. Nous avons notamment constaté l'importance de l'évaluation que fait le délinquant de ses chances de trouver et de maintenir un emploi pendant les six premiers mois suivant sa libération. Ces évaluations sont utiles en ce qu'elles indiquent que les résultats obtenus par un délinquant dépendent en grande partie de l'intention de ce dernier de trouver ou de conserver un emploi, à partir de quoi on peut concevoir des interventions. L'intention est étroitement reliée à l'expérience d'emploi et au sentiment d'auto-efficacité du délinquant; ainsi, il est possible d'influer sur l'intention d'un délinquant en lui fournissant une formation et une expérience professionnelles qui favorisent le perfectionnement de ses compétences, et donc de modifier sa perception de ses capacités. Aussi, le perfectionnement des compétences qui découle de la formation professionnelle est important, compte tenu du lien qui existe entre un emploi spécialisé et la qualité de l'emploi obtenu dans la collectivité.

De nombreuses implications peuvent découler de cette étude, par exemple, au chapitre de l'affectation de ressources, pour aider les délinquants à trouver et à conserver un emploi. Dans un premier temps, on peut utiliser les connaissances acquises au sujet des facteurs qui influent sur la situation d'emploi, la qualité de l'emploi et la durée de l'emploi depuis la mise en liberté dans le cadre des évaluations en cours. Les agents de libération conditionnelle et les conseillers en emploi seront donc en mesure d'évaluer systématiquement le progrès réalisé par un délinquant en ce qui a trait aux facteurs dont on a établi qu'ils ont une

incidence négative et qu'ils sont liés aux résultats en matière d'emploi. S'ils sont mieux en mesure d'identifier les personnes ayant des besoins en matière d'emploi, les agents de libération conditionnelle et les conseillers en emploi pourront suivre les progrès du délinquant et lui proposer les interventions appropriées en matière d'emploi (p. ex., recherche d'emploi et placement ou formation professionnelle des délinquants dont les besoins en matière d'emploi sont faibles, formation poussée pour ceux dont les besoins sont élevés).

L'étude est aussi utile pour l'établissement de programmes d'emploi. En 1980, J. Braithwaite disait ceci : [traduction] *À première vue, la solution semble relativement simple — il faut former les prisonniers pour qu'ils puissent occuper un emploi rémunérateur et satisfaisant, de sorte que le comportement criminel sera pour eux une solution moins satisfaisante* (p. 15)⁷. Malheureusement, dans les décennies qui ont suivi les importants travaux de Braithwaite, on a délaissé les interventions en matière d'emploi au profit d'autres programmes (comme les programmes d'apprentissage cognitif des compétences), de sorte que nous ne pouvons pas prétendre sans équivoque que les interventions en matière d'emploi entraînent systématiquement une réduction du taux de récidive. Il faut donc accorder au facteur «emploi» une plus grande importance dans l'évaluation des besoins. Les conclusions de cette étude peuvent être utilisées avec les connaissances que nous possédons déjà sur l'efficacité des programmes pour élaborer, exécuter et évaluer des stratégies d'intervention efficaces (placement sur le marché du travail ou programmes d'emploi) pour les délinquants ayant des besoins en matière d'emploi. La réussite de la réinsertion sociale des délinquants dépend de l'efficacité des programmes de perfectionnement et de l'expérience de travail que nous leur offrons (compte tenu de leurs besoins en matière d'emploi). ■

¹ Extrait de GILLIS, C. A. *Understanding employment: A prospective exploration of factors linked to community-based employment among federal offenders*, thèse de doctorat, Ottawa, Ontario, Carleton University, 2001.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ Barbara Armstrong, Centre correctionnel de traitement Rideau, Merrickville, Ontario.

⁴ Le modèle du RPIC examine tant les facteurs propices à l'adoption d'un comportement antisocial (facteurs de risque), comme les antécédents de comportement criminel, que les facteurs inhibiteurs (les forces), comme les attitudes prosociales.

⁵ Ces facteurs, qui sont regroupés dans le modèle théorique, sont les suivants : croyances relatives aux résultats associés à l'emploi et au crime, attachement au travail, éthique du travail, valeur accordée à l'emploi; soutien social à l'égard du travail et de la criminalité (ressources/modèles et attachement à l'emploi et à la criminalité);

antécédents de travail (stabilité et niveau de compétence avant l'incarcération, besoins en matière d'emploi) et antécédents criminels (cotes selon l'Échelle d'ISR, niveaux de risque/de besoin, et nombre d'infractions antérieures); auto-efficacité professionnelle et criminelle (la mesure dans laquelle les délinquants s'estiment compétents dans les domaines de l'emploi et de la criminalité); attitudes à l'égard de l'emploi et de la criminalité; et intention de trouver un emploi (la probabilité de trouver/conserver un emploi au cours des six prochains mois).

⁶ Les délinquants qui ont participé aux deux évaluations étaient plus âgés que le premier groupe, présentaient moins de risques selon l'échelle d'ISR révisée, étaient plus stables sur le plan professionnel et avaient commis moins d'infractions avant la condamnation visée.

⁷ BRAITHWAITE, J. *Prisons, education and work: Towards a national employment strategy for prisoners*, Queensland, Australie, Australian Institute of Criminology, 1980.

Tests phallométriques pour les délinquants sexuels qui ont agressé des femmes: Les limites de leur validité

Thèse de doctorat, Queen's University¹

Yolanda Fernandez²

Directeur de thèse : William L. Marshall

Membres du jury : Ronald Holden, Brian Butler et James Hillen et Philip Firestone³

Cet article constitue un résumé d'une série d'études sur la fiabilité (cohérence interne et fiabilité de test-retest) et sur la validité des critères employés dans les tests phallométriques auxquels sont soumis les délinquants sexuels (délinquants coupables d'inceste, agresseurs d'enfants extra-familiaux et violeurs) qui s'en sont pris à des victimes de sexe féminin. Trois protocoles d'évaluation ont été examinés : une évaluation fondée sur l'âge et le sexe (évaluation âge-sexe) qui consistait à présenter des diapositives mettant en scène des adultes et des enfants; une évaluation de la violence sexuelle contre des femmes, dans laquelle on faisait jouer une bande sonore donnant la description de relations sexuelles avec des femmes consentantes et d'autres non consentantes; et une évaluation de la violence sexuelle contre des enfants où on faisait jouer une bande sonore donnant des descriptions d'abus sexuels commis par des adultes contre des enfants. En tout, quelque 280 auteurs d'un acte incestueux, 138 agresseurs sexuels d'enfants extrafamiliaux et 139 violeurs ont été inclus dans les diverses analyses effectuées.

Introduction

Pour déterminer si la phallométrie constitue un test psychophysiologique adéquat, il faut établir les normes qui serviront à évaluer la procédure utilisée. La valeur d'un test tient à sa normalisation et au fait que sa fiabilité et sa validité sont démontrables. À l'heure actuelle, il existe trop peu de résultats de recherche sur la fiabilité des tests phallométriques destinés aux délinquants sexuels et le peu dont on dispose comporte beaucoup de problèmes. Ainsi, les normes utilisées pour établir les niveaux acceptables de fiabilité varient selon une gamme de facteurs et peu d'auteurs s'entendent sur ce qui constitue exactement des niveaux de fiabilité satisfaisants pour les tests phallométriques⁴.

Pour assurer la validité des critères, les écarts attendus dans les résultats phallométriques entre des groupes donnés doivent montrer une certaine cohérence. Ainsi, les agresseurs d'enfants qui choisissent leurs victimes à l'extérieur du cercle familial ont, de façon constante, donné des résultats différents des non-délinquants dans les tests phallométriques. Toutefois, les conclusions concernant les violeurs et les délinquants coupables d'inceste ne sont pas aussi claires. Bien que certaines études aient indiqué que la réaction des délinquants incestueux ressemble plus à celle des non-délinquants que celle

des agresseurs d'enfants extra-familiaux, d'autres recherches n'ont montré aucun écart dans les réactions des agresseurs d'enfants extra-familiaux et des auteurs d'un acte incestueux⁵. En outre, même si on a établi une distinction dans les résultats entre les agresseurs d'enfants et les violeurs au moyen de stimuli mettant en cause des enfants, une seule étude⁶ a tenté d'établir une distinction entre les agresseurs d'enfants et les violeurs en utilisant des stimuli mettant en scène des viols d'adultes et elle n'a pas dégagé de différences entre les deux groupes. Les travaux de recherche qui porteront sur ces incohérences relevées dans la littérature auront des répercussions importantes sur l'interprétation et l'utilisation des procédures phallométriques pour évaluer et traiter les délinquants sexuels.

Définition

Le test phallométrique consiste à mesurer les réponses érectiles masculines (pléthysmographie pénienne) obtenues pendant la présentation de divers stimuli sexuels et non sexuels. Les stimuli sont choisis en fonction de catégories de comportements sexuels pouvant correspondre à divers schémas criminels. Ces stimuli sont classés soit comme déviants (ils mettent en scène des enfants, des adolescents ou des adultes contraints à avoir des relations sexuelles) ou appropriés (relations sexuelles entre adultes consentants) et l'excitation relative ressentie par l'homme qui est exposé à ces stimuli est mesurée. Dans la plupart des cas, on estime que l'érection minimale du sujet doit correspondre à 10 % d'une érection totale présumée, ou montrer un changement de volume du pénis de 3 mm pour que l'on puisse faire une interprétation clinique des résultats. Une fois les résultats bruts convertis en écarts réduits normalisés, les différentiels de la déviance sont calculés et les diverses catégories de stimuli peuvent être comparées. Ce sont ces différentiels de déviance calculées entre les sujets examinés qui permettent de déterminer la présence de préférences ou d'intérêts sexuels déplacés⁷.

Méthode et procédure

Les données ont été tirées des dossiers concernant des hommes qui purgent actuellement des peines de ressort fédéral pour des infractions commises contre des personnes de sexe féminin (femmes ou fillettes). Après

un examen exhaustif des antécédents d'infractions sexuelles des délinquants, on a classé ceux-ci selon l'âge de leurs victimes. Les hommes dont les victimes avaient 18 ans et plus étaient classés comme violeurs, tandis que ceux qui avaient choisi des victimes de moins de 14 ans étaient classés comme agresseurs d'enfants. Les agresseurs d'enfants étaient ensuite séparés en deux groupes : les auteurs d'un acte incestueux et les agresseurs d'enfants extra-familiaux. Les agresseurs d'enfants étaient assimilés au groupe des auteurs d'un acte incestueux s'ils avaient eu des contacts sexuels avec leur fille (biologique ou adoptée ou fille/père substitut). Dans les cas où l'auteur d'un acte incestueux avait fait plusieurs victimes, toutes les victimes devaient appartenir au noyau familial. Les agresseurs d'enfants qui s'étaient rendus coupables d'inceste et qui avaient également eu des victimes à l'extérieur du cercle familial étaient exclus tout comme ceux qui avaient agressé des enfants et des adultes. On avait recommandé de fixer le seuil minimal acceptable du profil valide à 10 % d'érection totale⁸. À partir de ce critère, les délinquants qui n'avaient pas présenté un profil de réponse valide étaient retirés du groupe d'analyse. Les délinquants ont d'abord été soumis à un test au moment de leur évaluation initiale effectuée à l'Unité d'évaluation de l'établissement Millhaven; ils devaient ensuite subir un autre test plus tard au cours

de leur incarcération avant d'être traités à la clinique de comportement sexuel au pénitencier Warkworth ou au Centre de traitement régional (Ontario), situé au pénitencier de Kingston. L'intervalle moyen entre les deux tests a été de six mois (allant de 0,5 à 25 mois).

Les résultats phallométriques peuvent être présentés sous forme de scores bruts, exprimés en termes de changements en millimètres dans la circonférence du pénis ou encore de changements dans la tension ou dans le volume. On peut également transformer les scores bruts en pourcentages d'érection totale ou en écarts réduits. Dans la présente série d'études, les données phallométriques ont été recueillies sous forme de scores bruts et exprimées sous forme d'extension en mm et de changements de tension, mais elles ont été converties en pourcentages d'érection totale pour l'étude sur la cohérence interne et en écarts réduits pour les études de test-retest et les études sur la validité des critères. Les indices différentiels ont été calculés en soustrayant l'écart réduit moyen appartenant à une catégorie inappropriée (p. ex., jeunes filles prépubères) de l'écart réduit moyen appartenant à une catégorie appropriée (p. ex., les femmes adultes). On considérait que les indices différentiels supérieurs à 0,0 indiquaient une stimulation appropriée, et que les valeurs de 0,0 et moins indiquaient une stimulation inappropriée.

Tableau 1

Coefficients de la fiabilité de la cohérence interne applicables aux trois protocoles d'évaluation par type d'infraction

Évaluation fondée sur l'âge et le sexe								
Type de sujet		Femmes Adulte	Prépubère	Pubère	Hommes Adulte	Prépubère	Pubère	Neutre
Auteurs d'un acte incestueux	(N = 143)	0,90	0,89	0,95	0,88	0,90	0,87	0,92
Agresseurs d'enfants extra-familiaux	(N = 67)	0,87	0,84	0,84	0,88	0,85	0,84	0,87
Évaluation de la violence sexuelle contre des enfants								
		Femmes Adulte	Enfant Passif	Coercitif	Violence sex.	Violence non-sexuelle		
Auteurs d'un acte incestueux	(N = 76)	0,74	0,78	0,85	0,85	0,92		
Agresseurs d'enfants extra-familiaux	(N = 31)	0,83	0,45	0,65	0,73	0,63		
		Hommes Adulte	Enfant Passif	Coercitif	Violence sex.	Violence non-sexuelle		
Auteurs d'un acte incestueux	(N = 76)	0,92	0,94	0,91	0,75	0,75		
Agresseurs d'enfants extra-familiaux	(N = 31)	0,98	0,76	0,43	0,70	0,40		
Évaluation de la violence sexuelle contre des femmes								
		Partenaire consentante	Narratrice consentante	Viol sexuel	Viol colère	Violence Vol	Violence Colère	Neutre
Auteurs d'un acte incestueux	(N = 61)	0,62	0,86	0,67	0,68	0,61	0,84	0,75
Agresseurs d'enfants extra-familiaux	(N = 40)	0,78	0,79	0,52	0,85	0,90	0,80	0,85
Violeurs	(N = 139)	0,80	0,85	0,71	0,79	0,71	0,75	0,69

Résultats

Cohérence interne

Les résultats sur la cohérence interne sont résumés au Tableau 1. Les coefficients de cohérence interne pour les trois protocoles d'évaluation (âge-sexe, violence sexuelle contre des enfants et violence sexuelle contre des femmes), lorsqu'ils ont été évalués séparément par type d'infraction et par catégorie de stimuli, ont été principalement de niveau modéré, quelques catégories obtenant un niveau élevé de fiabilité. Les résultats applicables au groupe d'agresseurs d'enfants extra-familiaux étaient un peu moins cohérents, trois catégories du test d'évaluation de la violence sexuelle contre des enfants et une catégorie du test d'évaluation de la violence sexuelle contre des femmes montrant des niveaux inacceptables de cohérence interne.

Fiabilité test-retest

Lorsque la fiabilité test-retest des évaluations âge-sexe et violence sexuelle contre des femmes a été calculée séparément pour les groupes de délinquants distincts, les coefficients de corrélation n'étaient pas acceptables dans l'ensemble (voir le Tableau 2). Seulement deux des catégories de stimuli tirées de l'évaluation âge-sexe (femmes et hommes adultes) ont obtenu des niveaux de fiabilité test-retest acceptables. De plus, seuls trois des indices de déviance différentiels, appartenant aux analyses de préférences quant au sexe tirées de l'évaluation âge-sexe, ont atteint des niveaux de fiabilité minimaux acceptables. Aucune des catégories de stimuli et aucun des indices de déviance différentielle de l'évaluation de

la violence sexuelle contre des femmes n'a atteint des niveaux de fiabilité test-retest acceptables. Ces données n'appuient donc pas la fiabilité test-retest d'aucun des protocoles d'évaluation pour les deux types de sujets compris dans notre étude.

Validité des critères fondés sur des groupes contrastés

Comparaison entre les auteurs d'un acte incestueux et les agresseurs d'enfants extra-familiaux

Les agresseurs d'enfants extrafamiliaux accusaient une déviance supérieure aux auteurs d'un acte incestueux à l'évaluation âge-sexe (voir le Graphique 1). Par contraste, les auteurs d'un acte incestueux et les agresseurs d'enfants extra-familiaux ont obtenu des niveaux de réponse semblables à l'évaluation de la violence sexuelle contre des enfants (voir le Graphique 2). Fait intéressant, toutefois, aucune des réponses de l'évaluation âge-sexe ni aucune des réponses de l'évaluation de la violence sexuelle contre des enfants n'a permis d'identifier avec exactitude l'appartenance des délinquants à l'un des deux groupes. Bien que cela n'ait rien d'étonnant dans le cas de l'évaluation de la violence sexuelle contre des enfants, les deux groupes montrant une déviance égale dans ce test, il est quelque peu surprenant que les réponses de l'évaluation âge-sexe n'aient pas permis non plus d'identifier à quel groupe appartenaient les sujets examinés.

Les sujets du groupe des auteurs d'un acte incestueux ont montré une plus forte excitation déviante lorsqu'ils

Tableau 2

Coefficients de la fiabilité test-retest des trois protocoles d'évaluation par type d'infraction

Évaluation fondée sur l'âge et le sexe

Type de sujet	Femmes Adulte	Prépubère	Pubère	Hommes Adulte	Prépubère	Pubère	Neutre
Agresseurs d'enfants extra-familiaux (N = 40)	0,75	0,18	0,42	0,74	0,47	0,49	0,13

Indices de déviance différentiels

Femmes-Hommes	Femmes adultes-Hommes adultes	Fillette-Garçon
0,68	0,79	0,36

Femme adulte prépubère	Femme adulte pubère	Homme adulte prépubère	Homme adulte pubère
0,56	0,59	0,74	0,55

Évaluation de la violence sexuelle contre des femmes

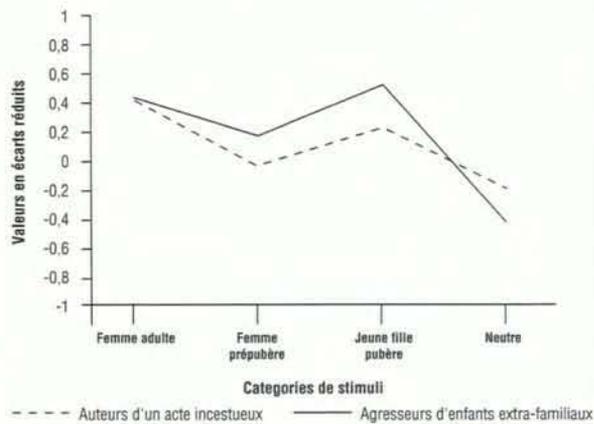
	Partenaire consentante	Narratrice consentante	Viol sexuel	Viol colère	Violence vol	Violence colère	Neutre
Voleurs (N = 51)	0,48	0,22	0,32	0,35	-0,11	0,11	0,26

Indices de déviance différentiels

Consentement-Viol	Consentement-Violence	Violence-Viol
0,56	0,27	0,16

Graphique 1

Réponses moyennes des auteurs d'un acte incestueux et des agresseurs d'enfants extra-familiaux à l'évaluation âge-sexe (stimuli mettant en cause des femmes seulement)



ont été soumis à des stimuli sonores (violence sexuelle contre des enfants) que lorsqu'ils ont été exposés à des diapositives présentant des stimuli visuels (âge-sexe). En outre, plus d'auteurs d'un acte incestueux ont été classés comme déviants à l'évaluation de la violence sexuelle contre des enfants qu'à l'évaluation âge-sexe. Par opposition, il n'y a pas eu de différence dans la fréquence à laquelle les agresseurs d'enfants extra-familiaux ont été classés comme déviants ou non déviants entre ces deux mêmes protocoles d'évaluation. À la lumière des résultats obtenus aux deux tests, un nombre substantiel de ces sujets ont été évalués comme déviants (voir le Tableau 3).

Tableau 3

Comparaison du classement dans la catégorie de la déviance pour le groupe des auteurs d'un acte incestueux et celui des agresseurs d'enfants extra-familiaux

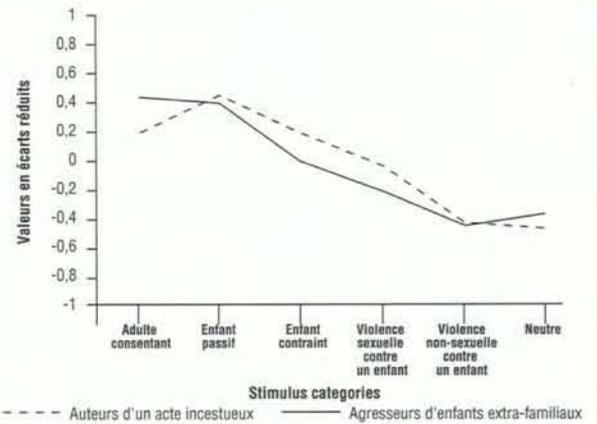
Auteurs d'un acte incestueux	Évaluation	Évaluation
	Âge-sexe n (%)	Violence sexuelle contre les enfants n (%)
Déviant	73(51)	57(75)
Non déviant	70(49)	19(25)

Agresseurs d'enfants extra-familiaux	Évaluation	Évaluation
	Âge-sexe n (%)	Violence sexuelle contre les enfants n (%)
Déviant	46(69)	20(67)
Non déviant	21(31)	10(33)

Remarque : Les chiffres entre parenthèses représentent un pourcentage de l'échantillon total.

Graphique 2

Réponses moyennes des auteurs d'un acte incestueux et des agresseurs d'enfants extra-familiaux à l'évaluation sur la violence sexuelle contre des enfants (stimuli mettant en cause des femmes seulement)



Comparaison entre les violeurs et les agresseurs d'enfants extra-familiaux

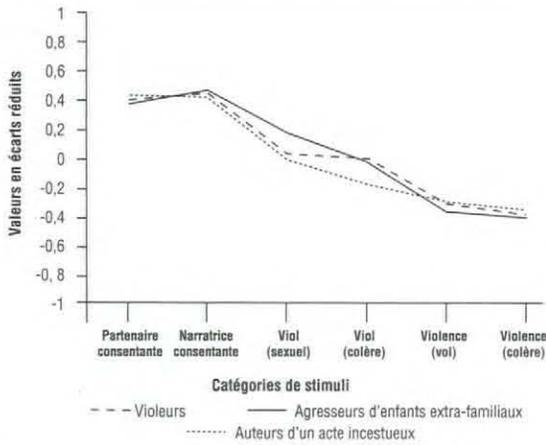
Étonnamment, les violeurs n'ont pas montré une déviance plus grande au test de la violence sexuelle contre des femmes que les membres des deux autres groupes (voir le Graphique 3). De plus, le test de la violence contre des femmes n'a pas permis d'identifier le groupe d'appartenance des sujets et les résultats qui en ont été tirés n'ont pas permis de classer dans la catégorie des déviants un plus grand nombre de violeurs que d'auteurs d'un acte incestueux et d'agresseurs d'enfants extra-familiaux.

Analyse

Jusqu'à maintenant, les recherches sur les propriétés psychométriques des tests phallométriques ont toujours été limitées et dispersées. Bien que les études antérieures sur la cohérence interne aient souvent donné des résultats montrant des coefficients de cohérence interne acceptables, certains ont critiqué ces études, affirmant que l'on s'était servi d'échantillons trop petits qui n'avaient pas permis de tenir compte avec exactitude des catégories de stimuli et des types de délinquants et qui avaient potentiellement exagéré les corrélations⁹. Notre étude a, dans une certaine mesure, atténué ces critiques. L'examen des niveaux de cohérence interne pour des catégories de stimuli et des types de délinquants distincts a mis au jour une cohérence interne satisfaisante jusqu'à un certain point. La cohérence interne acceptable pour chaque protocole d'évaluation a été limitée à certains types de délinquants. Il convient d'observer, toutefois, que la présente étude n'a pas servi à examiner la cohérence interne pour un groupe d'hommes dits *normaux* ou non délinquants et qu'en conséquence, il se peut que les niveaux de cohérence interne diffèrent pour ce groupe.

Graphique 3

Réponses moyennes des violeurs, des auteurs d'un acte incestueux et des agresseurs d'enfants extra-familiaux à l'évaluation sur la violence contre des femmes



Les études effectuées précédemment sur la fiabilité test-retest des tests phallométriques ont donné des résultats irréguliers; même si plusieurs études ont signalé des niveaux de fiabilité test-retest acceptables. Toutefois, ces études ont toujours servi à examiner la stabilité des tests phallométriques sur une période de temps relativement courte. Cette stratégie est acceptable lorsque la recherche à effectuer ne comporte pas de répétition de tests ou lorsque les tests sont répétés sur une courte période de temps. Cependant, ces résultats indiquent que la fiabilité test-retest d'au moins deux protocoles d'évaluation (âge-sexe et violence sexuelle contre des femmes) est tout à fait inacceptable lorsque les tests sont donnés sur une période couvrant plusieurs mois. Lorsque l'on recherche la stabilité à long terme, les tests phallométriques ne rencontrent pas des critères acceptables. À l'évidence, toutefois, les présentes conclusions doivent être répétées dans d'autres travaux de recherche et il faudra y inclure le test de la violence contre les enfants, car celui-ci n'a pas été pris en considération dans cette série d'études.

La capacité des résultats des tests phallométriques d'établir une distinction entre des groupes de délinquants sexuels est directement liée au rôle présumé de la motivation sexuelle dans les théories sur la délinquance sexuelle. Les premières perspectives théoriques laissent entendre que les délinquants sexuels avaient adopté des comportements déviants parce qu'ils avaient développé une excitation conditionnée pour les personnes ou les actes en cause dans leur déviance avant de s'engager dans leur comportement déviant¹⁰. Ces théoriciens ont suggéré diverses façons au moyen desquelles ces préférences sexuelles déviantes ont été acquises (par exemple, l'individu a vu un enfant pendant qu'il était sexuellement excité ou pendant qu'il se masturbait), mais, dans tous les cas, la déviance aurait

résulté de processus de conditionnement dans lesquels les stimuli avaient été associés à l'excitation sexuelle. Les premiers théoriciens semblaient croire que tous les délinquants sexuels étaient mus par ces préférences sexuelles acquises. Les théoriciens du conditionnement qui ont suivi, étaient toutefois d'avis que certains délinquants sexuels seulement avaient acquis leurs préférences déviantes¹¹. Quoi qu'il en soit, les théories du conditionnement, et en fait la plupart des études étiologiques plus globales sur la délinquance sexuelle, portent à croire qu'un nombre substantiel de ces hommes montreront une excitation sexuelle déviante aux tests phallométriques. De plus, l'utilisation courante actuelle de la phallométrie renforce une hypothèse, populaire dans les milieux cliniques, selon laquelle les préférences sexuelles sont un trait de caractère et qu'elles ne sont pas beaucoup influencées par les facteurs circonstanciels. Les auteurs d'un acte incestueux semble faire exception à cette règle, car ils sont considérés dans l'ensemble comme étant opportunistes (ou régressant à des modes de réaction plus juvéniles) au lieu d'être motivés par des préférences sexuelles pour les enfants.

Dans notre étude, les réponses des agresseurs d'enfants extra-familiaux aux diapositives mettant en scène des enfants non familiers laissent entendre que ce groupe pourrait nourrir un intérêt plus généralisé envers les enfants que les auteurs d'un acte incestueux. Ce dernier groupe, toutefois, a eu une réaction plus déviante aux stimuli sonores. La notion généralement acceptée voulant que les auteurs d'un acte incestueux sont opportunistes et non pas vraiment motivés par une attirance sexuelle envers les enfants est peut-être erronée. Il est possible que les auteurs d'un acte incestueux n'aient pas une attirance sexuelle généralisée pour les enfants, mais qu'ils soient plutôt attirés sexuellement par leurs victimes. Dans ce cas, les résultats semblent indiquer que les auteurs d'un acte incestueux sont plus susceptibles de réagir à des enfants dans des circonstances précises (à la maison ou lorsqu'ils sont en situation d'autorité), mais qu'ils ne sont pas susceptibles de se sentir attirés sexuellement par les enfants en général (par exemple, des enfants jouant dans un parc). Par contre, les agresseurs d'enfants extra-familiaux, qui, de façon typique, s'en prennent à plusieurs enfants, devraient, selon la même logique, réagir, dans une grande proportion ou dans leur ensemble, à tous les enfants et on pourrait s'attendre à ce qu'ils montrent une excitation sexuelle envers les enfants peu importe les circonstances. Les résultats de cette série d'études portent à croire que les distinctions entre les agresseurs d'enfants extra-familiaux et les auteurs d'un acte incestueux, quant à la motivation sexuelle des infractions commises, pourrait être erronée. Il y aurait peut-être lieu d'axer les théories sur la délinquance sexuelle contre les enfants sur différentes caractéristiques propres aux délinquants et sur les circonstances qui conduisent au comportement délinquant.

Malheureusement, les données sur l'importance de la motivation sexuelle pour les violeurs, tirées de l'évaluation de la violence sexuelle contre les femmes, sont beaucoup moins convaincantes. En effet, les résultats de cette étude ont montré que les réponses au test sur la violence sexuelle contre des femmes n'ont pas fourni de renseignements propres aux violeurs. Ceux-ci et les agresseurs d'enfants ont eu une réaction semblable et aucun des deux groupes n'a montré de préférence pour les stimuli mettant en scène des actes de viol. Ces données n'appuient donc pas la thèse de la préférence sexuelle, qui a été retenue dans les théories relatives aux violeurs. En conséquence, la question de l'excitation déviante des violeurs et les processus par lesquels ceux-ci acquièrent cette excitation déviante n'expliquent peut-être pas la motivation qui pousse les violeurs à passer aux actes (si on utilise la phallométrie comme indice de l'excitation déviante). Il est possible que les théoriciens doivent plutôt se pencher sur d'autres facteurs que la motivation sexuelle, et tout particulièrement les préférences sexuelles, pour expliquer le viol. En fait, selon plusieurs théories, le viol serait l'expression d'abord et avant tout d'un besoin d'exercer un pouvoir sur les femmes et de les humilier¹². Les théoriciens pourraient aussi se pencher sur la possibilité que les préférences sexuelles ne soient

pas un trait de caractère, mais qu'elles dépendent de l'état interne de l'individu (excitation élevée, humeurs négatives, intoxication) ou de la nouveauté des stimuli (jamais vus auparavant). Certains chercheurs ont déjà axé leurs efforts sur les effets de tels facteurs sur l'excitation sexuelle déviante évaluée au moyen de tests phallométriques.

Enfin, le fait qu'aucune excitation déviante n'a été relevée chez les violeurs et les conclusions concernant l'excitation pour les enfants ressentie par les délinquants incestueux et les abuseurs d'enfants extrafamiliaux (environ 50 % des auteurs d'un acte incestueux et 70 % des agresseurs d'enfants extrafamiliaux ont montré une excitation déviante au test âge-sexe) laissent planer des doutes sur la validité externe des tests phallométriques. À la lumière de ces résultats, il est difficile de lier les préférences sexuelles déviantes révélées dans les tests phallométriques aux antécédents de comportement déviant des individus. Même si les résultats actuels permettent de croire que cela est possible, seule une étude plus rigoureuse dans laquelle on examinera les réactions et les antécédents sexuels des délinquants identifiés à cette fin et ceux d'hommes non délinquants permettra d'élucider cette question de façon satisfaisante. ■

¹ Extrait de FERNANDEZ, Y. *Phallometric testing with sexual offenders: Limits to its value*, thèse de doctorat, Kingston, ON, Queen's University

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ Philip Firestone, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario.

⁴ BARBAREE, H. E. «Stimulus control of sexual arousal» dans *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender*, p. 115-142, sous la direction de W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree, New York, NY, Plenum Press, 1990.

⁵ LOOMAN, J. *Sexual arousal in rapists and child molesters*. Thèse de doctorat non publiée, Kingston, ON, Queen's University, 2000.

⁶ MARSHALL, W. L. et ECCLES, A. «Issues in clinical practice with sex offenders», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, 1991, p. 68-93.

⁷ O'DONOHUE, W. et LETOURNEAU, E. «The psychometric properties of the penile tumescence assessment of child molesters», *Journal of Psychopathology and Behavioral Assessment*, vol. 14, 1992, p. 123-174.

⁸ ABEL, G. G. et BLANCHARD, E. G. «The role of fantasy in the treatment of sexual deviation», *Archives of General Psychiatry*, vol. 30, 1974, p. 467-475.

⁹ LAWS, D. R. et MARSHALL, W. L. «A conditioning theory of the etiology and maintenance of deviant sexual preferences and behavior» dans *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender*, p. 209-229, sous la direction de W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree, New York, NY, Plenum Press, 1990.

¹⁰ DARKE, J. L. «Sexual aggression: Achieving power through humiliation» dans *Handbook of sexual assault: Issues, theories and treatment of the offender*, p. 55-72, sous la direction de W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree, New York, NY, Plenum Press, 1990.

¹¹ RUSSELL, D. E. H. *Sexual Exploitation: Rape, child sexual abuse and workplace harassment*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 1984.

À venir dans *FORUM*, Recherche sur l'actualité correctionnelle

Le numéro du mois de mai 2002 sera consacré aux questions de santé.

L'édition du mois de septembre 2002 portera sur la sécurité préventive.

La victimisation, la peur et l'adaptation au milieu carcéral

Thèse de doctorat, Université du Manitoba¹

Donna E. Chubaty²

Directeur de thèse : John Schallow

Membres du jury : Michael Thomas, Rayleen DeLuca, Edward Boldt et Edward Zamble³

L'être humain est façonné par les expériences de la vie. Nos réactions sont influencées par notre façon de voir et d'aborder le monde qui nous entoure, ce qui peut avoir des répercussions sur nos expériences présentes et futures. Dès la tendre enfance, nous absorbons l'information et nous réagissons aux situations en fonction de ce que nous avons appris. Les événements pénibles nous mettent à l'épreuve et nous obligent à faire appel à nos capacités d'adaptation. Il arrive parfois que ces événements amenuisent les ressources dont nous disposons ou croyons disposer, et nous sommes alors replongés dans une situation difficile. Par exemple, les victimes de sévices antérieurs pourraient développer des symptômes psychologiques susceptibles de les rendre vulnérables à d'autres formes de violence⁴.

Les détenus font état d'expériences pénibles dans une proportion plus élevée que les non-criminels. Plus particulièrement, leurs expériences familiales ont été plus perturbées et violentes. Pour bon nombre d'entre eux, ces expériences négatives sont associées à un comportement délinquant ultérieur, qui peut être un facteur dans l'échec de la libération sous condition. Les recherches indiquent que chez un grand nombre de détenus, le milieu carcéral amplifie l'incidence négative des expériences antérieures⁵. En prison, les détenus vulnérables sont des cibles faciles et leurs possibilités et capacités d'adaptation sont restreintes. Dans un milieu carcéral difficile, les symptômes psychologiques découlant des traumatismes antérieurs — tels que les souvenirs envahissants, le déni et l'abattement — reviennent. On pense que cette réaction émotionnelle accroît la vulnérabilité à d'autres violences; le cycle des expériences traumatisantes et des réactions se poursuit.

Heureusement, toutes les personnes ne sont pas passives et certaines font des efforts pour réagir aux situations difficiles et aux émotions qui les entourent. Malheureusement, les détenus et les ex-détenus sont habituellement moins bien outillés pour résoudre leurs problèmes personnels. Les stratégies d'adaptation cernées au sein de la population carcérale comprennent l'évitement, le soulagement temporaire des problèmes sans égard aux conséquences et les comportements agressifs. Ces réactions, qui proviennent souvent de l'habitude et des expériences passées de ces personnes, aggravent habituellement les situations. Les mécanismes d'adaptation malsains engendrent l'aggravation des problèmes, et le cycle se poursuit.

Cet article est une synthèse de la thèse de doctorat de l'auteur. Il souligne la méthodologie de recherche

employée pour établir des liens entre certains événements de la vie antérieure des détenus et leurs expériences en prison. Cette recherche, à caractère exploratoire, visait à mieux repérer les détenus vulnérables ou à problème en s'appuyant sur les informations recueillies lors de l'évaluation initiale du sujet au moment de son admission dans le système carcéral. Elle avait également pour but d'illustrer la nature cyclique des mécanismes d'adaptation malsains au sein de la population carcérale. On espérait ainsi dégager des éléments permettant de mieux cibler les interventions.

Méthodologie

L'échantillon utilisé dans l'étude est formé de détenus de l'établissement Stony Mountain et du pénitencier de la Saskatchewan, deux établissements fédéraux à sécurité moyenne qui accueillent plusieurs centaines de détenus. Les participants ont été recrutés par courrier, ainsi que parmi les patients des conseillers et psychologues de l'établissement Stony Mountain. On a demandé aux détenus l'autorisation de consulter leur dossier, pour trouver de l'information sur leur comportement en établissement. Au total, 91 détenus ont participé à l'étude — 53 de l'établissement Stony Mountain et 38 du pénitencier de la Saskatchewan. Soixante-dix participants ont autorisé l'accès à leur dossier. Les détenus ont rempli les formulaires de consentement et les questionnaires en groupes d'environ huit personnes, sous la surveillance du personnel du Service correctionnel du Canada, pour assurer la confidentialité des réponses.

Renseignements démographiques et expériences antérieures

Dans le cadre de l'étude globale, on a sondé les détenus sur divers aspects de leur vie en s'inspirant d'un questionnaire mis au point par Zamble et Porporino⁶. Les énoncés traitaient des renseignements démographiques, du décès des parents, des expériences de violence physique et sexuelle dans l'enfance et des renseignements sur les frères et sœurs.

Victimisation en prison

On a demandé aux participants s'ils avaient été victimes de vols, agressés ou menacés de violence durant leur incarcération. Les questions étaient formulées de façon à établir une distinction entre les agressions et les bagarres. En particulier, les participants devaient indiquer

qui avait provoqué la confrontation, et s'ils avaient pu se défendre adéquatement.

Comportement en établissement

Dans la section portant sur l'adaptation aux situations susceptibles de devenir violentes en milieu carcéral, on a posé des questions sur le recours aux stratégies d'adaptation antisociales, notamment la consommation de drogues et d'alcool, la provocation, le port d'une arme et l'appartenance à un gang. On a aussi étudié le dossier des détenus pour recueillir d'autres renseignements sur leur comportement en établissement.

Résultats

L'échantillon

L'échantillon utilisé dans cette étude était comparable, sur le plan démographique, à la population carcérale masculine au Canada. L'âge moyen était de 31,9 ans et les détenus se situaient dans la fourchette des 18 à 68 ans. Cinquante-huit pour cent de l'échantillon étaient membres des Premières Nations ou Métis et 38,6 % étaient de race blanche. Les infractions avec violence de nature non sexuelle (telles que les vols et les meurtres/homicides) représentent plus de la moitié (58,6 %) des infractions primaires de l'échantillon, ce qui correspond assez bien au profil de la population carcérale générale des établissements fédéraux. Les délinquants sexuels représentent 12,5 % de l'échantillon, ce qui est légèrement inférieur à la proportion de délinquants sexuels dans l'ensemble du système, car seuls les détenus de la population carcérale générale étaient inclus — les délinquants sexuels placés en isolement préventif étaient exclus de l'étude.

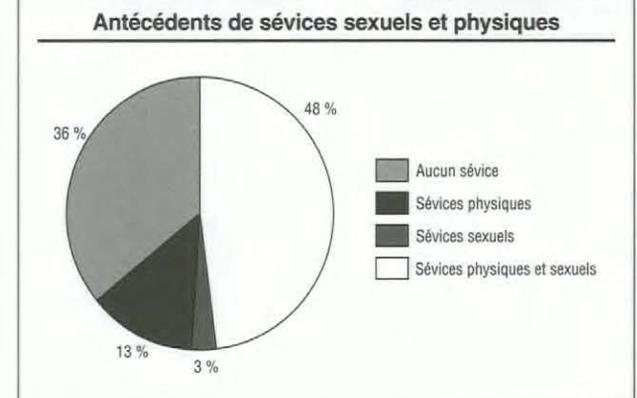
Expériences antérieures

En ce qui a trait aux expériences familiales, environ deux tiers des détenus (67,8 %) ont perdu leur mère à l'âge de 25 ans en moyenne, tandis que plus du tiers (37,2 %) ont perdu leur père à 26 ans en moyenne. Fait notable, le taux de décès maternel était beaucoup plus élevé que celui établi dans les recherches précédentes. La perte de l'un des parents était considérablement corrélative avec le décès de l'autre parent ($r = 0,56, p < 0,001$). Ainsi, au sein de cet échantillon relativement jeune, le décès des parents semble être la norme plutôt que l'exception. La plupart des détenus avaient des frères et sœurs (80 % au moins un frère et 84,5 % au moins une sœur), et plus du tiers des détenus étudiés avaient au moins un frère ou une sœur qui avait fait un séjour en prison. Deux des participants ont dit avoir respectivement 11 et 14 frères et sœurs ayant été emprisonnés.

La majorité des répondants ont reconnu avoir subi des sévices dans l'enfance. Comme l'indique le Graphique 1, près des deux tiers des participants (64 %) ont été victimes de violence dans l'enfance, ce qui est considérablement plus élevé que les résultats d'un examen des dossiers

de délinquants canadiens sous responsabilité fédérale⁷. Notons que 16 % des détenus de l'échantillon ont été victimes de sévices sexuels, ce qui correspond assez bien au taux signalé dans les recherches sur le milieu carcéral et représente le double du taux dans la collectivité⁸. Même si elles sont rétrospectives, ces données illustrent bien que les expériences de perte et de dysfonctionnement dans l'enfance peuvent favoriser l'émergence d'un comportement criminel.

Graphique 1



Victimisation en prison

Durant leur incarcération, la majorité des détenus ont indiqué n'avoir subi aucune victimisation directe. Le tiers des participants ont été menacés d'agression au cours de l'année venant de s'écouler, et un cinquième ont dit avoir subi au moins une agression. De petits sous-groupes de détenus ont reconnu avoir subi des menaces (17,6 %) ou des agressions (9 %) répétées de la part d'autres détenus. Les résultats concernant les agressions sexuelles ne sont pas indiqués étant donné les réponses positives peu nombreuses à cette question.

Comportement négatif en établissement

En ce qui a trait au comportement négatif en établissement, plus de la moitié (54,1 %) des détenus ont dit avoir fait l'objet d'une accusation pendant leur incarcération, et une proportion peu élevée des actes reprochés (7,9 %) étaient des agressions envers le personnel et les autres détenus. Ces chiffres corroborent les données puisées dans le Système de gestion des délinquants. Plus de la moitié des détenus ont affirmé qu'ils consommaient de la drogue et/ou de l'alcool pour mieux supporter la perspective de violence éventuelle dans leur environnement. Un nombre important de détenus ont admis porter une arme, être eux-mêmes des agresseurs et être membres d'un gang pour se protéger.

Analyse corrélative

La corrélation entre la perte des parents et les sévices subis dans l'enfance d'une part et la victimisation signalée par les détenus en milieu carcéral d'autre part

n'est pas très forte. Cependant, les variables familiales sont en corrélation avec le comportement ultérieur en établissement. Le nombre de frères était associé de façon significative aux accusations pendant l'incarcération en général ($r = 0,49, p < 0,001$), ainsi qu'aux accusations d'agression contre le personnel ($r = 0,43, p < 0,001$). Plus le nombre de frères ou sœurs ayant été incarcérés était élevé, plus le nombre d'autres problèmes, dont les accusations en établissement, était important ($r = 0,54, p < 0,001$), ainsi que les accusations d'agression contre d'autres détenus ($r = 0,42, p < 0,001$) et le personnel ($r = 0,73, p < 0,001$). On ne remarque aucun lien significatif entre les expériences familiales et les mécanismes d'adaptation antisociaux signalés par les détenus eux-mêmes.

Résumé et conclusions

L'échantillon utilisé dans l'étude révèle un taux élevé de décès parental et de sévices subis durant l'enfance. Dans les échantillons puisés dans la collectivité, la perte d'un parent en bas âge est associée à certains problèmes ultérieurs dont l'anxiété, des idées suicidaires, un sentiment de culpabilité persistant, l'autonomie compulsive et les accès d'agressivité. On peut penser que les répercussions de la perte d'un parent sont décuplées chez les personnes qui présentent d'autres facteurs de risque de délinquance (par exemple, des problèmes de comportement existants).

Signalons que dans l'échantillon, les délinquants issus de familles dysfonctionnelles et criminalisées avaient habituellement un comportement plus perturbateur en prison, comme en témoignent les accusations en milieu carcéral, notamment de violence. Ces résultats traduisent probablement la prévalence du comportement criminel/violent en général chez les personnes dont l'entourage est caractérisé par la tolérance au crime. Cependant, ce corrélat significatif est plutôt remarquable compte tenu de la multitude d'autres variables qui influent sur le comportement. Ainsi, la criminalité au sein de la famille constitue peut-être l'un des éléments les plus significatifs pour le personnel affecté à l'évaluation initiale et à la surveillance des détenus.

Les participants à l'étude ont reconnu qu'ils avaient des comportements antisociaux en prison. Il n'est peut-être pas étonnant que les personnes antisociales dans la collectivité conservent ce comportement en prison. Toutefois, fait éloquent, même dans un environnement contrôlé visant à réadapter les délinquants, bon nombre d'entre eux continuent d'avoir des difficultés à faire face aux situations. Le contexte social de la prison est probablement très important à cet égard. Notamment, les détenus sont confrontés à des règles et à des attentes sociales conflictuelles. Par exemple, les détenus doivent être loyaux les uns envers les autres mais ne faire confiance à personne. Il s'établit ainsi un «système partiellement instable»⁹ où le risque de violence est constant. En raison de l'incertitude de ce contexte social, il est probable que les détenus fassent appel aux stratégies d'adaptation auxquelles ils sont le plus habitués. L'incidence des attentes sociales sur le comportement des détenus et sur leurs mécanismes d'adaptation fournirait des informations utiles pour des recherches ultérieures.

Les détenus qui ont été victimes de mauvais traitements ne semblent pas être plus vulnérables que les autres à la victimisation en prison. Les expériences antérieures de mauvais traitements ne semblent pas se répéter en prison, du moins au sein de l'échantillon examiné. D'autres facteurs tels que la taille, le statut de délinquant sexuel, l'appartenance à un gang et la participation à l'économie parallèle en milieu carcéral influent davantage sur la probabilité d'être une victime en prison. En outre, les détenus victimes de persécution réagissent habituellement avec agressivité au lieu de devenir plus vulnérables. Enfin, il est possible que les détenus interrogés dans la présente étude aient minimisé leur expérience de violence en milieu carcéral, en raison des impératifs de l'image de soi, de la crainte d'être vu comme une victime et de la pression exercée par les pairs contre les «traîtres» en prison. À ce titre, il faut tenir compte du contexte et de l'incidence d'un large éventail d'expériences, ainsi que des différences individuelles dans la façon de réagir à la victimisation. ■

¹ Extrait de CHUBATY, D. E. *Victimization, fear, and coping in prison*. Thèse de doctorat, Winnipeg, Manitoba, Université du Manitoba, 2001.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ Edward Zamble, Queen's University, Kingston, Ontario.

⁴ GOLD, S. R., SINCLAIR, B. B. et BALGE, K. A. «Risk of sexual revictimization: A theoretical model», *Aggression and Violent Behavior*, vol. 4, n° 4, 1999, p. 457-470.

⁵ KUPERS, T. A. «Trauma and its sequelae in male prisoners: Effects of confinement, overcrowding, and diminished services», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 66, n° 2, 1996, p. 189-196.

⁶ ZAMBLE, E. et PORPORINO, F. J. «Coping, imprisonment, and rehabilitation: Some data and their implications», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, n° 1, 1990, p. 53-70.

⁷ ROBINSON, D. «La violence familiale chez les détenus sous responsabilité fédérale : estimations fondées sur un examen des dossiers», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 2, 1995, p. 15-22.

⁸ FINKELHOR, D. «The international epidemiology of child sexual abuse», *Child Abuse & Neglect*, vol. 18, n° 5, 1994, p. 409-417.

⁹ COOLEY, D. Social control and social order in male federal prisons. Thèse de doctorat, Winnipeg, MB, Université du Manitoba.

La consommation de substances psychoactives dans les pénitenciers du Québec

Thèse de doctorat, Université de Montréal¹

Chantal Plourde²

Directeur de thèse : Serge Brochu

Membres du jury : Pierre Landreville, Guy Lemire, Dan Kaminski³ et Andrée Demers

Cet article résume la situation en matière de consommation de substances psychoactives dans les établissements fédéraux du Québec. Parmi l'ensemble des éléments abordés dans la thèse, les aspects suivants ont été sélectionnés pour faire partie de cet article : prévalence de consommation en fonction des niveaux sécuritaires, produits consommés et fréquence d'usage, perception de la tolérance et de la disponibilité selon les répondants, motivations et état psychologique perçus.

Problématique

Peu documentée, la consommation durant l'incarcération demeure un phénomène largement méconnu, notamment en raison des difficultés reliées à la réalisation de ce type de recherche. Néanmoins, quelques études se sont spécifiquement intéressées à ce phénomène⁴. Au premier abord et pour la majorité des gens, consommation de drogue à l'intérieur des murs rime avec danger. Qu'il s'agisse de violence systémique associée au milieu de la drogue ou encore de comportements inacceptables commis sous l'influence d'une quelconque substance psychoactive, plusieurs membres du personnel ont en tête un épisode ayant menacé l'intégrité physique d'individus. Ceci dit, pour expliquer la présence d'une substance psychoactive dans les prisons, il est essentiel de s'attarder sur plusieurs dimensions. Notamment, outre la trajectoire de consommation pré-carcérale, le nombre élevé de détenus incarcérés pour des infractions en matière de drogues, les récentes transformations qui caractérisent le milieu et la place qu'occupe le caractère « arbitraire » dans la gestion au quotidien, se situent en trame de fond de notre recherche et s'avèrent d'une utilité indéniable pour bien situer le contexte dans lequel s'inscrit l'usage de substance psychoactive. Enfin, la consommation durant l'incarcération ne peut être départagée des questionnements relatifs à l'adaptation à la prison, notamment son rôle dans ce processus.

Objectifs et Méthodologie

Cette recherche visait à établir un portrait de prévalence de consommation dans les établissements carcéraux du Québec et elle s'intéresse au parcours de consommation du détenu. Les objectifs et certaines considérations éthiques dictaient l'emploi du questionnaire complété en entrevue. Au total, 317 détenus sélectionnés au hasard et répartis dans 10 établissements du Québec ont participé à l'enquête. Le Tableau 1 expose les différentes caractéristiques de notre échantillon.

Résultats

Consommation dans les établissements

Tel qu'exposé en détail dans Plourde et Brochu⁵ les résultats indiquent que 16 % des sujets ont consommé de l'alcool et 29 % une ou des drogues illicites au cours des trois mois précédant l'entrevue. En combinant ceux qui ont consommé de l'alcool et/ou des drogues, le résultat s'avère de 33 %, indiquant que la grande majorité des répondants (67 %) n'ont fait usage ni d'alcool ou de drogue durant ces trois derniers mois. L'exploration des résultats en fonction des différents niveaux de sécurité démontre que les établissements à sécurité maximale (52 %) et moyenne (35 %) se présentent comme ceux où il y a davantage de consommation durant la période de trois mois explorée comparativement aux établissements minimums (19 %) ($\chi^2(2) = 16,91, p < 0,000$).

Produits consommés et fréquence d'usage

Les 91 sujets ayant fait usage de drogue dans les trois derniers mois indiquent le cannabis (91 %) comme étant leur substance préférée. En ce qui concerne l'héroïne, 7 % (parmi les 91) la situent au premier choix durant l'incarcération. En ce qui a trait au produit le plus fréquemment consommé, il semble ici encore que le cannabis prend une place prépondérante dans la trajectoire de consommation de la majorité des sujets : 91 % soutiennent qu'ils consomment surtout du cannabis alors que 6 % prennent de l'héroïne⁶. Loin d'être étonnants, ces résultats confirment l'idée voulant que le cannabis soit la drogue la plus consommée en prison⁷.

L'examen des patrons de consommation des répondants qui ont consommé dans les trois mois précédant l'entrevue (alcool = 50/317 et drogue = 91/317), démontre que la fréquence de consommation de drogues dans les établissements est beaucoup plus marquée que pour l'alcool. Particulièrement en ce qui concerne la drogue, 87 % rapportent des changements de différents ordres dans leur consommation depuis l'incarcération : changement de produit, diminution de la fréquence et des quantités. Néanmoins, parmi ceux ayant consommé des drogues, 15 % rapportent le faire généralement à chaque jour. En somme, près de 62 % des sujets (parmi les 91) consomment au moins une fois par semaine, ce qui diffère considérablement des résultats obtenus quant à la fréquence de consommation d'alcool.

Tableau 1

Profil des établissements, de l'échantillon et du taux de participation

Établissements	Nombre de détenus ¹	Isolement ²	Placements extérieurs ³ / autres ⁴	Population régulière	Échantillon (10 % et/ou au minimum 30)	Taux de refus	Taux de réponse (incluant refus et absence)
À sécurité minimale							
Centre féd. de formation	410	15	67	328	33	20 %	65 %
Montée St-François	265	5	62	198	30	9 %	68 %
Ste-Anne-des-Plaines	173	2	29	142	30	6 %	83 %
Total	848	22	158	668	93	12 %	72 %
À sécurité moyenne							
Cowansville	368	15	-	353	36	22 %	67 %
Leclerc	540	28	152 ⁵	360	36	16 %	82 %
Archambault	370	14	-	356	36	26 %	67 %
Drummondville	230	28	-	202	30	20 %	75 %
La Macaza	302	10	-	292	30	6 %	94 %
Total	1 810	95	152	1 563	168	18 %	77 %
À sécurité maximale							
Donnacona	268	42	-	226	26	43 % ⁶	51 %
Port-Cartier	268	48	-	220	30	12 %	88 %
Total	536	90	-	446	56	28 %	70 %
TOTAL	3 194	207	310	2 677	317	18 %	74 %

¹ Les chiffres concernent le nombre approximatif de détenus par établissement (incluant les détenus évadés ou en liberté illégale) lors de la sélection de l'échantillon, soit entre août 1999 et décembre 1999.

² Isolement préventif ou disciplinaire.

³ Détenus à l'extérieur du périmètre des établissements (placements extérieurs, permission de sortie avec escorte pour service à la collectivité ou perfectionnement personnel).

⁴ Détenus à l'extérieur du pénitencier lors de notre présence (codes, rendez-vous, visites familiales privées, maladies, etc.).

⁵ Détenus en post-suspension ayant le statut de détention temporaire.

⁶ Parmi les détenus ayant refusé de participer à Donnacona (n = 22), 10 sont des sympathisants (hang around) ou recrutés (prospects) affiliés à des groupes de motards criminalisés, 2 sont membres d'un groupe de détenus et 5 autres sont des individus qui côtoient ces organisations sans y être officiellement associés.

Motivation et état psychologique

Se limitant ici aux motifs de consommation de drogues avant et pendant l'incarcération, retenons qu'une majorité de sujets parmi ceux qui ont consommé une drogue dans les trois derniers mois de leur incarcération (n = 91), consomment pour relaxer (62 %), alors qu'ils le faisaient avant surtout pour oublier leur problème (38 %), s'amuser (31 %), puis relaxer (21 %). En appliquant le test de *McNemar*, les changements quant aux motivations des sujets qui consommaient des drogues pour s'amuser avant leur incarcération furent explorés. Les résultats indiquent que 25 % de ces personnes (qui consommaient pour s'amuser avant) consomment maintenant (en prison) pour relaxer ou oublier leurs problèmes, ce qui est significativement plus grand à l'intérieur des murs qu'avant (p = 0,001).

En ce qui concerne les données à propos de l'état psychologique, elles indiquent une amélioration de l'état psychologique perçu des consommateurs lors de périodes d'intoxication (Z = -5,54, p < 0,000).

Perception de la tolérance et de la disponibilité des substances psychoactives

Lors de l'entrevue, les détenus devaient situer sur une échelle leur perception de la tolérance des agents de

correction à l'égard de l'alcool, des drogues dures et des drogues douces. Ainsi, gardant à l'esprit les limites qu'impose ce genre d'exercice (il s'agit bien de l'opinion des détenus), les drogues douces semblent plus tolérées que l'alcool ou les drogues dures selon ce qu'en pensent les sujets : 70 % des détenus croient que les gardiens ne sont «pas du tout» ou «pas tellement» dérangés par le cannabis, comparativement à 6 % pour les drogues dures et 19 % pour l'alcool. Notons également que se sont les répondants des établissements à sécurité maximale qui estiment le plus souvent que les agents de correction ne sont pas du tout dérangés par les drogues douces (33 %), comparativement à 17 % en minimum et 7 % en médium ($\chi^2(8) = 29,49, p < 0,000$). Toutefois, nous remarquons plus d'uniformité lorsque l'on explore la proportion de répondants estimant que les officiers ne sont «pas tellement dérangés».

À propos de la perception des sujets quant à leur capacité de se procurer les différents produits, 90 % contre 77 % rapportent qu'il est relativement facile (toujours ou parfois) de se procurer l'alcool ou la drogue qu'ils désirent. En combinant la variable «toujours facile» et «parfois facile», les résultats sont avérés les suivants : établissement à sécurité minimale = 88 %; établissement à sécurité moyenne = 73 %; établissement à sécurité maximale = 72 %, témoignant du fait qu'il

semble plus facile de se procurer la drogue convoitée en minimum. Ainsi, même si l'on semble consommer dans une plus faible proportion en établissement minimum, la perception de la disponibilité des produits laisse entendre que celle-ci influence plus ou moins les détenus. Ici, l'argument selon lequel les détenus en minimum ont davantage à perdre nous apparaît pertinent à avancer.

Limites et conclusion

Plusieurs limites sont à considérer dans l'interprétation et la portée des résultats de cette étude et notamment les biais méthodologiques relatifs au recrutement, au thème de recherche à proprement parler et à l'instrument de mesure. Aussi, l'ensemble des résultats présentés dans la thèse s'appuie sur le rapport subjectif des sujets et nous n'avons pas utilisé de méthode différente pour en corroborer les résultats.

Pour conclure, gardons tout d'abord à l'esprit l'importance de considérer l'ensemble de ces résultats dans un contexte théorique, méthodologique, politique et social global. Puisqu'ils s'inscrivent dans un continuum amorcé avant leur admission en établissement et qui vraisemblablement se poursuivra après cette période, les motifs de consommation des détenus s'avèrent d'un intérêt indéniable. Ainsi, nous croyons que plutôt que de limiter l'examen du phénomène de la consommation de substances psychoactives dans les établissements à une perspective mettant en relief l'efficacité médiocre du système de répression face à ceux qui assurent l'offre, il est préférable de l'envisager comme un défi à relever du point de vue sécuritaire certes, mais aussi et d'abord sur un plan clinique et de santé publique.

À ce propos, il est courant depuis déjà quelques années de recourir au terme «réduction des méfaits» pour définir certaines approches ou modèles d'intervention qui insistent sur les problèmes que cause la consommation plutôt que sur la consommation elle-même.⁸ Ces nouvelles «normes» visent entre autres une meilleure rétention en traitement, celle-ci étant de plus en plus reconnue comme principal facteur de réussite⁹. En ce sens, les expériences qui s'inscrivent dans un cadre de réduction des méfaits, outre leurs limites, ont démontré qu'elles répondent mieux aux besoins de la clientèle, puisqu'elles travaillent avec la personne «où elle est» plutôt «qu'où elle devrait être».

Ainsi, est-il possible d'adopter dans un contexte carcéral une approche visant à atténuer les méfaits associés à la consommation de drogue plutôt que l'abstinence et la répression ? Discuter de réduction de méfait est-il approprié compte tenu de la fonction de l'incarcération, de son rôle punitif et du fait que la majorité des substances psychoactives sont proscrites entre les murs ? La mission des services correctionnels et le statut actuel des drogues au Canada représentent des limites dont il faut tenir compte lorsque l'on envisage des solutions différentes de la répression en matière de substances psychoactives.

Selon Riley,¹⁰ l'adoption d'une approche de réduction des méfaits en contexte carcéral nécessite la reconnaissance que certaines substances psychoactives telle le cannabis sont moins nuisibles que d'autres pour l'institution, puisqu'elles entraînent moins de comportements agressifs. Il faut également reconnaître que les problèmes reliés aux substances dépassent le cadre pharmacologique et moral et qu'ils s'étendent à des aspects tels les infections (reliées à l'injection et au partage des seringues), la santé des détenus, la violence systémique et psychopharmacologique. Enfin, selon ce que soutiennent Fuhrer et Nelles¹¹, l'approche de réduction des méfaits s'avère une condition fondamentale pour atteindre l'objectif de socialisation du système pénal. D'ailleurs, certaines études réalisées en Australie et en Europe ont démontré l'efficacité de programmes s'inscrivant dans un cadre de réduction des méfaits.

Dans les faits, à partir des présents résultats, il est possible d'avancer l'idée selon laquelle plusieurs facettes du portrait actuel à l'intérieur des murs puissent être interprétées dans un cadre de réduction des méfaits : l'utilisation de cannabis, l'abandon de substances plus dommageables, le fait de fumer la substance plutôt que de se l'injecter, la diminution de la fréquence de consommation et des quantités ingérées, la tolérance «perçue» à l'égard du cannabis. Ainsi, le consommateur incarcéré est engagé dans un processus possiblement «involontaire», mais qui néanmoins modifie considérablement sa trajectoire. Comme les détenus estiment relativement facile de se procurer les substances voulues, de même qu'ils sont peu nombreux à identifier la peur d'être pris à consommer comme élément influençant leur consommation, il est donc plausible de penser que les mesures répressives ne peuvent expliquer à elles seules les changements intervenus. D'autres facteurs y jouent un rôle notable, notamment leurs motivations à consommer et le sentiment qu'ils se sentent mieux lorsqu'ils sont intoxiqués. Ceci dit, l'accessibilité à ce «momentum» est d'une importance indéniable dans l'éducation à des comportements moins à risque et saisir cette opportunité se présente selon nous comme une stratégie de réduction de méfaits. Enfin, terminons en réitérant l'idée que l'impact de la prison sur la trajectoire d'usage de substances psychoactives des détenus puisse se mesurer non pas seulement par l'abandon de la consommation (l'idéal d'abstinence n'étant d'ailleurs pas le «contrepoint» de la dépendance ou encore ne représente pas une guérison selon Jacques¹²), mais également par l'adoption de comportements moins dommageables pour l'individu et implicitement pour la société. En ce sens, revoir dans une perspective globale les impacts des stratégies d'interruption de l'approvisionnement et les mesures punitives prises à l'égard des consommateurs, nous semble une avenue tout à fait utile et pertinente. ■

- ¹ Extrait de PLOURDE, C. *La consommation de substances psychoactives dans les pénitenciers québécois*, thèse de doctorat, Université de Montréal, Montréal, Québec, 2000.
- ² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.
- ³ Dan Kaminski, Université catholique de Louvain (Belgique).
- ⁴ PLOURDE, C., BROCHU, S. et LEMIRE, G. «Drogues et prison : Faits et enjeux actuels», *Revue internationale de Criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 2, 2001 (sous presse).
- ⁵ PLOURDE, C. et BROCHU, S. «Drogue et alcool durant l'incarcération : Examen de la situation des pénitenciers québécois», *Revue canadienne de criminologie*, (soumis).
- ⁶ PLOURDE, C. et BROCHU, S. «Drug use during incarceration: A break into the trajectory», *Substance Use and Misuse*, vol. 37, 2001, sous presse.
- ⁷ Compte tenu de degré d'homogénéité des profils de consommation avant et pendant de même que du faible nombre de détenus ayant fait usage de drogues différentes du cannabis, les comparaisons entre établissements et niveaux de sécurité ne s'avèrent pas intéressantes. De plus, le nombre élevé de cellules ayant une fréquence théorique inférieure à cinq unités invalide les analyses.
- ⁸ BEAUCHESNE, L. «Legalization of Drugs : Responsible Action towards Health Promotion and Effective Harm Reduction Strategies» dans *Harm reduction : A new direction for drug policies and program*, sous la direction de P. G. Erickson, D. M. Riley, Y. W. Cheung et P. A. O'Hare, p. 32-46. Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1997; voir la thèse pour d'autres auteurs.
- ⁹ BROCHU, S. et SCHNEEBERGER, P. *L'impact des contraintes judiciaires dans le traitement de la toxicomanie*. Montréal, QC, Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 1999.
- ¹⁰ RILEY, D. *Drug in prisons*, Correctional Service Canada, 1994, p. 152-161.
- ¹¹ FUHRER, A. et NELLES, J. «Harm Reduction in Prison : Aspects of a scientific discussion», dans *Harm Reduction in Prison*, sous la direction de J. Nelles & A. Fuhrer, Bern, Suisse, Peter Lang, 1997.
- ¹² JACQUES, J.-P. *Pour en finir avec les toxicomanies : Psychanalyse et pourvoyance légalisée des drogues*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, 1999.

Vous cherchez Forum ?

Veillez communiquer avec la Direction de la recherche si votre étiquette d'adresse renferme des erreurs, si vous voulez ajouter votre nom à la liste d'envoi de FORUM, si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires d'un numéro ou si vous voulez annuler un abonnement. Vous pouvez remplir le formulaire à l'intérieur de la couverture d'envoi de ce numéro ou vous pouvez écrire une courte lettre et l'envoyer à :

*Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9*

Vous pouvez également rejoindre la Direction de la recherche par :

*Téléphone : (613) 996-5222
Télécopieur : (613) 941-8477
Courriel : reslib@magi.com*

Antécédents et effets des attitudes des agents de correction à l'égard des détenus sous responsabilité fédérale : Examen de l'adéquation entre la personne et l'organisation

Thèse de doctorat, Carleton University¹

Michel Larivière²

Directeur de thèse : David Robinson

Membres du jury : Adelle Forth, Brian Grant, Charles Gordon et Alan Leschied³

Les agents de correction font l'objet de beaucoup d'attention de la part des spécialistes en sciences sociales et des décideurs. Dans le système carcéral, ils constituent le groupe professionnel le plus imposant et c'est à eux qu'il incombe d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre dans les établissements. Ils exécutent leurs tâches suivant les principes directeurs de leur employeur, principes qui, dans des organisations comme le Service correctionnel du Canada, incluent les idéaux d'empathie, de traitement humanitaire et de réadaptation.

Compte tenu de leur nombre et de leur influence, les agents de correction sont dans une position idéale pour mettre en pratique ce système de valeurs et, en retour, exercer une influence positive sur les détenus avec lesquels ils sont fréquemment en contact. Il est donc important de comprendre leurs attitudes, particulièrement à l'égard des détenus et du système carcéral. Il est également important de comprendre leur adaptation au travail dans l'ensemble en mesurant leur stress au travail, leur satisfaction professionnelle et leur attachement à l'organisation.

Cet article résume une étude de plus grande envergure contenue dans la thèse. Il met en relief la forte influence des attitudes sur l'adaptation au travail et corrobore la théorie de l'adéquation entre la personne et l'organisation. Par essence, la théorie prédit que les travailleurs dont les attitudes et les valeurs concordent avec celles de leur employeur sauront mieux s'adapter. Dans le cas du SCC, cela signifie que ce sont les employés empathiques, non portés à punir et en faveur de la réadaptation qui devraient manifester les niveaux d'adaptation au travail les plus élevés. Toutefois, l'adaptation devrait également subir l'influence des attitudes qui ont cours dans le milieu de travail concret de l'employé.

Contexte

En 1973, Zimbardo et ses collaborateurs ont mené une étude célèbre qui a ouvert la voie à une bonne partie de la recherche sur les agents de correction (AC)⁴. Zimbardo a créé un simulacre de prison à la Stanford University et il a attribué au hasard à des étudiants de sexe masculin le rôle de gardiens et celui de prisonniers pendant un certain temps. Or il a obtenu des résultats inattendus et

dramatiques : l'animosité entre les deux groupes est devenue si intense qu'il a mis fin prématurément à l'expérience. Parmi les « prisonniers », Zimbardo a constaté qu'il y avait des cas de mauvaise conduite, de dépression et d'incapacité à s'en sortir, alors que chez les gardiens, il a observé qu'il y avait du stress, du mécontentement et du mépris à l'égard des détenus.

Quantité de recherches ont été effectuées depuis pour évaluer les attitudes correctionnelles des agents de correction et, jusqu'à présent, les témoignages sont partagés. Quoique les agents de correction aient généralement des attitudes plus négatives que les autres travailleurs correctionnels (p. ex., les agents de libération conditionnelle, les aumôniers, les professionnels de la santé et les gestionnaires), les études portent à croire que de nombreux agents de correction éprouvent de l'empathie à l'égard des délinquants et préfèrent la réadaptation à la punition. Il est regrettable qu'il se soit révélé assez difficile de prédire ces attitudes.

Ces derniers temps, les chercheurs se sont tournés vers le stress au travail, la satisfaction professionnelle et l'attachement à l'organisation au sein du personnel correctionnel. Ils ont souvent constaté que le niveau de stress était élevé chez les agents de correction et que ceux-ci étaient en mauvaise santé. Les membres de ce groupe professionnel ont aussi indiqué qu'ils étaient moins satisfaits de leur travail et moins attachés à l'organisation que d'autres travailleurs en milieu carcéral. À l'heure actuelle, les chercheurs ne sont pas encore parvenus à expliquer parfaitement ces résultats. Dans notre étude, nous émettons l'hypothèse qu'ils ont peut-être négligé l'influence des attitudes sur l'adaptation en général.

La théorie de l'adéquation entre la personne et l'organisation présente un cadre utile pour examiner ce genre de question. Au fond, on dit qu'il y a adéquation lorsqu'il y a conformité entre les valeurs et les attitudes de l'employeur et celles des employés.

La présente étude

La présente étude traite de quatre questions. D'abord, nous y mesurons les attitudes correctionnelles (empathie, propension à punir et appui à la réadaptation)

ainsi que l'adaptation au travail (stress au travail, satisfaction professionnelle et attachement à l'organisation) chez les agents de correction et les autres travailleurs du SCC. Ensuite, nous y utilisons la régression multiple pour prédire les attitudes et l'adaptation au travail. Troisièmement, nous y examinons jusqu'à quel point les attitudes sont liées à l'adaptation au travail. Finalement, nous recourons à la théorie de l'adéquation entre personne et organisation pour voir si les caractéristiques des établissements et de l'organisation tempèrent l'influence des attitudes sur l'adaptation au travail. On trouvera au Graphique 1 la liste des variables utilisées dans l'étude et une illustration des interrelations possibles. Comme on pourra le constater, nous nous attendions à ce qu'un certain nombre de variables prédisent les trois attitudes qui retiennent notre attention dans cette étude. Ces attitudes devaient à leur tour prédire l'adaptation au travail; toutefois, l'influence de l'organisation et celle du milieu de travail viennent modifier légèrement cette relation, comme le montre l'encadré au centre du Graphique 1.

Méthodologie

Sujets

Les sujets sont des personnes qui ont participé à l'enquête menée par le Service correctionnel du Canada en 1996 auprès de l'ensemble de son personnel⁵. Un échantillon aléatoire de l'ensemble des employés a été choisi de façon à engendrer un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5 % pour chaque unité opérationnelle du SCC et pour chaque groupe professionnel. En conséquence, 7 157 personnes ont été choisies pour participer; de ce nombre, 4 961 ont rempli le questionnaire, ce qui donne un taux de réponse de 69 %. Au total, 1 376 agents de correction ont répondu à l'enquête, représentant 28 % des répondants.

Instrument

La plupart des questions de l'étude ont été établies par un comité directeur formé d'employés et de représentants syndicaux du SCC. Toutefois, les points relatifs aux principales variables indépendantes et dépendantes qui nous intéressaient ont été tirés de mesures existantes ayant déjà fait l'objet de validation — par exemple, la sous-échelle d'empathie, la sous-échelle de propension à punir, la sous-échelle d'appui à la réadaptation, la sous-échelle de stress au travail, la sous-échelle de satisfaction professionnelle et la sous-échelle d'attachement à l'organisation⁶.

Procédure

Les questionnaires en vue de cette étude ont été distribués dans chaque prison fédérale canadienne; ils ont été administrés par une société de conseil de l'extérieur à des participants choisis au hasard. Les directeurs d'établissement avaient reçu instruction d'accorder à leurs employés le temps nécessaire pour remplir le questionnaire anonyme au cours de leur quart de travail. Une fois le questionnaire rempli, les répondants l'ont scellé dans une enveloppe qui leur avait été fournie par la société de conseil.

Résultats

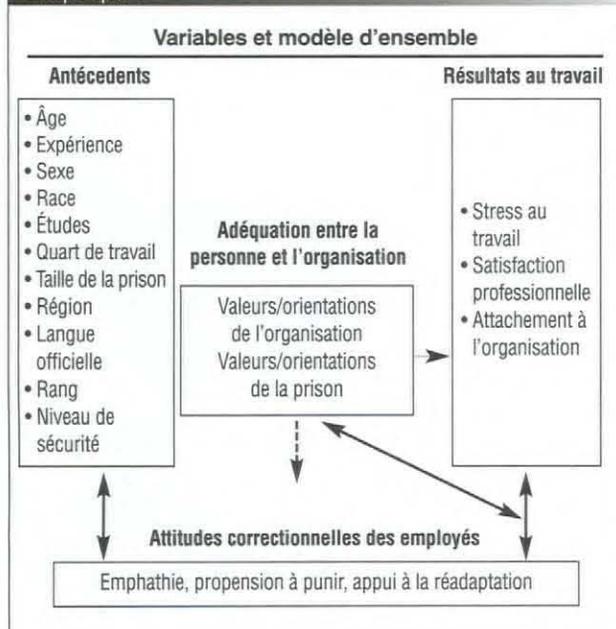
Attitudes

Nous avons constaté que le nombre de personnes empathiques $\chi^2(1, N = 3\,679) = 202,26, p < 0,001$ ou favorables à la réadaptation $\chi^2(1, N = 3\,765) = 141,07, p < 0,001$ est nettement moins grand chez les agents de correction que dans les autres groupes professionnels. Ceux qui sont considérés comme portés à punir sont aussi nettement plus nombreux parmi les agents de correction $\chi^2(1, N = 3\,773) = 169,90, p < 0,001$. Nous avons également comparé séparément les agents de correction à d'autres groupes professionnels en ce qui concerne les trois mesures d'attitude qui nous intéressaient. Parmi les 10 types de travailleurs en milieu carcéral étudiés, les agents de correction sont ceux qui ont obtenu les résultats les plus faibles pour ce qui est de l'empathie ($F(11, 3\,667) = 52,50, p < 0,001$) et de l'appui à la réadaptation ($F(11, 3\,761) = 44,42, p < 0,001$). À l'exception du groupe des Services techniques et Services à l'établissement (qui a obtenu une note plus élevée que les AC II), les agents de correction sont également ceux qui ont manifesté les attitudes les plus punitives ($F(11, 3\,753) = 39,74, p < 0,001$).

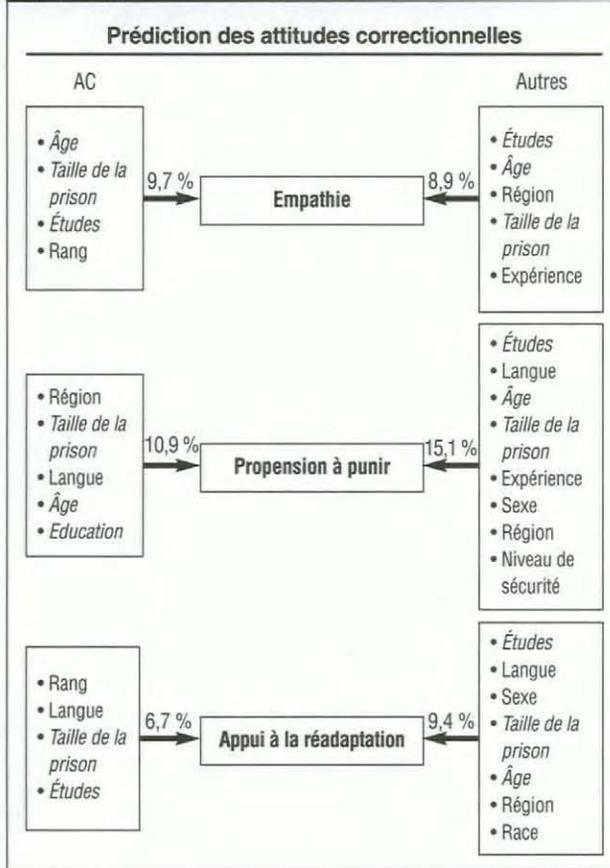
Prédiction des attitudes

Les grands encadrés du Graphique 2 énumèrent les variables explicatives des attitudes correctionnelles qui ont le plus de poids chez les agents de correction et les autres employés, c'est-à-dire les variables qui demeurent significatives dans les analyses de régression multiple⁷. Bien que les équations de régression multiple demeurent statistiquement significatives, les petits encadrés montrent que le niveau de variance expliqué pour

Graphique 1



Graphique 2



chaque équation est relativement modeste puisqu'il se situe entre 6,7 % et 15,1 %. Les variables démographiques (comme l'âge et le niveau d'instruction) tout comme celles qui caractérisent le milieu de travail (p. ex., la taille de la prison, le niveau de sécurité) constituent des facteurs déterminants importants sur le plan des attitudes correctionnelles. Pour être précis, les attitudes sont d'autant plus positives que le niveau d'instruction et l'âge des travailleurs sont élevés, que la taille des prisons est petite et que le niveau de sécurité est faible.

Adaptation au travail

Nous avons pris trois mesures de l'adaptation au travail chez les agents de correction et les autres travailleurs. Utilisant encore une fois la moyenne de la sous-échelle comme limite d'inclusion, nous avons constaté que la proportion d'agents de correction qui ne sont pas satisfaits de leur travail est nettement plus grande $\chi^2(1, N = 3\ 791) = 169,97, p < 0,001$ que dans les autres groupes et que leur attachement à l'organisation est nettement moindre $\chi^2(1, N = 3\ 728) = 242,08, p < 0,001$. Toutefois, la probabilité qu'ils fassent état de niveaux de stress au travail élevés n'est pas plus grande $\chi^2(1, N = 3\ 756) = 2,35, p = 0,125$ que chez leurs collègues.

Les agents de correction ne sont pas nettement différents des autres types de travailleurs en ce qui concerne le stress au travail en général. C'est plutôt le groupe des

agents de gestion de cas (agents de libération conditionnelle) qui fait état des niveaux de stress les plus élevés. Les agents de correction obtiennent tout de même des résultats nettement inférieurs quand on mesure leur satisfaction professionnelle et leur attachement à l'organisation. Pour leur part, les gestionnaires du système carcéral font contraste par rapport à ces résultats. Ces derniers sont nettement plus attachés au Service correctionnel du Canada et généralement plus satisfaits de leur travail que les agents de correction.

Prédire l'adaptation au travail

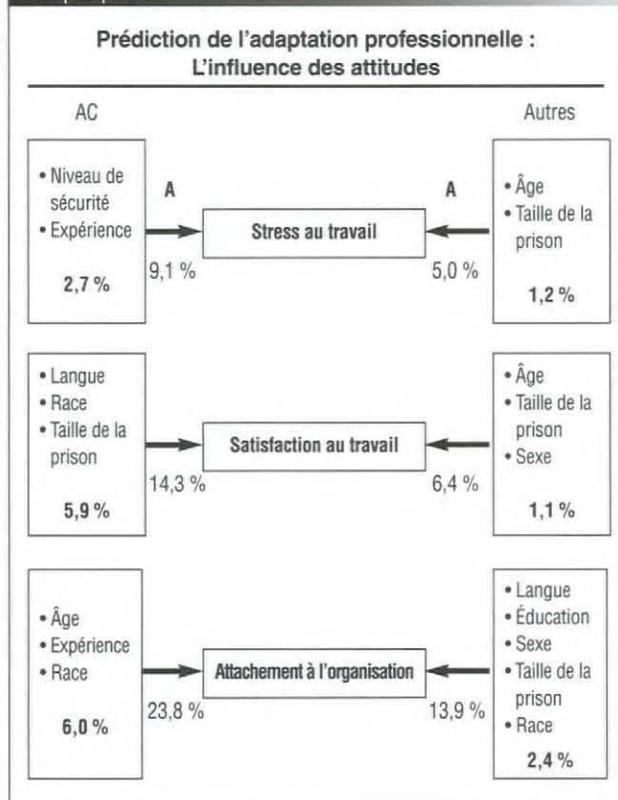
Les analyses de régression multiple qui prédisent le stress au travail, la satisfaction professionnelle et l'attachement à l'organisation ont été menées avec les mêmes variables indépendantes que celles qui ont été utilisées pour prédire les attitudes à l'égard des détenus. Toutefois, pour analyser la contribution des attitudes à l'adaptation au travail, nous avons inclus comme variables explicatives additionnelles l'empathie, la propension à punir et l'appui à la réadaptation. Afin d'examiner l'influence de l'environnement correctionnel lui-même sur les résultats au travail, nous avons aussi fait entrer dans l'équation le niveau général d'empathie, de propension à punir et d'appui à la réadaptation qui existe dans la prison.

Les attitudes à l'égard des détenus ont prédit de façon significative les mesures d'adaptation au travail. En fait, ces variables ont été les variables explicatives du stress, de la satisfaction et de l'attachement ayant le plus de poids, tant chez les agents de correction que chez les autres travailleurs. Fait intéressant à noter, la propension à punir se révèle le facteur déterminant du stress au travail le plus prononcé, alors que l'appui à la réadaptation explique largement la satisfaction professionnelle et l'attachement à l'organisation.

Nous avons examiné l'importance des attitudes sur l'adaptation au travail d'une deuxième façon. Nous avons procédé à des analyses de régression multiple pour prédire le stress au travail, la satisfaction professionnelle et l'attachement à l'organisation. Cette fois, les trois attitudes correctionnelles qui nous intéressaient ont été entrées séparément en bloc et non simultanément avec les autres variables explicatives traditionnelles.

La capacité des attitudes correctionnelles de prédire la variance expliquée dans les scores d'adaptation au travail est frappante et beaucoup plus importante que les variables explicatives traditionnelles (âge, race, sexe et niveau d'instruction). Chez les agents de correction, la variance expliquée dans le stress au travail s'est améliorée de 2,7 % à 9,1 %. Quant à la satisfaction professionnelle, la variance expliquée est passée de 5,9 % à 14,3 % et, en matière d'attachement à l'organisation, cette variance a grimpé à 23,8 %, ce qui est remarquable puisqu'elle n'était que de 6,0 % dans l'analyse où les scores relatifs aux attitudes n'ont pas été entrés en bloc. Nous avons constaté des effets semblables, quoique moins

Graphique 3



prononcés, chez ceux et celles qui ne sont pas agents de correction. Le message clé qui ressort de toutes ces analyses est que peu importent les tâches de l'employé, l'adaptation professionnelle semble largement déterminée par ses attitudes correctionnelles (voir le Graphique 3).

Interactions personne-établissement

Les séries d'analyses antérieures ont montré que les attitudes individuelles à l'égard des détenus constituaient d'importantes variables explicatives du stress au travail, de la satisfaction professionnelle et de l'attachement à l'organisation. Toutefois, la théorie de l'adéquation entre la personne et l'organisation donne à penser que les variables individuelles et organisationnelles devraient interagir et exercer une influence sur les résultats au travail de manière importante.

Contrairement à nos attentes, nous n'avons constaté aucune interaction importante. Le niveau général d'empathie, de propension à punir et d'appui à la réadaptation dans la prison n'a ni augmenté ni réduit sensiblement le niveau d'adaptation au travail de l'employé. Par exemple, le fait d'engager un agent de correction empathique n'a pas eu beaucoup d'effet. Si l'on s'appuie sur les analyses de notre étude, cette personne devrait normalement manifester moins de stress au travail, plus de satisfaction professionnelle et plus d'attachement à l'organisation. Bref, les attitudes individuelles semblent l'emporter sur les attitudes collectives de l'établissement et les interactions entre les deux, quand on vient pour déterminer le niveau

d'adaptation générale des agents de correction et des autres travailleurs.

Analyse

Les résultats montrent qu'on trouve généralement des attitudes négatives chez les agents de correction. Seulement 26,2 % sont empathiques, selon notre évaluation, alors que 26,6 % peuvent être présentés comme ayant des attitudes non punitives. Malgré l'orientation du SCC en ce sens, il n'y a que la moitié des participants environ (52,9 %) qui se sont montrés favorables à la réadaptation des délinquants.

Ces résultats sont décevants. Les chercheurs soutiennent depuis longtemps que les agents de correction sont dans une position idéale pour favoriser un changement de comportement positif et améliorer l'atmosphère d'un environnement social appauvri, par ailleurs⁸. Les efforts actuels en matière de réadaptation sont probablement compromis en prison. Dans une situation où la plupart des travailleurs de première ligne trouvent à redire sur l'efficacité de la réadaptation ou ont des doutes à ce sujet, il est difficile d'imaginer comment les délinquants peuvent tirer pleinement profit des programmes qui leur sont offerts en ce moment. En outre, les niveaux actuels d'empathie et de propension à punir risquent d'entraver les efforts destinés à améliorer l'atmosphère sociale des prisons fédérales.

D'un autre côté, les fonctions des agents de correction sont avant tout des fonctions de garde et des fonctions disciplinaires. La fouille des cellules, les fouilles à nu, les escortes armées, le guet dans les tours, les dénombrements, la discipline et la surveillance générale sont les activités principales des agents de correction et celles-ci ne sont pas particulièrement propices à des attitudes ou à un affect positifs. Si l'on continue de tenter d'élargir le rôle des agents de correction pour inclure des activités de réinsertion sociale dans leurs tâches, on pourrait constater des améliorations avec le temps. La hausse du niveau de scolarité dans ce groupe professionnel est encourageante, surtout si l'on tient compte du solide lien qui existe entre le niveau de scolarité et les attitudes positives.

Le niveau d'instruction a du poids comme variable explicative de l'empathie, de la propension à punir et de l'appui à la réadaptation. C'est ce qui ressort de la présente étude, ce qui est quelque peu étonnant compte tenu des recherches antérieures dans ce domaine⁹. Fait également surprenant, comparativement à leurs collègues, des employés très instruits font état d'une satisfaction professionnelle nettement moindre, et ce, malgré leurs attitudes plus positives. Cela peut donner à penser que des personnes hautement qualifiées pourraient être sous-utilisées et/ou sous-rémunérées par leur employeur. Peut-être l'organisation devrait-elle accorder une attention spéciale à ce groupe d'employés. Bien qu'ils aient la formation et les orientations correctionnelles les plus susceptibles d'engendrer un

changement positif dans le comportement des délinquants, les travailleurs instruits ne semblent pas retirer beaucoup de satisfaction de leurs tâches. Compte tenu de leur mécontentement et de leur faible attachement, le SCC risque semble-t-il de perdre un précieux segment de son effectif.

La constatation que les grands établissements prédisent des attitudes négatives semble arriver à point nommé, compte tenu des mouvements actuels en faveur de la construction de prisons plus grandes. Si, en fait, le système correctionnel a entre autres pour objectif de créer un environnement propice aux interactions positives avec les détenus et à la réadaptation, peut-être alors y a-t-il mieux à faire que d'accroître la taille des prisons. Les autorités carcérales devraient plutôt réfléchir à la conclusion selon laquelle les travailleurs des centres de traitement et des prisons pour femmes sont nettement plus positifs que les répondants des prisons conventionnelles. Non seulement ces établissements sont-ils plus petits, mais ils ont aussi tendance à être davantage axés sur les programmes et les interactions efficaces entre le personnel et les détenus.

L'hypothèse selon laquelle les attitudes positives à l'égard des détenus seraient associées à une meilleure adaptation au travail a été confirmée avec force. Leur corrélation varie de $r = 0,13$ dans le cas de l'empathie et du stress au travail à $r = 0,40$ dans le cas de l'appui à la réadaptation et de l'attachement à l'organisation. Bien qu'on ne puisse pas conclure ici à une certaine directionnalité et à un rapport de cause à effet, il est clair que les travailleurs empathiques, non portés à punir et en faveur de la réadaptation affichent de meilleurs résultats que ceux qui n'ont pas ces attitudes.

Compte tenu des attitudes des agents de correction à l'égard des détenus et de l'existence au sein du Service correctionnel du Canada d'un système de valeur qui entre en conflit avec ces attitudes, nous nous attendions à ce que l'adaptation au travail soit moins poussée parmi eux que dans les autres groupes professionnels. Sauf pour ce qui concerne le stress au travail, cette prédiction s'est révélée fondée. Les agents de correction sont nettement moins satisfaits de leur travail (64,6 % par opposition à 83,3 %) et nettement moins attachés au Service correctionnel du Canada (50,3 % contre 75,4 %) que les travailleurs des autres groupes.

Il ne serait certainement pas juste de jeter le blâme uniquement sur les attitudes correctionnelles négatives pour expliquer les scores relatifs à l'adaptation au travail. Probablement existe-t-il plusieurs autres raisons qui peuvent amener les agents de correction à se sentir moins satisfaits de leur travail et moins attachés à leur employeur que les autres travailleurs. Le fait que les agents de gestion de cas ait signalé des niveaux de stress au travail plus élevés malgré leurs attitudes correctionnelles plus positives donne à penser que les fonctions, les problèmes concernant la charge de travail et le perfectionnement professionnel devront être pris en considération dans les recherches ultérieures.

Au sens strict, les systèmes correctionnels ont pour mandat d'administrer des peines imposées par les tribunaux d'une manière qui optimise la protection du public. Par le passé, on faisait une équation entre protection du public et punition, application rigoureuse des règles, rigidité dans la structure de gestion et insistance sur certaines infrastructures matérielles (p. ex, les clôtures, les tours et les armes). Conscients du fait que la plupart des détenus retournent dans la collectivité, les systèmes correctionnels contemporains ne sont pas axés uniquement sur la punition et la détention mais aussi sur le traitement et l'intégration. Cette interprétation élargie de la protection du public est encourageante, surtout si l'on tient compte de l'accumulation de preuves qui démontrent l'efficacité des programmes correctionnels bien conçus¹⁰. Qui plus est, les milieux empathiques, non punitifs et propices à la réadaptation laissent entrevoir un environnement correctionnel plus sain et peut-être un milieu de travail plus sain.

Le Service correctionnel du Canada s'est donné un énoncé de mission bien clair, dont on parle beaucoup. Or celui-ci porte à croire que la haute direction a fait sienne cette nouvelle orientation collective, une orientation qui ressemble vraiment à un Modèle de services humains. Il est regrettable cependant qu'à mesure que l'on descend dans la structure hiérarchique de l'organisation, l'adhésion à ce point de vue diminue. Chez les agents de correction, dont on pourrait dire qu'ils sont les employés à qui il incombe le plus de créer et de maintenir l'atmosphère en prison, les attitudes correctionnelles sont largement négatives. Dans ces conditions, la théorie de l'adéquation entre la personne et l'organisation prédit une piètre adaptation, ce qui se voit par exemple dans le stress au travail accru, la moindre satisfaction professionnelle et l'attachement moins prononcé à l'organisation. Les données sur l'adaptation au travail obtenues de ce large échantillon d'employés de prison confirment fortement cette prédiction.

Nous pensons que l'interaction entre les attitudes individuelles et les attitudes du milieu de travail ferait sentir ses effets sur le stress au travail, la satisfaction professionnelle et l'attachement à l'organisation. Par exemple, qu'un employé empathique travaillant dans un milieu non empathique réussirait moins bien son adaptation au travail. Et de même, qu'une personne indifférente à la réadaptation ferait état d'une diminution de son adaptation au travail dans une prison où le sentiment dominant est favorable au traitement. Or ces attentes ne se sont pas révélées fondées. Nous avons plutôt constaté un lien entre les attitudes correctionnelles positives et des résultats positifs au travail quels que soient le point de vue collectif exprimé ou l'atmosphère dominante dans une prison. Ces conclusions autorisent à penser que la compatibilité avec les valeurs de l'employeur est plus importante que la compatibilité avec l'unité de travail concrète (c.-à-d. l'adéquation entre la personne et son milieu de travail).

La tendance apparente qu'a le Service correctionnel du Canada à accorder des promotions aux personnes qui sont les mieux adaptées corrobore la théorie en question. Nous avons constaté dans notre étude que les gestionnaires d'unité avaient des attitudes plus positives que les AC II et que ceux-ci à leur tour avaient des attitudes plus positives que les AC I. Il semble que l'empathie, l'appui à la réadaptation et l'absence de propension à punir accroissent de façon sensible les chances de promotion. Il se peut aussi que la promotion ou le processus de promotion lui-même modifie les attitudes en donnant au candidat l'occasion de se rendre compte de l'importance et de la valeur de l'empathie et du traitement. Dans les concours de dotation au Service correctionnel du Canada, on vérifie souvent la compréhension qu'ont les candidats de l'énoncé de mission ainsi que des principes et des valeurs qui le sous-tendent. Ainsi, le fait de se préparer à des examens en vue d'un poste pourrait en lui-même et par lui-même atténuer les attitudes négatives.

Voilà donc une occasion intéressante pour l'organisation d'engendrer des attitudes particulières parmi ses employés. Si le système de récompense était davantage fondé sur les orientations correctionnelles, le personnel serait mieux préparé à réinsérer les délinquants dans la société et, en fin de compte, à protéger le public. Il y aurait aussi probablement d'autres avantages supplémentaires : une meilleure adaptation au travail et une amélioration des conditions dans les prisons.

Le recrutement du personnel constitue un autre important moyen de donner à l'effectif la forme désirée. Au cours du processus d'embauche, les recruteurs du SCC devraient évaluer non seulement les titres scolaires mais aussi les attitudes des candidats. Comme le soutiennent Bowen *et al.* (1991), on accroît la souplesse de l'effectif en choisissant des gens ayant des valeurs compatibles plutôt que des ensembles de compétences précis. Dans le contexte actuel, cela pourrait aussi contribuer à créer un environnement plus sûr et plus sain pour les citoyens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pénitenciers. ■

- ¹ Extrait de LARIVIÈRE, M. *Antecedents and outcomes of correctional officer attitudes towards federal inmates: An exploration of person-organization fit*, thèse de doctorat non publiée, Ottawa, Ontario, Carleton University, 2001.
- ² 340, avenue Laurier ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.
- ³ Alan Leschied, University of Western Ontario, London, Ontario.
- ⁴ JACOBS, J. B. et KRAFT, L. J. «Integrating the keepers: A comparison of black and white prison guards in Illinois», *Social Problems*, vol. 3, 1978, p. 304-318.
- ⁵ ROBINSON, D., PORPORINO, F. et SIMOURD, L. «The influence of educational attainment on the attitudes and job performance of Correctional Officers», *Crime and Delinquency*, vol. 43, n° 1, 1997, p. 60-77.
- ⁶ Voir la thèse pour bibliographie.
- ⁷ L'auteur peut fournir les données pour les équations des analyses de régression multiple, les variables exclues, les matrices de corrélation, les analyses de facteurs et les diagnostics de collinéarité.

- ⁸ HEPBURN, J. R. et KNEPPER, P. E. «Correctional Officers as human services workers: The effect on job satisfaction», *Justice Quarterly*, vol. 10, n° 2, 1993, p. 315-335. Pour d'autres auteurs, voir la thèse.
- ⁹ CROUCH, B. M. et ALPERT, G. P. «Sex and occupational socialization among prison guards: A longitudinal study», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 9, n° 2, 1982, p. 159-176. Pour d'autres auteurs, voir la thèse.
- ¹⁰ GENDREAU, P. et ROSS, R. «Revivification of rehabilitation: Evidence from the 1980s», *Justice Quarterly*, vol. 4, 1987, p. 349-408.
- ¹¹ JURIK, N. C. et MUSHENO, M. C. «The internal crisis of corrections: Professionalization and the work environment», *Justice Quarterly*, vol. 3, n° 4, 1986, p. 457-480.

Naviguez ! ...

Vous ne trouvez plus votre numéro favori de FORUM, Recherche sur l'actualité correctionnelle ? Vous pouvez avoir accès à chacun des numéros de FORUM par l'entremise du réseau Internet. Pour ce faire, visitez le site Web du Service correctionnel du Canada :

<http://www.csc-scc.gc.ca>

Le site Web vous permettra de télécharger des articles ou le numéro au complet. Vous pouvez aussi ajouter votre nom à notre liste d'envoi.

Prévision de la récidive criminelle au moyen de facteurs dynamiques : Étude prospective en trois phases

Thèse de doctorat, Queen's University¹

Shelley L. Brown²

Directeur de thèse : Edward Zamble

Membres du jury : Vern Quinsey, Ron Holden, Fiona Kay et Don Andrews³

Cet article porte sur une étude dans laquelle l'auteure s'est penchée sur l'efficacité de l'évaluation des facteurs de risque dynamiques pour la prévision de la récidive criminelle chez les adultes. Il s'agit d'une étude prospective en trois phases qui a été effectuée auprès de 136 délinquants de sexe masculin sur le point d'être libérés d'établissements correctionnels fédéraux de la région de l'Ontario. Les facteurs de risque statiques ont été évalués une seule fois, avant la mise en liberté, mais les facteurs de risque dynamiques ont été évalués à trois occasions : avant la mise en liberté, un mois et trois mois après la mise en liberté. Comme prévu, l'étude a révélé que le modèle des facteurs dynamiques les plus robustes a surclassé le modèle des facteurs statiques les plus robustes dans la prévision de la révocation générale de la liberté (efficacité prédictive de 85 % contre 81 %). Toutefois, la plus grande efficacité prédictive (89 %) a été réalisée lorsqu'on a utilisé en combinaison les évaluations de facteurs statiques et de facteurs dynamiques.

L'une des fonctions les plus importantes d'un organisme de correction est d'évaluer le risque que les délinquants récidivent après leur mise en liberté. Habituellement, les protocoles permettent d'évaluer deux genres de facteurs de risque : statiques et dynamiques. Les facteurs de risque statiques sont constants et immuables, et ils ne peuvent donc pas être modifiés à l'aide d'un traitement (p. ex., les antécédents criminels). Au contraire, les facteurs dynamiques peuvent changer, et ils peuvent donc être modifiés au moyen d'un traitement (p. ex., les attitudes criminelles, la fréquentation de criminels, l'emploi, la toxicomanie).

Un grand nombre d'études ont montré que l'on peut prévoir la récidive criminelle chez les adultes en évaluant des facteurs de risque dynamiques. Cependant, dans la grande majorité de ces études, on a évalué les facteurs de risque dynamiques à une seule occasion, par exemple avant la mise en liberté, et on a ensuite utilisé les résultats de cette évaluation pour prévoir la récidive criminelle. Dans les études de prévision fondées sur les facteurs dynamiques, on a rarement examiné si l'on pouvait prévoir la récidive avec exactitude en évaluant une première fois, puis en réévaluant systématiquement les facteurs dynamiques. Les études dans lesquelles on a eu recours à cette méthode comportaient tout de même diverses lacunes : restrictions de nature statistique, méthodes rétrospectives, stratégies d'évaluation ayant recours à une seule méthode [p. ex., l'Inventaire du niveau de supervision (LSI-R)]⁴, échantillons de petite taille, échantillons composés de délinquants sous responsabilité provinciale⁵.

Il est intéressant de constater que, malgré le manque de recherche dans ce domaine, on admet de façon inconditionnelle que l'évaluation et la réévaluation systématique des facteurs de risque dynamiques constituent le mécanisme privilégié pour améliorer la surveillance des délinquants dans la collectivité. De même, les programmes de traitement destinés aux délinquants sexuels et, plus récemment, aux délinquants violents reposent en grande partie sur le principe que les variables dynamiques (comme l'humeur, les sources de stress, les situations à risque élevé) jouent un rôle important dans le processus de récidive. Toutefois, cette position n'est étayée que par un petit nombre d'études empiriques rétrospectives⁶. En conséquence, le principal objectif de notre étude était de faire progresser le développement théorique et l'utilité pratique de l'évaluation et de la réévaluation des variables dynamiques. Nous avons examiné plus particulièrement si l'évaluation initiale des facteurs de risque dynamiques et la réévaluation prospective de ces facteurs pendant que le délinquant est sous surveillance dans la collectivité pourraient aider les agents de libération conditionnelle à gérer ce délinquant quotidiennement dans la collectivité.

Cadre théorique

C'est le modèle de la récidive criminelle axé sur les mécanismes d'adaptation qui a fourni le cadre théorique de l'étude. Cette théorie cherche à expliquer la reprise ou le maintien du comportement criminel plutôt que son origine. Selon le modèle, le processus de récidive débute par la présence d'un élément déclencheur dans le milieu. Il peut s'agir de divers facteurs, depuis les sources de stress continuels comme la mésentente conjugale, la perte d'un emploi ou les difficultés financières, jusqu'aux contrariétés de la vie quotidienne telles que le fait de se retrouver dans un autobus bondé. Lorsque cet élément survient, l'individu fait une évaluation cognitive ou affective de la situation. L'individu qui la perçoit comme menaçante ou problématique vit habituellement des émotions négatives (hostilité, colère, peur), un niveau élevé de stress («je n'ai aucun contrôle sur ma vie») et, finalement, une certaine prise de conscience à propos de la gravité de l'élément déclencheur. Il tente alors de réagir à la situation, mais comme la plupart des délinquants sont incapables de régler le problème original, la situation demeure inchangée. Il s'ensuit alors un cycle d'émotions négatives et d'interprétations inadéquates qui s'aggravent et qui, au bout du compte, entraînent la reprise du comportement criminel. D'après le modèle, le fait que l'individu considère l'élément déclencheur ou

perçoit la situation comme une menace ou un problème dépend de deux sous-ensembles de facteurs : les influences individuelles et les mécanismes de réponse.

Les influences individuelles sont relativement stables et comprennent des facteurs comme les antécédents criminels et les traits psychologiques permanents (par exemple, le tempérament, la réactivité affective). Ces facteurs révèlent la propension d'un individu à réagir aux situations et à les interpréter d'une façon inadaptée. Un outil prometteur dans ce domaine est l'Échelle de psychopathie de Hare (PCL-R). Par ailleurs, les mécanismes de réponse sont plus dynamiques par nature, bien que pas aussi changeants que les éléments déclencheurs. On peut les considérer comme des schèmes de comportement pouvant être modifiés lentement au moyen de traitements. Le sous-ensemble des mécanismes de réponse comprend des variables comme la capacité d'adaptation, la toxicomanie, les attitudes criminelles, la fréquentation de criminels, le soutien social et la motivation. Enfin, selon le modèle théorique, ce processus est continu et interactif; par conséquent, chaque réaction déclenche une nouvelle série d'événements qui entraîne à son tour un autre élément déclencheur, une autre évaluation, et une autre réaction (voir le Graphique 1).

Méthodologie

Cent trente-six délinquants sur le point d'être libérés d'un établissement fédéral à sécurité minimale, moyenne ou maximale de l'Ontario ont participé à l'étude. Seuls les délinquants qui consentaient à participer ont été choisis; ces délinquants devaient être libérés sous le régime de la libération conditionnelle totale ou de la libération d'office dans les 45 jours suivant l'évaluation prélibératoire initiale; ils comprenaient l'anglais; ils n'étaient ni en situation de psychose active ni passibles d'expulsion; et enfin, ils n'allaient pas atteindre la date d'expiration de leur mandat

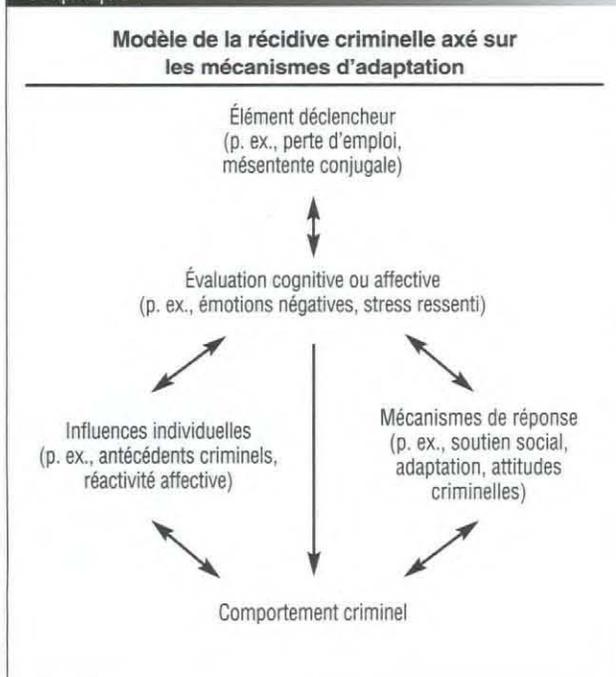
dans les six mois suivant leur mise en liberté. Ce dernier critère allait nous permettre de communiquer relativement facilement avec les délinquants dans la collectivité, étant donné qu'ils seraient obligés de se présenter à un agent de libération conditionnelle jusqu'à la fin de leur peine.

L'âge moyen des délinquants de l'échantillon était de 33 ans. Ils purgeaient en moyenne une peine de quatre ans pour diverses infractions criminelles — homicide, voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié, infraction en matière de drogue, infraction contre les biens. Alors que 54 % de l'échantillon se sont vu octroyer une libération conditionnelle, 45,6 % ont été libérés sous le régime de la libération d'office. Les deux tiers de l'échantillon environ étaient de race blanche et l'autre tiers était constitué de Noirs (15,4 %), d'Asiatiques (4,4 %), d'Autochtones (4,4 %) ou de personnes classées dans la catégorie «Autre» (7,4 %). Les deux tiers des délinquants étaient célibataires au moment de leur mise en liberté.

Chaque délinquant a d'abord été évalué dans les 45 jours précédant sa mise en liberté. Cette évaluation a été suivie d'une ou de deux autres évaluations, qui ont été effectuées après la mise en liberté. Les évaluations dans la collectivité ont été faites un mois et trois mois après la libération, si la liberté du délinquant n'avait pas été révoquée évidemment. La participation à l'étude cessait lorsque la libération était révoquée ou lorsque l'évaluation du troisième mois était terminée. Malheureusement, nous n'avons pu recueillir de renseignements dans la collectivité sur environ 20 % des participants, car ils avaient retiré leur consentement après leur mise en liberté.

Il n'existe actuellement pas de mesure fiable et validée pour le modèle axé sur les mécanismes d'adaptation. En conséquence, pour évaluer les diverses composantes du modèle, nous avons utilisé une combinaison de mesures statiques et dynamiques conçues récemment. En outre, nous avons eu recours à plusieurs méthodes pour l'évaluation : entrevues, examen des dossiers et auto-évaluations. Par exemple, nous avons utilisé plusieurs mesures fondées sur les entrevues et les dossiers : *Problem Survey Checklist*⁷, *Perceived Problem Index*⁸, *Social Support Scheme*⁹, *Coping Situations Questionnaire*¹⁰, *Expected Value of Crime Questionnaire*¹¹ pour évaluer des variables comme la fréquentation de criminels, le soutien social (nombre et qualité des réseaux de soutien), capacité d'adaptation (capacité de résoudre des problèmes efficacement), l'emploi (attitude positive à l'égard du travail, stabilité de l'emploi), la stabilité conjugale, les conditions de logement, la gestion de l'argent, les activités de loisir, la santé (physique et mentale), le respect des conditions de la liberté, la toxicomanie et la valeur accordée au crime. De même, nous avons eu recours à plusieurs questionnaires auto-évaluation pour évaluer les émotions négatives (colère, dépression), les émotions positives (joie, détente), le niveau de stress ressenti («Combien de fois arrivez-vous à gérer les problèmes de la vie courante?», «Combien de fois croyez-vous maîtriser la situation?»), et l'auto-efficacité dans la criminalité (p. ex., «Si une de mes connaissances voulait faire un vol, elle me demanderait probablement mon aide.»).

Graphique 1



Résultats

Au total, 36,8 % des délinquants de l'échantillon (50 sur 136) ont vu leur liberté révoquée durant la période de suivi qui s'étendait de 3 à 19,2 mois ($M = 10,2$; $ET = 3,9$). Environ la moitié des révocations étaient dues à des motifs purement techniques (p. ex., manquement aux conditions liées à la consommation d'alcool ou de drogue, violation de la consigne concernant les heures de rentrée), tandis que les autres étaient dues à une nouvelle accusation ou condamnation pour une infraction criminelle.

La première étape de l'analyse visait à déterminer si les facteurs de risque dynamiques avaient changé chez les individus dont la liberté n'a pas été révoquée durant la période couverte par l'étude. Les résultats ont montré qu'il y a eu chez ces individus une diminution régulière des problèmes d'emploi, de l'instabilité conjugale, des problèmes financiers, du stress ressenti, du niveau de problèmes perçus, des émotions négatives (colère, dépression), de la fréquentation de criminels, et de la toxicomanie durant les trois mois suivant la mise en liberté. En outre, ces individus n'ont pas seulement montré une amélioration régulière sur les plans de la capacité d'adaptation et du soutien social, mais ils ont aussi été capables de trouver un nombre croissant de conséquences négatives liées au crime à mesure qu'augmentait le temps passé dans la collectivité.

Contrairement à ce qu'on prévoyait, les problèmes liés aux loisirs ont augmenté durant les trois mois suivant la mise en liberté. Il est difficile pour l'instant d'expliquer ce résultat. Toutefois, il est possible qu'il s'agisse tout simplement d'un biais dû à la mesure utilisée. Avant la mise en liberté, les problèmes liés aux loisirs ont été codés en fonction du fait que le délinquant s'attendait ou non à avoir des problèmes de ce genre. Dans la collectivité, ils ont été codés selon que le délinquant avait ou n'avait pas de problèmes dans ce domaine. Il faudra effectuer d'autres études pour approfondir les raisons de ce résultat.

On a également constaté que les individus dont la liberté n'a pas été révoquée ont pris davantage conscience des conséquences positives du crime (p. ex., faire de l'argent) à mesure que le temps passé dans la collectivité augmentait. Cette constatation étonne quelque peu, car on s'attendrait à ce que les délinquants trouvent de moins en moins de conséquences positives au crime à mesure qu'ils passent du temps dans la collectivité sans commettre de crime. Cependant, il est également possible que les individus ayant adopté un style de vie prosocial, occupant un emploi conventionnel et gagnant un salaire conventionnel prennent profondément conscience des avantages que procure le crime, notamment le fait de gagner de l'argent rapidement et facilement en ayant moins de responsabilités. Mais ceci n'est qu'une hypothèse, qui devra être examinée plus en profondeur. Enfin, il est important de prendre note que les délinquants qui n'ont pas vu leur liberté révoquée n'ont pas connu de changement notable dans les problèmes liés aux conditions de logement, les problèmes de santé, les émotions positives, l'auto-efficacité dans la criminalité ou le respect des conditions de la libération durant les trois mois suivant la mise en liberté.

La seconde étape de l'analyse consistait à déterminer les facteurs qui différencient les individus dont la liberté n'a pas été révoquée et les autres. On a d'abord examiné la relation entre les facteurs statiques et la révocation (avec ou sans nouvelle infraction). On a aussi examiné la relation entre les changements dans les facteurs dynamiques et la révocation. Deux analyses statistiques primaires ont été utilisées à cet effet : l'Analyse de survie de régression de Cox et l'Analyse de la fonction d'efficacité du récepteur. L'Analyse de survie est une technique statistique qui permet d'évaluer le temps qu'il faut pour arriver à un événement (comme la révocation) ainsi que la fréquence de cet événement. L'Analyse de survie de régression de Cox est unique, car elle permet de comparer en même temps la capacité d'un certain nombre de variables de prévoir combien de temps il faudra pour arriver à un certain événement (le temps de survie). On peut aussi intégrer facilement à l'analyse des renseignements sur la façon dont changent les variables avec le temps.

Une série d'Analyses de survie de régression de Cox ont révélé que les trois mesures des facteurs statiques, soit l'Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR-R1), l'Échelle de psychopathie de Hare révisée (PCL-R) et les écarts récents de conduite dans l'établissement, étaient liées de façon significative au temps de survie ($p < 0,05$). De même, pour la plupart des facteurs dynamiques qui ont changé de façon significative, le changement était associé de façon significative au temps de survie ($p < 0,05$). Les individus qui ont connu une amélioration de leur capacité d'adaptation, du soutien social et de la capacité de reconnaître les conséquences négatives et positives du crime étaient sensiblement moins susceptibles d'échouer que ceux qui n'avaient pas connu de genre d'amélioration. De même, les individus qui ont vu diminuer leurs problèmes d'emploi, leur instabilité conjugale, leur niveau global de stress, le niveau perçu de problèmes, leurs émotions négatives et la toxicomanie étaient moins susceptibles d'échouer que ceux qui n'avaient pas vu ce genre de changement. Il est intéressant de noter que les changements dans les questions financières, les activités de loisir et la fréquentation de criminels n'étaient pas liés au temps de survie.

Même si la majorité des variables prédictives ont donné des résultats significatifs sur le plan statistique, d'autres analyses ont révélé que seules les variables suivantes s'avéraient des prédicteurs robustes du temps de survie : Échelle d'ISR-R1, écarts de conduite en établissement, problèmes d'emploi, instabilité conjugale, émotions négatives, niveau perçu de problèmes, toxicomanie, soutien social et conséquences positives du crime.

Nous avons utilisé l'analyse de la fonction d'efficacité du récepteur pour évaluer l'efficacité prédictive de ces variables pour la prévision de la révocation de la liberté. Nous avons comparé trois modèles :

- facteurs statiques : Échelle d'ISR-R1 et écarts de conduite en établissement;
- facteurs dynamiques dépendant du temps : problèmes d'emploi, instabilité conjugale, émotions négatives, niveau perçu de problèmes, toxicomanie, soutien social, conséquences positives du crime;

- combinaison de facteurs statiques et de facteurs dynamiques.

L'Analyse de la fonction d'efficacité du récepteur est une technique statistique sans biais qui permet d'évaluer la capacité d'une méthode de prévision ou d'une personne de prévoir de façon exacte un résultat particulier. Le principal indicateur statistique généré par cette analyse est la surface sous la courbe [Area Under the Curve (AUC)]. Les valeurs de l'AUC se situent entre 0,50 et 1,00, les valeurs plus élevées représentant des degrés plus élevés d'efficacité prédictive. Une valeur de 0,50, par exemple, équivaut à l'efficacité prédictive associée au tirage à pile ou face : 50 % du temps, on a raison, et 50 % du temps, on a tort. Une valeur de 1,00 équivaut à une efficacité prédictive de 100 %¹². Les valeurs de l'AUC peuvent aussi être interprétées comme la probabilité de choisir parmi deux individus, sans se tromper, celui qui est récidiviste.

Comme l'illustre le Tableau 1, chaque modèle utilisé dans l'étude a généré des AUC qui excédaient un taux d'exactitude de 80 %. Le modèle des facteurs statiques a généré une AUC de 0,81; le modèle des facteurs dynamiques s'est avéré meilleur (AUC = 0,85), bien que la différence n'était pas statistiquement significative. En outre, comme les intervalles de confiance se chevauchaient substantiellement, on pourrait prétendre que les deux modèles étaient aussi efficaces l'un que l'autre¹³. Toutefois, le rendement de la combinaison des deux modèles était sensiblement meilleur (AUC = 0,89) que le modèle des facteurs statiques ($p < 0,05$). Même si les intervalles de confiance se chevauchaient ici encore, le chevauchement n'était pas aussi grand que dans le cas précédent.

Conclusion

Jusqu'à présent, les protocoles d'évaluation donnent un taux d'efficacité prédictive de 70 à 80 %. La présente étude

Tableau 1

Efficacité prédictive obtenue au moyen de l'Analyse de la fonction d'efficacité du récepteur : Surface sous la courbe (AUC) et intervalles de confiance correspondants

Modèle de prévision	Surface sous la courbe (AUC)	Intervalle de confiance à 95 %
1. Modèle des facteurs statiques	0,81	0,73 – 0,88
2. Modèle des facteurs dynamiques	0,85	0,77 – 0,91
3. Modèle des facteurs statiques et dynamiques	0,89	0,81 – 0,93

Remarque. Modèle des facteurs statiques = Échelle d'information statistique sur la récidive (ISR-R1) et écarts de conduite en établissement.

Modèle des facteurs dynamiques = problèmes d'emploi, instabilité conjugale, émotions négatives, niveau perçu de problèmes, toxicomanie, soutien social, séquences positives du crime.

démontre que nous pouvons améliorer ce taux en intégrant à l'analyse des renseignements sur le changement des facteurs dynamiques dans le temps. En outre, l'étude montre l'importance de facteurs dynamiques qui sont généralement ciblés dans les analyses conventionnelles de prévention de la rechute, des variables (p. ex., émotions négatives et niveau perçu de problèmes) qu'on ne retrouve habituellement pas dans les protocoles courants d'évaluation du risque et des besoins. De plus, l'étude permet de cerner non seulement les faiblesses d'un délinquant, mais aussi ses points forts (p. ex., le soutien social). Enfin, il est important de souligner que bien que l'évaluation exacte des facteurs statiques et des facteurs dynamiques soit nécessaire pour faciliter la réinsertion sociale des délinquants, elle ne suffit pas; les programmes de traitement et les stratégies de gestion du risque doivent aussi reposer sur l'évaluation du risque. ■

¹ Extrait de BROWN, S. *The dynamic prediction of criminal recidivism: A three-wave prospective study*, thèse de doctorat, Kingston, ON, Queen's University, 2002.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9

³ Don Andrews, Carleton University, Ottawa, Ontario.

⁴ ANDREWS, D. A. et BONTA, J. *The Level of Service-Inventory (LSI-R)*, Toronto, ON, Multi-Health Systems Inc., 1995.

⁵ Pour un examen détaillé d'études antérieures en plusieurs phases, veuillez consulter *The prediction of adult criminal recidivism: A three-wave prospective research design*, mémoire de doctorat non publié, Kingston, ON, Queen's University.

⁶ PITHERS, W. D., KASHIMA, K. M., CUMMING, G. F., BEAL, L. S. et BUELL, M. M. «Relapse prevention of sexual aggression» dans *Human sexual aggression: Current perspectives*, p. 244-260, sous la direction de R. A. Prentky, et V. L. Quinsey, New York, NY, New York Academy of Science, 1988.

⁷ BROWN, S. L. et ZAMBLE, E. *Problem Survey Checklist*, Échelle non publiée, Kingston, ON, Queen's University, 1998.

⁸ ZAMBLE, E. *Perceived Problem Index*, Indicateur non publié, Kingston, ON, Queen's University, 1998.

⁹ BROWN, S. L. et ZAMBLE, E. *Social Support Scheme — Version 1*, schème non publié, Kingston, ON, Queen's University, 1998.

¹⁰ ZAMBLE, E. *Coping Situation Questionnaire*, Questionnaire non publié, Kingston, ON, Queen's University, 1989.

¹¹ HARRIS, A. R. «Imprisonment and the expected value of criminal choice», *American Sociological Review*, vol. 40, 1975, p. 71-87.

¹² Les valeurs des AUC ont été générées au moyen de l'analyse de survie. Pour plus de renseignements, communiquer avec l'auteur.

¹³ Les intervalles de confiance représentent l'étendue de valeurs qui est susceptible de contenir la valeur estimée du paramètre étudié à un niveau de probabilité donné. Par exemple, si la valeur de la surface sous la courbe est de 0,81 et l'intervalle de confiance à 95 % de 0,73 – 0,88, cela signifie que chaque fois que nous répétons l'étude avec un échantillon différent tiré de la même population, nous obtenons dans 95 % des cas une valeur (AUC) qui se situe entre 0,73 et 0,88.

L'utilité de la Théorie du circomplexe interpersonnel dans la recherche et le traitement des délinquants sexuels

Thèse de doctorat, Queen's University¹

Dana Anderson²

Directeur de thèse : William. L. Marshall

Membres du jury : Fred Boland et Lee Fabrigar

Une grande partie des études consacrées aux délinquants sexuels examinent les différences entre délinquants sexuels et délinquants non sexuels pour un certain nombre de variables psychologiques (comme l'empathie, l'estime de soi, les lacunes sur le plan de l'intimité et la solitude). Les cliniciens et les spécialistes ont également observé des différences entre les variables caractérisant les divers types de délinquants (p. ex., les violeurs et les agresseurs d'enfants). Certaines de ces variables peuvent être liées au profil interpersonnel problématique des délinquants. Dans le cadre de la présente étude, nous avons cherché à examiner les différences de profil interpersonnel entre les divers types de délinquants sexuels et non sexuels, en utilisant comme cadre la théorie du circomplexe interpersonnel.

Théorie du circomplexe interpersonnel et son adaptation aux délinquants sexuels

Leary³ a résumé les nombreux travaux entrepris par ses collègues et par lui-même à propos du concept de «cercle interpersonnel». Il s'agit de classer les comportements interpersonnels selon une structure circulaire au sein de laquelle les axes orthogonaux représentent les dimensions du contrôle et de l'affiliation. Chacune de ces dimensions s'appuie sur des adjectifs bipolaires correspondant aux aspects extrêmes de ces concepts : la dimension du contrôle est caractérisée par la domination ou la soumission, tandis que celle de l'affiliation est caractérisée par la bienveillance ou l'hostilité. Ces quatre types de comportement interpersonnel composent les quadrants du cercle interpersonnel : hostile-dominant, hostile-soumis, amical-dominant et amical-soumis.

On crée un vecteur dans le cercle interpersonnel selon un angle par rapport à l'origine; ce vecteur correspond au profil interpersonnel. La distance entre ce vecteur et l'origine indique dans quelle mesure la personne correspond au profil interpersonnel en question. Il existe donc différents niveaux sur le continuum du comportement interpersonnel, qui sont représentés par ce modèle. Plus le comportement affiché est extrême, plus on dit que la personne a un profil interpersonnel bien défini. On associe une extrême rigidité à de graves problèmes interpersonnels et à des problèmes d'ordre psychopathologique⁴. Par exemple, quelqu'un peut afficher un comportement interpersonnel calqué sur le

vecteur, à mi-chemin entre «dominant» et «hostile»; on dit alors de cette personne qu'elle fait preuve de méfiance. Le deuxième niveau, plus extrême, désigne une personne «méfiante-rancunière», et le niveau le plus extrême correspond à un comportement «paranoïaque-vindictif» (c'est le niveau qu'on associe le plus souvent aux troubles psychopathologiques)⁵.

Certaines études portant sur les comportements interpersonnels inadaptes des délinquants sexuels ont révélé qu'on pouvait utiliser le modèle du circomplexe interpersonnel comme cadre d'intégration des théories existantes. On sait que les délinquants sexuels sont moins enclins à faire preuve d'empathie que les non-délinquants⁶, et les problèmes d'empathie pourraient être liés à des problèmes de comportement interpersonnel. En outre, on sait que les délinquants sexuels ont des lacunes sur le plan de l'intimité et sont plus solitaires que les non-délinquants ou les délinquants non violents⁷. Là encore, il s'agit de difficultés interpersonnelles qui peuvent être imputables à un comportement interpersonnel inadaptes. Parce qu'il existe des différences de concept selon les différents types de délinquants sexuels⁸, ces derniers affichent donc également différents types de comportements interpersonnels.

Méthodologie

Dans le cadre de l'étude, nous avons évalué 148 délinquants provenant de divers pénitenciers de la région de l'Ontario, représentant tous les niveaux de sécurité. Ils ont été répartis entre les groupes suivants, selon leurs antécédents criminels : 39 violeurs, 42 agresseurs d'enfants, 41 délinquants violents (non sexuels) et 26 délinquants ayant commis une infraction générale (non sexuelle, sans violence). Leur âge moyen était de 37,42 ans (écart-type = 10,98; fourchette de 20 à 69). Quarante-six participants purgeaient une peine d'une durée indéterminée (dont 14 délinquants dangereux). La durée moyenne de la peine des 102 hommes restants (peine d'une durée déterminée) était de 6,43 ans. Aucun des délinquants sexuels ne s'était rendu au terme du programme de traitement des délinquants sexuels.

Nous avons évalué les comportements interpersonnels à l'aide de l'*Interpersonal Adjectives Scale* (version révisée) (IAS-R)⁹. Il s'agit d'une échelle comportant 64 éléments, qui permet de faire soi-même l'évaluation de son

comportement interpersonnel. Les répondants doivent s'attribuer eux-mêmes une note correspondant au degré d'exactitude de chaque adjectif sur une échelle d'évaluation en huit points, qui va de «tout à fait inexact» à «tout à fait exact». Cette échelle attribue une note aux participants pour chacune des huit catégories composant le profil interpersonnel : confiant-dominant, convivial-extraverti, chaleureux-agréable, modeste-candide, faible-soumis, réservé-introverti, froid et arrogant-calculateur. De plus, le programme de notation de l'IAS-R définit des profils interpersonnels. Dans le cadre de l'étude, nous avons entré les notes moyennes correspondant aux réponses de chaque groupe de délinquants à chaque point, afin d'obtenir le profil de ce groupe.

Résultats

Nous avons calculé les variations en comparant les notes moyennes pour chaque octant (ou chacune des huit catégories interpersonnelles) de l'IAS-R applicable aux délinquants sexuels. Nous avons observé des différences statistiquement significatives entre les notes moyennes ($p < 0,05$) pour cinq des catégories. En moyenne, les violeurs se sont attribués une note nettement supérieure à celle des agresseurs d'enfants pour les catégories suivantes : confiant-dominant, arrogant-calculateur, froid et réservé-introverti ; et ils se sont attribués des notes inférieures à celles des agresseurs d'enfants pour la catégorie «chaleureux-agréable». En intégrant tous les groupes de délinquants à nos analyses, nous avons observé d'importantes différences dans les catégories suivantes : arrogant-calculateur, froid et réservé-introverti. Pour chacune de ces trois catégories, ce sont les violeurs qui ont obtenu la note moyenne la plus élevée de tous les groupes de délinquants.

Nous avons établi les profils interpersonnels de chaque groupe. Chaque profil représente une configuration de caractéristiques propres à ce groupe. La position angulaire indique la catégorie interpersonnelle et la longueur du vecteur, la force avec laquelle le comportement se manifeste. Il convient de noter que les variables, ou les groupes d'adjectifs interpersonnels qui composent le circomplexe, sont répartis selon un continuum, et que les personnes appartenant à une même catégorie peuvent différer les unes des autres. Par exemple, l'adjectif «autoritaire» appartient à l'octant «confiant-dominant», mais c'est également le cas du qualificatif «sûr de soi». Ainsi, les variables observées dans chaque catégorie s'inscrivent sur un continuum et, plus elles sont proches de la catégorie suivante, plus elles seront associées de près à ces adjectifs.

Le profil moyen des violeurs révèle qu'ils appartiennent au type «froid». Les personnes classées dans cette catégorie refusent généralement qu'on leur attribue les qualificatifs «chaleureux», «gentil» ou «sympathique». Le problème majeur tient au fait que ces personnes ont du mal à exprimer leur affection aux autres, à s'entendre avec les autres et à pardonner. Par contre, les agresseurs

d'enfants ont plutôt le profil «faible-soumis». Les personnes classées dans cette catégorie sont généralement timides et soumises dans leur vie sociale, manquent de confiance en elles et n'ont pas une grande estime d'elles-mêmes. Plus ce type de comportement s'aggrave, plus ces personnes ont du mal à faire connaître leurs besoins aux autres et à s'affirmer.

Les délinquants violents sont généralement du type «froid» (voir plus haut), tandis que les délinquants non sexuels et non violents sont du type «chaleureux-agréable». Les personnes appartenant à cette catégorie sont généralement dévouées, empathiques et attentionnées dans leur vie sociale. Le problème tient au fait qu'elles essaient à tout prix de plaire aux autres, font trop confiance aux gens et sont trop permissives lorsqu'elles traitent avec les autres.

Analyse

On sait que, globalement, le profil interpersonnel des violeurs diffère de celui des agresseurs d'enfants, mais qu'il semble similaire à celui des autres délinquants violents non sexuels. Ceux qui n'ont commis aucune infraction à l'endroit de personnes (infractions générales) sont plus enclins à s'attribuer des adjectifs révélant un comportement interpersonnel plus adapté. Il convient de noter que, dans le cadre des études sur les troubles de la personnalité, l'octant «chaleureux-agréable» n'est associé à aucun des troubles énoncés dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-IV). Point intéressant : l'IAS-R est une échelle d'autodéclaration. Les délinquants visés par la présente étude se sont donc eux-mêmes décrits. Cela signifie que la conception qu'ils ont de leur profil interpersonnel semble coïncider avec les analyses cliniques, ainsi qu'avec les conclusions d'autres études consacrées aux différences entre agresseurs d'enfants et violeurs.

Étant donné que chaque groupe s'auto-évalue, il est important de tenir compte de l'hypothèse suivante, qui est à la base de la théorie du circomplexe interpersonnel : les différents profils interpersonnels se traduisent par certains comportements interpersonnels, qui respectent toujours le même modèle. Idéalement, pour avoir des relations interpersonnelles constructives, chaque personne devrait disposer d'un éventail de comportements parmi lesquels elle choisirait celui qui convient le mieux à chaque situation¹⁰. Une personne qui a un profil interpersonnel bien particulier doit tout d'abord être capable de modifier la série de traits de caractère associée à ce profil, de sorte que son comportement interpersonnel soit moins extrême, et qu'elle puisse ainsi passer plus facilement à un autre continuum de comportements. C'est pourquoi le thérapeute devrait inciter son client à éviter tout comportement extrême. Il ne doit pas céder à la tentation d'adopter un comportement complémentaire à celui de son client, ce qui ne ferait qu'accentuer le profil déjà problématique de ce dernier.

Certains spécialistes et certains cliniciens ont établi le profil du thérapeute idéal pour les groupes de délinquants sexuels¹¹, et leurs observations révèlent qu'il faut que ces thérapeutes fassent preuve de flexibilité dans leurs comportements interpersonnels. En d'autres termes, pour traiter efficacement avec des clients aux profils interpersonnels différents, un thérapeute devrait pouvoir afficher un comportement interpersonnel adapté aux deux dimensions du contrôle (de dominant à soumis) et de l'affiliation (d'hostile à amical). Même si l'on peut trouver étrange, voire contraire à l'éthique, l'idée selon laquelle un thérapeute pourrait adopter un style jugé hostile, les différences que l'on a observées entre les comportements inadaptes des agresseurs d'enfants et des violeurs indiquent que

certaines approches interpersonnelles des thérapeutes peuvent mieux convenir que d'autres à différents types de délinquants, notamment si l'on veut aider un délinquant à changer de comportement, au lieu d'imiter le profil interpersonnel de celui-ci et de l'accentuer ainsi involontairement.

En conclusion, la Théorie du circomplexe interpersonnel fournit un cadre intéressant pour l'étude des difficultés observées chez bon nombre de nos clients. En outre, cette théorie présente des hypothèses plausibles à partir desquelles on peut effectuer des analyses qui non seulement fourniront des données empiriques à l'appui des conclusions des cliniciens, mais nous inciteront également à envisager divers moyens de traiter les délinquants sexuels. ■

- 1 Extrait de ANDERSON D. *The utility of Interpersonal Circumplex Theory in research and treatment of sexual offenders*, thèse de doctorat, Kingston, ON, Queen's University, 2001.
- 2 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.
- 3 LEARY, T. *Interpersonal diagnosis of personality*, New York, NY, Ronald, 1957.
- 4 WIGGINS, J. S., TRAPNELL, P. et PHILLIPS, N. «Psychometric and geometric characteristics of the revised Interpersonal Adjective Scales (IAS-R)», *Multivariate Behavioral Research*, vol. 23, 1988, p. 517-530.
- 5 KIESLER, D. J. «The 1982 interpersonal circle: A taxonomy for complementarity in human transactions», *Psychological Review*, vol. 90, 1983, p. 185-214.
- 6 WILLIAMS L. M. et FINKELHOR, D. «The characteristics of incestuous fathers: A review of recent studies» dans *Handbook of Sexual Assault: Issues, Theories, and Treatment of the Offender*, p. 231-255, sous la direction de W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree, New York, NY, Plenum Press, 1990.

- 7 SEIDMAN, B. T., MARSHALL, W. L., HUDSON, S. et ROBERTSON, P. J. «An examination of intimacy and loneliness in sex offenders», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 9, 1994, p. 518-534.
- 8 GARLICK, Y., MARSHALL, W. L. et THORNTON, D. «Intimacy deficits and attribution of blame among sexual offenders», *Legal and Criminological Psychology*, vol. 1, 1996, p. 251-258. Voir aussi SEIDMAN, MARSHALL, HUDSON et ROBERTSON, 1994.
- 9 WIGGINS, J. S. *Interpersonal adjective scales: Professional manual*, Odessa, FL, Psychological Assessment Resource, 1995.
- 10 KNAPP, M. L. et VANGELISTI, A. L. *Interpersonal communication and human relationships*, Needham Heights, MA, Allyn and Bacon, 1992.
- 11 MARSHALL, W. L., ANDERSON, D. et FERNANDEZ, Y. *Cognitive-behavioral therapy with sexual offenders*, Londres, GB, John Wiley and Sons, 1999.

Recherche en bref

La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) a élaboré une publication intitulée Recherche en bref. Cela consiste en une série de résumés de rapports de recherche d'une page qui est spécialement conçue pour diffuser sommairement les connaissances en matière correctionnelle.

Le Volume 1, R-101 à R-100, offre les cent premiers résumés des rapports de recherche publiés jusqu'à présent. Le Volume 2, R-101+ est en cours de préparation et sera disponible sous peu.

Les copies de Recherche en bref et des rapports complets sont disponibles sur le site Web du SCC.

Classement des délinquantes en vue d'une intervention efficace : Évaluation du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas

Thèse de doctorat, Carleton University¹

Kelley Blanchette²

Directeur de thèse : Laurence Motiuk

Membres du comité : Peter Fried, Adelle Forth, Bob Hoge et Connie Kristiansen

Les éléments produits à l'appui de l'étude sont concluants : de nombreux types d'intervention en milieu correctionnel permettent de réduire le nombre de cas de récidive criminelle. Le traitement correctionnel «moyen» entraîne une réduction de 10 % de la récidive au sein des groupes visés, mais certaines études ont révélé que les interventions axées sur les principes de l'évaluation du risque et des besoins produisent des résultats nettement meilleurs en moyenne (30 % de réduction des cas de récidive³). En bref, en vertu du principe du risque, il faut que le niveau de traitement soit équivalent au niveau de risque que présente le délinquant, et il faut offrir des services plus intensifs aux délinquants à plus haut risque, tandis que les délinquants à plus faible risque s'en sortent aussi bien, sinon mieux, avec des interventions limitées, voire sans aucune intervention. En vertu du principe des besoins, le traitement correctionnel devrait viser les éléments dynamiques de la personnalité du délinquant qui sont liés à son comportement criminel (c'est-à-dire à des facteurs criminogènes). Ces principes de classement des délinquants basés sur les cas ont été établis dans le cadre des études relatives aux délinquants de sexe masculin, qui s'appuient sur des données empiriques. Dans cet article, nous nous intéressons à l'applicabilité aux délinquantes des principes du risque et des besoins.

Classement basé sur les cas

Même si, depuis quelque temps, on accorde plus d'attention aux problèmes liés aux délinquantes, certains affirment que l'on connaît encore mal les composantes des programmes [destinés aux femmes] qui visent des résultats positifs comme l'indépendance économique et sociale, la réunion des familles et une intervention réduite du système de justice pénale⁴. C'est peut-être parce qu'une majorité écrasante de délinquants sont des hommes, que les services offerts aux détenues sont depuis longtemps inspirés de modèles d'intervention auprès des hommes. C'est pourquoi les précédentes études consacrées à la façon dont les programmes en place répondent aux besoins des femmes ont révélé que le traitement accordé à celles-ci était soit inapproprié, soit inexistant.

Les études relatives aux interventions correctionnelles adaptées aux femmes sont essentielles, parce que le

droit canadien impose la mise en place de programmes distincts pour les délinquantes. Par exemple, l'article 77 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC, 1992) stipule que le Service correctionnel du Canada doit, en ce qui concerne les délinquantes, leur offrir des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques et consulter régulièrement, à cet égard, les organisations féminines compétentes ainsi que toute personne ou groupe ayant la compétence et l'expérience appropriées.

Il s'agit d'une tâche difficile pour les administrateurs des services correctionnels, étant donné que les différents spécialistes ne s'entendent pas sur le *type de personne* que l'on peut qualifier de «personne (...) ayant la compétence et l'expérience appropriées.» Dowden et Andrews⁵ ont récemment présenté des données empiriques à l'appui des principes du risque et des besoins, dans une méta-analyse des traitements réservés aux délinquantes. Malgré cela, certaines spécialistes féministes⁶ pensent que le classement basé sur le risque n'est pas adapté aux femmes et qu'il faut offrir à celles-ci un traitement différent de celui qu'on réserve aux hommes. En bref, les auteurs de cet ouvrage indiquent à quel point il est important de contextualiser la participation des femmes à des activités criminelles, en examinant leur «cheminement» criminel. À cette occasion, ils affirment qu'on peut évaluer les besoins de *chaque* femme et y répondre dans le cadre d'une approche holistique. À l'appui de leur théorie, ils présentent des arguments philosophiques très convaincants, ainsi que certaines données de nature anecdotique, précisant qu'ils ne disposent pas de données empiriques pertinentes.

Que les délinquantes fassent l'objet d'un classement en fonction des principes du risque et des besoins ou d'une évaluation selon leur «cheminement» criminel, tout le monde s'entend sur un point : *l'évaluation* est la pierre angulaire de toute intervention correctionnelle efficace. Le classement des délinquants vise plusieurs objectifs, qui vont du placement en établissement à la planification du traitement, en passant par la prise de décisions relatives à la libération ou les normes de surveillance. Il est nécessaire d'effectuer une évaluation individuelle pour établir le risque (et gérer en toute

sécurité les populations de délinquants) et adapter les besoins des délinquantes aux ressources affectées au traitement.

Le principe du risque

Le *principe du risque* comporte deux volets. Premièrement, on suppose que les comportements criminels peuvent être anticipés; deuxièmement, pour limiter les cas de récidive, il faudrait adapter le niveau du traitement au niveau de risque que présente le délinquant. Plus précisément, il faudrait offrir de nombreux services aux délinquants à risque élevé, tandis que les délinquants à plus faible risque s'en sortent mieux avec des interventions limitées ou sans aucune intervention. Comme on l'a mentionné précédemment, certaines études ont présenté de nombreuses données empiriques à l'appui du principe du risque.

Malgré les éléments que fournissent les diverses études, certaines spécialistes féministes contestent l'applicabilité aux femmes du principe du risque, et invoquent pour ce faire plusieurs raisons. La critique la plus élémentaire est la suivante : le niveau de risque est établi selon le sexe et selon la race, et il ne doit donc pas être appliqué aux groupes minoritaires. Cet argument s'appuie sur le fait que certains facteurs permettant de prévoir les risques associés aux hommes ne s'appliquent pas aux femmes. Les tenants de cette théorie ajoutent que le recours à des mesures de classement «sexuellement neutres» conduit à un surclassement des femmes. C'est pourquoi Bloom et Covington⁷ affirment ceci : dans les environnements où les comportements sexistes sont fréquents, lorsqu'on qualifie quelque chose de «sexuellement neutre», on fait référence au sexe masculin. Même si l'on sait que, par rapport aux hommes, les femmes présentent moins de risques sur les plans de la délinquance criminelle, de la récidive et de la récidive avec violence et pour la sécurité des établissements, aucune donnée empirique n'appuie la théorie du surclassement. En fait, diverses études portant sur de nombreuses méthodes d'évaluation du risque ont révélé que ces outils classaient régulièrement les femmes à des niveaux inférieurs à ceux auxquels on classe les hommes.

Une deuxième théorie relative à l'applicabilité du principe du risque aux femmes porte sur le concept du risque dynamique. On peut établir une équivalence entre les facteurs de risque dynamique et les besoins criminogènes. Ces facteurs constituent un sous-ensemble du niveau de risque associé aux délinquants; il s'agit des éléments dynamiques du profil du délinquant qui, lorsqu'on les modifie, sont associés aux changements touchant les probabilités de récidive. Des facteurs de risque statiques et dynamiques sont associés aux cas de récidive, mais c'est sur les facteurs dynamiques qu'il faut baser le traitement. Ainsi, l'objet premier de l'évaluation des facteurs dynamiques est la planification du traitement. Cependant, même si des facteurs

statiques comme l'âge, la race et les antécédents criminels permettent très souvent d'anticiper une récidive, des facteurs dynamiques comme le comportement antisocial, la fréquentation de criminels et la toxicomanie sont encore plus révélateurs.

Ceux qui critiquent le principe du risque pensent que la documentation portant sur ce sujet et les responsables sur le terrain confondent les besoins et le risque⁸, mais ils ajoutent qu'en raison de cette confusion, on tend à redéfinir les besoins des délinquantes comme des facteurs de risque. Une des conséquences de cette approche est la suivante : on n'offre pas aux femmes les programmes dont elles ont besoin en raison de la (prétendue) priorité accordée à la sécurité et à l'évaluation du risque. Même s'ils critiquent le classement des femmes basé sur le risque, certains auteurs pensent qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs de *risque* interdépendants lorsqu'on détermine le traitement destiné aux jeunes filles : facteurs familiaux, problèmes scolaires, fréquentation d'autres délinquants et toxicomanie⁹. Il est intéressant de noter que les facteurs de risque définis par Bloom et Covington comptent parmi les facteurs criminogènes le plus souvent cités, qui devraient être les premiers à faire l'objet de traitements¹⁰. Ainsi, les psychologues et les spécialistes féministes s'entendent à propos des besoins auxquels il faut répondre dans le cadre du traitement correctionnel. Même si certains critiques affirment que l'on ne répond pas aux besoins des femmes, les délinquantes du Canada ont accès à de très nombreux programmes, et le fait que des facteurs dynamiques soient liés aux cas de récidive incite encore plus les organismes correctionnels à offrir des services visant à réduire ces facteurs.

Autre argument contre le principe du risque : les études dont les résultats appuient ce principe utilisent presque toutes des échantillons de délinquants de sexe masculin. Les examens circonstanciés et les méta-analyses appuyant le principe du risque ont soit exclu les échantillons de délinquantes, soit omis de distinguer les données par sexe. On observe néanmoins une exception : la récente méta-analyse de Dowden et Andrews¹¹. Pour examiner la validité des principes du risque et des besoins appliqués aux délinquantes, les auteurs se sont appuyés sur des études relatives aux traitements qui satisfaisaient aux critères suivants :

- a) les échantillons étaient principalement (au moins à 51 %) ou entièrement composés de délinquantes;
- b) l'étude prévoyait une période de suivi;
- c) l'étude comparait les délinquantes ayant bénéficié d'une forme quelconque d'intervention à un groupe de référence n'ayant pas bénéficié d'une intervention primaire;
- d) l'étude comportait une mesure de la récidive (nouvelle condamnation, nouvelle arrestation, inobservation des conditions de la libération conditionnelle).

Dowden et Andrews font un examen préliminaire du principe du risque en classant les études selon qu'elles portent sur le traitement des femmes «à risque élevé» ou «à faible risque». Plus précisément, on juge dans ces études que les groupes faisant l'objet d'un traitement sont à risque élevé si la majorité des participants à l'étude avaient déjà eu affaire à la justice au moment de l'étude ou avaient déjà commis une infraction criminelle¹². Les groupes composés de personnes qui n'avaient pas d'antécédents criminels et/ou avaient échappé à la justice sont jugés «à faible risque».

Les résultats de ces études ont révélé que les programmes de traitement visant des échantillons de délinquantes à risque plus élevé étaient plus efficaces. Plus précisément, les données (45 ampleurs de l'effet) ont généré une réduction de 19 % des cas de récidive au sein des groupes à risque élevé, et les traitements n'ont eu aucun effet sur les groupes à faible risque. En outre, lorsque les auteurs ont limité la portée de leur étude pour y inclure *exclusivement* les études sur le traitement réservé aux femmes (24 ampleurs de l'effet), cet effet était encore plus prononcé, et l'on observait une réduction de 24 % des cas de récidive pour le groupe à risque élevé. Les auteurs ont conclu que ces données étayaient l'application du principe du risque pour assurer l'efficacité de l'intervention auprès des délinquantes.

L'étude de Dowden et Andrews fournit des éléments préliminaires à propos de l'applicabilité du principe du risque aux femmes, mais il faut noter qu'elle se heurte à certaines limites importantes. Premièrement, par rapport aux études sur les délinquants, le nombre d'études sur les délinquantes est relativement peu élevé. Les analyses effectuées par Dowden et Andrews portent sur seize études visant exclusivement des femmes. À mesure que les études de base continueront à s'accumuler, les méta-analyses prospectives permettront de constituer des échantillons plus nombreux, ce qui fera augmenter la fiabilité des résultats.

La deuxième limite porte sur une affirmation de base liée au principe du risque, selon laquelle il faut adapter le niveau de service offert au niveau de risque que présente le(la) délinquant(e). La méta-analyse de Dowden et Andrews n'étudie pas cette question en profondeur, puisqu'elle ne fait pas référence au «dosage», ou à l'intensité du traitement. En fait, les auteurs décrivent la réduction du taux de récidive au sein des groupes bénéficiant d'un traitement (par rapport à ceux qui n'en bénéficient pas). En outre, il est fort possible que les groupes «non traités» soient des groupes qui présentaient moins de risques au départ.

Enfin, on peut douter de la méthode des auteurs consistant à séparer les études entre groupes à risque élevé et groupes à faible risque. Plus précisément, on peut affirmer que les personnes qui ont actuellement ou ont déjà eu affaire à la justice pénale (groupes à risque élevé) sont nettement plus susceptibles que les

personnes à faible risque d'afficher une réduction de la récidive, parce qu'ils présentent des taux d'infraction plus élevés au départ. La différence entre les taux de base observée lors des études préliminaires est symptomatique de toutes les méta-analyses; elle est toutefois particulièrement flagrante dans l'étude de Dowden et Andrews, parce qu'il semble que les groupes à faible risque qu'ils ont examinés étaient en fait composés de non-délinquants.

Il est néanmoins important de noter que le classement des délinquantes dans des groupes à risque «élevé» et «faible» va demeurer plus problématique que dans le cas des délinquants. Ce problème tient essentiellement au premier postulat sur lequel s'appuie le principe du risque, suivant lequel le risque peut être anticipé. Même si l'on sait que les variables relatives aux antécédents criminels permettent de prévoir une récidive chez les femmes, l'intégration de tels éléments statiques aux paradigmes de prévisions mathématiques s'est révélée moins fiable. En particulier, la plupart des modèles de risque associés aux délinquants, établis à partir d'échantillons composés d'hommes, offrent des prévisions de moins bonne qualité lorsqu'on les applique aux femmes.

Le principe des besoins

Le *principe des besoins* fait la distinction entre les facteurs criminogènes et les facteurs non criminogènes. Les facteurs criminogènes constituent un sous-ensemble du niveau de risque associé à un délinquant; il s'agit d'éléments dynamiques de la personnalité du délinquant qui, lorsqu'on les modifie, modifient à leur tour les probabilités de récidive. Les facteurs non criminogènes peuvent eux aussi être modifiés, mais ces changements ne se traduisent généralement pas par des probabilités de récidive différentes. Sur le fond, en vertu du principe du risque, pour limiter les cas de récidive, il faudrait que les services de traitement tiennent compte des facteurs criminogènes.

On a défini des domaines d'intervention prometteurs : comportement et sentiments antisociaux, fréquentation d'autres personnes antisociales, lacunes sur les plans de la maîtrise de soi, de l'auto-contrôle et/ou des compétences en matière de résolution de problèmes, problèmes de toxicomanie, niveau d'études et/ou de formation professionnelle insuffisant, absence de liens familiaux ou relations familiales dysfonctionnelles, et mauvaise utilisation des temps libres. Un grand nombre d'études ont fait de ces éléments dynamiques des facteurs *criminogènes*. Cependant, certains documents relatifs aux services correctionnels contestent l'applicabilité aux femmes du principe des besoins. Là encore, le scepticisme des analystes vient du fait que les études appuyant ce principe utilisent des échantillons composés de délinquants de sexe masculin.

En ce qui concerne les délinquantes, ce n'est pas le principe des besoins *en tant que tel* qui a fait l'objet de

critiques. En fait, le débat porte sur la *définition* des facteurs qualifiés de *criminogènes* pour ce groupe particulier. Certaines données empiriques permettent de croire que les facteurs criminogènes associés aux délinquants sont également adaptés aux délinquantes, mais que leur degré d'importance et la nature de l'association peuvent différer. Selon plusieurs auteurs, des facteurs criminogènes additionnels s'appliquent aux délinquantes, même si, en réalité, il faudrait effectuer davantage d'études pour confirmer le lien entre ces variables et la récidive. Les facteurs dynamiques le plus souvent cités comme des facteurs criminogènes propres aux femmes relèvent du domaine «personnel/affectif» : faible estime de soi, victimisation durant l'enfance et à l'âge adulte et automutilation/tentatives de suicide.

Emploi/éducation

Il est désormais établi qu'en moyenne, les délinquants ont un niveau de scolarité inférieur et moins de compétences monnayables que le reste de la population. Près de la moitié des détenus sous responsabilité fédérale (46 % des hommes et 48 % des femmes) n'ont pas terminé leur 10^e année; ce n'est le cas que de 19 % de l'ensemble de la population canadienne. Les problèmes d'emploi sont également fréquents parmi les populations de détenus, et plus prononcés chez les femmes que chez les hommes; environ 80 % des femmes purgeant une peine dans un établissement fédéral étaient sans emploi au moment de leur admission. En comparaison, seulement 10 % des adultes (hommes et femmes) de l'ensemble de la population canadienne sont sans emploi. Les programmes de traitement axés sur l'éducation, le perfectionnement et l'emploi sont donc jugés essentiels à la réinsertion sociale.

Seules quelques études ont examiné le lien entre les besoins en matière d'emploi et d'éducation et le taux de récidive chez les délinquantes. Les résultats de ces études ne sont pas uniformes, puisqu'ils établissent une corrélation entre les variables d'emploi/d'éducation et la récidive de l'ordre de -0,22 à +0,43. Ils ne permettent donc pas de déterminer si ce domaine constitue vraiment un facteur criminogène pour les femmes; de toute évidence, il faut effectuer davantage d'études.

Famille

Pour toute personne, la base de la vie sociale, c'est la famille. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs documents aient établi que les délinquants sont beaucoup plus nombreux à avoir un passé marqué par des problèmes familiaux. On évalue qu'environ le tiers des détenues ont de très graves problèmes dans ce domaine. Certains analystes pensent que les traitements destinés aux délinquantes devraient en priorité s'orienter vers les problèmes familiaux. Certaines études empiriques ont commencé à appuyer cette théorie, même si d'autres la contestent. Les études établissant un lien entre les problèmes conjugaux/familiaux et la récidive chez les délinquantes ont établi des corrélations allant de -0,10 à +0,51.

Fréquentations

Les spécialistes associent fréquemment le facteur dynamique qu'est la fréquentation de personnes antisociales aux probabilités de récidive; ils recommandent donc qu'on en fasse une priorité des programmes de traitement. On estime qu'environ 20 % des détenues ont d'importants besoins de traitement dans ce domaine.

Même si la majeure partie des résultats obtenus sont basés sur des échantillons composés de délinquants, les études relatives aux délinquantes ont produit des résultats uniformes : la fréquentation de personnes au comportement antisocial/favorable à la criminalité constitue un facteur criminogène important pour les femmes. Les études portant sur le lien entre la fréquentation de personnes antisociales et la récidive criminelle chez les femmes indiquent une corrélation comprise entre +0,11 et +0,45.

Attitude

On considère également que les traitements visant les comportements antisociaux comptent parmi les plus efficaces pour faire baisser le taux de récidive au sein des populations de délinquants. Heureusement, le nombre de délinquantes considérées comme ayant des besoins élevés sur le plan comportemental est relativement peu élevé. À l'échelle fédérale, on observe une différence importante dans les comportements antisociaux entre les hommes et les femmes (39 % contre 7 %).

Même si l'on reconnaît que le problème du comportement antisocial est l'un des domaines de traitement les plus prometteurs au sein des populations carcérales, un nombre relativement limité d'études ont examiné le lien entre ce type de comportement et la récidive chez les délinquantes. Les études prévisionnelles indiquent une corrélation comprise entre +0,10 et +0,45.

Toxicomanie

Le lien entre la toxicomanie et les activités criminelles a été analysé dans de nombreux documents : près des deux tiers des délinquants connaissent des problèmes de toxicomanie à un niveau ou à un autre, et on considère qu'environ 40 % des délinquantes ont de graves problèmes de toxicomanie. En outre, certaines études ont révélé un lien très fréquent entre la toxicomanie et diverses formes d'activités criminelles, parfois violentes. Cependant, là encore, la plupart de ces études portaient sur des échantillons composés de délinquants. La plupart des études prédictives examinant le lien entre la toxicomanie et la récidive chez les délinquantes ont démontré l'existence d'un lien non négligeable entre diverses mesures de la toxicomanie et la récidive. Les corrélations sont comprises entre +0,07 et +0,44, la majorité des études indiquant un lien important entre la toxicomanie chez les femmes et la récidive.

Comportement dans la collectivité

L'évaluation du *comportement dans la collectivité* d'un(e) délinquant(e) est faite d'un ensemble d'éléments qui

donnent une idée de sa vie à l'extérieur de la prison. Parmi les outils de mesure de l'adaptation à la collectivité, on compte les loisirs (passe-temps, activités communautaires), l'hébergement, les finances, le soutien (p. ex., le recours aux services sociaux), le maintien (p. ex., l'hygiène et la présentation) et la santé. On estime que moins de 15 % des détenues ont de graves problèmes dans ce domaine.

Aucune étude publiée n'a examiné le lien entre la catégorie globale «adaptation à la collectivité» et le taux de récidive chez les délinquantes. Par contre, certaines ont examiné des éléments particuliers relatifs à la récidive des délinquantes. Les études consacrées au lien entre l'adaptation des femmes à la collectivité et la récidive révèlent que la valeur prédictive des sous-éléments varie considérablement; les corrélations avec de nouvelles infractions sont comprises entre -0,03 (problèmes de santé) et +0,41 (problèmes financiers).

Facteurs personnels/affectifs

Dans le cadre de l'évaluation des délinquants, les facteurs personnels/affectifs représentent un ensemble de besoins qui couvrent toute une gamme de traits caractéristiques personnels susceptibles de justifier une intervention correctionnelle. Voici les facteurs le plus couramment évalués : concept de soi, problèmes cognitifs (impulsivité, difficulté à résoudre les problèmes, empathie), problèmes de comportement (hostilité, affirmation de soi, tendance névrotique), facultés mentales et santé mentale. Environ 38 % des délinquantes sous responsabilité fédérale affichent des besoins considérables dans ces domaines.

Tout comme cela est le cas pour les nombreuses variables comprises dans le cadre du «comportement dans la collectivité», les études révèlent que les facteurs «personnels/affectifs» peuvent eux aussi, à divers niveaux, annoncer une probable récidive chez les délinquants, selon les besoins précis qu'on évalue. Comme pour les autres facteurs criminogènes, peu d'études ont

examiné le degré d'exactitude des prévisions associées aux variables «personnelles/affectives» en utilisant des échantillons composés de délinquantes. Les études pertinentes examinant les répercussions des changements consécutifs à un traitement sont encore plus rares. Il est donc impossible, à l'heure actuelle, de dire si les facteurs «personnels/affectifs» peuvent être considérés comme des facteurs criminogènes applicables aux délinquantes.

Conclusions

Il se peut que cette étude ait plus soulevé des questions qu'elle n'a apporté de solutions. En bref, les études existantes révèlent que l'évaluation du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas contribuent à offrir des services efficaces aux femmes. On observe malheureusement plusieurs lacunes. En ce qui concerne le classement en fonction du risque, les études ne sont pas vraiment parvenues à établir un outil de mesure de ce classement basé sur des données empiriques, susceptible de s'appliquer à la fois aux délinquantes sous responsabilité fédérale et provinciale. Mais surtout, on n'a établi aucun outil de mesure adapté aux délinquantes.

Nous avons démontré dans cette étude l'applicabilité du principe du risque aux délinquantes. Même si certains éléments préliminaires indiquent que les facteurs criminogènes sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes (p. ex., la toxicomanie, les comportements antisociaux ou la fréquentation de personnes antisociales), il est également fort probable qu'il existe d'autres facteurs criminogènes propres aux femmes au niveau personnel/affectif (p. ex., la tendance à l'automutilation ou les problèmes d'estime de soi). Ainsi, pour évaluer efficacement la situation des délinquantes, il faut tenir compte d'éléments communs aux évaluations visant les hommes, ainsi que des différences avec ces évaluations, et des éléments qui viennent compléter le modèle masculin standard. ■

¹ Extrait de BLANCHETTE, K. B. *Classifying female offenders for effective intervention: Application of the case-based principles of risk and need*, document de travail présenté dans le cadre d'une partie des travaux du doctorat en psychologie, Carleton University, Ottawa, Ontario, 2001.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ ANDREWS, D. A., ZINGER, I., HOGE, R. D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F. T. «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, vol. 28, 1990, p. 369-404.

⁴ KOONS, B. A., BURROW, J. D., MORASH, M. et BYNUM, T. «Expert and offender perceptions of program elements linked to successful outcomes for incarcerated women», *Crime and Delinquency*, vol. 43, n° 4, 1997, p. 512-532.

⁵ DOWDEN, C. et ANDREWS, D. A. «What works for female offenders: A meta-analytic review», *Crime and Delinquency*, Vol. 45, 1999, p. 438-452.

⁶ Voir le document de travail pour une liste complète de la bibliographie.

⁷ BLOOM B. et COVINGTON, S. (2000). «Gendered Justice: Programming for Women in Correctional Settings», communication présentée lors de l'assemblée annuelle de l'*American Society of Criminology*, à San Francisco, CA, 2000, p. 2.

⁸ BLOOM & COVINGTON, 2000, p. 5.

⁹ BLOOM & COVINGTON, 2000, p. 9.

¹⁰ ANDREWS & BONTA, 1998.

¹¹ DOWDEN & ANDREWS, 1999.

¹² DOWDEN & ANDREWS, 1999, p. 441.

Les effets de l'incarcération sur le rôle de la mère

Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa¹

Julie J. Fournier²

Conseillers : Colette Parent et Sylvie Frigon

Membres du jury : Fernando Acosta, Line Beauchesne et Maria J. Los

Les femmes qui purgent leur peine au sein du système correctionnel fédéral présentent un défi tout particulier au Service correctionnel du Canada (SCC). En 1990, le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale s'est penché sur la situation des délinquantes afin de créer une approche centrée sur les femmes pour répondre à leurs besoins particuliers.

Cela a été le fondement pour un travail continu et supplémentaire qui était nécessaire pour répondre aux besoins particuliers de cette population. D'autres études menées au début des années 1990 ont montré que presque les deux tiers de cette population sont des mères et que la plupart de celles-ci sont monoparentales. Cette situation pose des défis importants au SCC et à la collectivité pour ce qui est de veiller au bien-être et à l'intérêt supérieur de ces enfants pendant que leur mère est incarcérée.

Encore plus important à examiner, c'est l'image de la mère qui purge une peine sous responsabilité fédérale. Au Canada, les délinquants sous responsabilité fédérale sont beaucoup plus nombreux que les délinquantes. Les femmes qui commettent des crimes sont souvent perçues comme étant «plus criminelles» que les hommes puisque le geste de commettre un crime contrevient aux perceptions sociales que nous avons des femmes. Ce sentiment est d'autant plus exacerbé quand il s'agit d'une mère qui commet un crime, surtout un crime accompagné de violence. Le statut de mère est associé à des valeurs sociales et comporte une certaine part de prestige. Ainsi, c'est cette image sociale et subjective de la mère comme étant une personne réconfortante et pourvoyeuse de soins qui mène si facilement la collectivité à remettre en question les capacités des délinquantes à élever leurs enfants et, ainsi, à former les citoyens de l'avenir.

L'objectif de la présente étude qualitative était de mieux comprendre les expériences des mères purgeant une peine sous responsabilité fédérale lors de leur incarcération et de leur retour à la collectivité, ainsi que de découvrir si leur propre perception d'elles-mêmes comme «mère» (au sens social) avait changé.

Méthodologie et profil des participantes

Des entrevues individuelles approfondies ont été menées avec des mères remises en liberté. Les questions étaient non dirigées pour permettre aux participantes de raconter leurs expériences sans restrictions. Cela nous

a permis d'amasser une mine de renseignements pour mieux nous sensibiliser aux expériences des mères qui purgent une peine sous responsabilité fédérale. Les commentaires des participantes ont ensuite été comparés et analysés pour relever les ressemblances et les divergences d'une expérience à l'autre.

Les critères de sélection pour les participantes exigeaient que les mères aient la garde de leurs enfants (de moins de 18 ans) avant d'être incarcérées sous responsabilité fédérale dans un établissement et qu'elles soient de retour dans la collectivité depuis au moins 90 jours.

L'échantillon final comprenait huit femmes du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. Les participantes avaient entre un et cinq enfants dont l'âge se situait entre 2 et 24 ans au moment de l'imposition de la peine et l'une d'elles était enceinte. Les crimes pour lesquels les participantes avaient été condamnées comprenaient l'importation de drogues illicites, la possession de drogues dans le but d'en faire le trafic, l'homicide involontaire et le meurtre au premier degré. Les peines d'incarcération variaient de deux années à la perpétuité.

Appréhender la détention

Toutes les participantes ont déclaré que la période la plus difficile sur le plan émotif était celle d'après leur arrestation et avant l'imposition de leur peine. Cette période était marquée par l'incertitude, l'impuissance et la réalisation qu'elles ne seraient pas les seules à subir les conséquences de leur geste, que leurs enfants seraient aussi très perturbés.

Elles redoutaient d'avoir à prendre des dispositions pour leurs enfants en vue de leur incarcération, mais elles ont dû le faire. Dans bien des cas, les membres de la famille ont assumé cette responsabilité. Réussir à trouver une personne ayant les moyens financiers pour s'occuper des enfants n'était qu'un des facteurs de la décision. Chaque mère savait bien que l'avenir de sa relation avec ses enfants dépendait des parents-substituts qu'elle choisirait. Ainsi, il était primordial qu'elle choisisse une personne qui lui accorderait du soutien, ce qui, malheureusement, n'était pas toujours le cas. À titre d'exemple, deux femmes ont dit savoir que les membres de leur famille entendaient leur retirer la garde des enfants une fois qu'elles seraient incarcérées. Dans trois autres cas, des pères jusque-là absents sont soudain réapparus pour tenter d'obtenir la garde temporaire des enfants.

Le sentiment généralisé dans cette période était la peur de l'inconnu. Fait notable, aucune des participantes n'a déclaré avoir été inquiète de son propre avenir. Toutes leurs inquiétudes concernaient les conséquences qu'aurait leur incarcération sur leurs enfants.

Gérer la relation de l'intérieur

Toutes les participantes ont entretenu un rapport avec leurs enfants durant leur incarcération. Elles disposaient de trois méthodes dont chacune comportait ses récompenses et ses désavantages.

La méthode de rapport la plus encourageante, mais aussi la plus déconcertante était le droit de visite. Si les mères ont toutes indiqué qu'elles voulaient désespérément voir leurs enfants, elles étaient tout aussi inquiètes des effets qu'aurait sur leurs enfants une visite à un pénitencier. La distance entre l'établissement et l'endroit où habitaient les enfants, la qualité de la relation entre la mère et le parent-substitut et les réactions des enfants durant la première visite ont tous été des facteurs déterminants de la fréquence des visites. En général, les visites pour entretenir les liens avec les enfants était la méthode préférée, bien qu'elles étaient à double tranchant : la joie de voir les enfants était opposée à la tristesse et au sentiment de culpabilité qu'avaient les mères en pensant que leurs enfants faisaient les frais de leurs erreurs.

Les mères ont réussi à faire face à cette situation difficile en tentant de s'améliorer. Nombre d'entre elles ont dévoilé que leur isolement de la famille et des amis les ont forcés à affronter leurs problèmes et à se concentrer sur leurs faiblesses. À noter, de nombreuses femmes ont déclaré qu'au début, il leur était très difficile d'être incarcérées parce qu'elles étaient si habituées à être entourées. Cette possibilité d'introspection qui découle de l'environnement et des programmes les a poussées à s'évaluer et à mesurer leurs gestes et leur avenir.

Reprendre le rôle de mère

Toutes les participantes ont habité dans un foyer de transition après avoir quitté l'établissement. Bien qu'elles aient apprécié ce transfert, elles ont pourtant commencé à s'inquiéter d'avoir à se trouver une source de revenu et un logement, ainsi que d'avoir à s'occuper de leurs enfants. Après avoir passé tant de temps isolées, elles se sont demandées si elles possédaient encore les capacités pour veiller sur leurs enfants.

Trois participantes ont dit ne pas avoir eu tant de difficultés à reprendre la vie avec leurs enfants. D'ailleurs, ces femmes semblaient bénéficier d'un soutien familial plus solide que les autres délinquantes. D'autres femmes ne s'attendaient pas à ce que leur réinsertion soit aussi difficile qu'elle ne l'a été. Elles éprouvaient des sentiments d'incompétence et de non appartenance. Ces impressions se sont aggravées dans le cas des femmes qui ont ensuite habité avec les parents-substituts et remarqué que les enfants dépendaient davantage de ces personnes que d'elles.

La discipline a aussi posé problème. Les participantes ont toutes constaté qu'elles avaient perdu leur autorité parentale. Il était non seulement difficile pour elles de discipliner les enfants dont elles s'étaient ennuyés, mais, de plus, ceux-ci ne pensaient pas que leur mère était bien placée pour les réprimander. Au moment de l'entrevue, la plupart des mères disaient que la situation s'était améliorée à la suite de discussions en profondeur et, dans certains cas, avec du counseling.

Perceptions du rôle de mère

Quand on leur a demandé comment elles se percevaient après avoir purgé une peine de ressort fédéral, six des huit participantes ont révélé qu'elles se considéraient comme un bon parent. Si elles ont avoué aussitôt que cette perception changeait selon l'étape de leur expérience, elles ont aussi admis qu'elles savent maintenant quelles sont les capacités nécessaires pour être une mère convenable.

Elles ont toutes mentionné que l'isolement leur avait permis de corriger les problèmes qui existaient auparavant entre leurs enfants et elles. Dans certains cas, elles ont réduit ou cessé leur usage de drogues. Dans d'autres cas, elles ont tout simplement pu prendre conscience de ce qui était réellement important et de la façon dont elles pourraient être plus attentives.

Conclusion

Les mères qui ont la garde d'enfants d'âge mineur et qui doivent purger une peine de ressort fédéral doivent accepter la réalité et reconnaître que leurs gestes ont un effet autant sur elles que sur leurs enfants. Le sentiment de culpabilité est accablant, mais des plans doivent tout de même être préparés pour qu'en attendant, les enfants soient dans un milieu sûr.

En général, les personnes incarcérées se voient enlever leurs responsabilités et imposer une routine qui dépend très peu de leur volonté. Les centres fédéraux pour femmes ont réussi à leur redonner un niveau de contrôle. On travaille actuellement à améliorer la relation entre la mère et son enfant en permettant à certaines mères qui s'y qualifient de garder leurs enfants avec elle dans le centre de façon temporaire. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité des relations entre les mères et leurs enfants, autant durant la peine que lors de leur réinsertion dans la collectivité. Parfois, il est difficile et lent de mettre en œuvre des changements dans les pénitenciers. La collectivité pourrait peut-être s'investir afin de venir en aide aux familles pour qu'elles puissent surmonter ces épreuves. ■

¹ Extrait de FOURNIER, J. J. *L'expérience des mères justiciables : Leurs perceptions de leur rôle de mère lors de l'incarcération et du retour en communauté*. Mémoire de maîtrise, Ottawa, Ontario, Université d'Ottawa, 2001.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

Les décisions de mise en liberté des délinquants sexuels sont-elles empreintes de préjugés ?

Mémoire de maîtrise, Carleton University¹

Sara L. Johnson²

Conseillers : Brian Grant et Adelle Forth

Membres du jury : William Petrusic, Ralph Serin, Tulio Caputo et Joanna Pozullo

Diverses études ont démontré que les infractions sexuelles étaient considérées comme des crimes très graves³ et que les délinquants sexuels étaient jugés très dangereux⁴ par rapport aux autres types de délinquants, y compris ceux qui commettent des infractions graves avec violence. En outre, on constate que certaines variables relatives aux victimes, aux auteurs des crimes et aux infractions sont liées à la façon dont sont traités les délinquants sexuels⁵, et à la sévérité des décisions rendues au sein du système de justice pénale⁶. Cette étude examine les différences entre les délinquants violents auteurs d'infractions sexuelles (et non sexuelles) qui ont bénéficié d'une décision de libération et récidivent après avoir été libérés. Nous avons comparé le groupe de délinquants sexuels visé par l'étude à un groupe de délinquants violents bénéficiant d'une première mise en liberté, et examiné trois types de récidive.

Contexte

Les chercheurs ont conclu que les délinquants sexuels étaient visés par un nombre disproportionné de textes de loi prévoyant une surveillance plus poussée et des peines spéciales⁷ : lois portant sur la divulgation de renseignements au public concernant la libération de délinquants sexuels, peines spéciales applicables à ces derniers et pratiques spéciales en matière de libération. Au Canada, la législation applicable aux délinquants dangereux autorise l'imposition d'une peine d'une durée indéterminée aux délinquants jugés dangereux. Même si, pour être considéré comme un délinquant dangereux, il faut avoir commis une infraction qualifiée de « sévice grave à la personne » (par exemple, agression sexuelle, homicide involontaire coupable ou agression grave), un fort pourcentage de délinquants dangereux (environ 92 %) ⁸ ont commis une infraction sexuelle. Plus récemment, la législation canadienne a autorisé l'imposition d'une « ordonnance de surveillance de longue durée » aux délinquants sexuels dont on juge qu'ils doivent faire l'objet d'une surveillance plus longue que d'habitude après leur libération. De plus, l'application de la législation relative au maintien en incarcération au Canada a eu pour effet d'imposer des périodes d'incarcération plus longues aux délinquants sexuels.

Au sein du système correctionnel fédéral, il existe généralement trois types de libérations : forme discrétionnaire de libération, par exemple libération conditionnelle ou semi-liberté, libération d'office ou libération après la

date de libération d'office au terme d'une période de maintien en incarcération. Dans le cas des mises en liberté discrétionnaires, les agents de libération conditionnelle en établissement recommandent la libération conditionnelle ou la semi-liberté, puis une décision finale est rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). En général, les délinquants sont admissibles à une libération conditionnelle totale après avoir purgé le tiers de leur peine, et ils sont admissibles à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. Quant à la libération d'office, les délinquants sont automatiquement libérés après avoir purgé les deux tiers de leur peine, à moins que leur cas ne soit renvoyé en vue d'un examen de maintien en incarcération. Dans certaines circonstances, les délinquants peuvent être maintenus en incarcération pendant un certain temps après la date de leur libération d'office s'ils répondent aux critères énoncés dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC)⁹. Les délinquants peuvent être maintenus en incarcération 1) s'ils ont commis une infraction violente ou d'ordre sexuel tel que la définit l'Annexe I de la Loi et ainsi causé des dommages graves à la victime, ou commis une infraction grave en matière de drogue (Annexe II), et 2) si l'on juge qu'ils sont susceptibles de récidiver par une grave infraction violente, sexuelle ou en matière de drogue avant la fin de leur peine. En outre, dans des circonstances particulières, les délinquants peuvent être maintenus en incarcération s'ils ne sont pas en train de purger une peine à la suite d'une grave infraction violente, sexuelle ou en matière de drogue, mais que l'on juge qu'ils sont susceptibles de commettre une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou la mort de celle-ci, ou une infraction grave en matière de drogue avant l'expiration de la peine.

Les agents de libération conditionnelle en établissement décident quels délinquants il faut renvoyer à la CNLC en vue d'une audience d'examen de maintien en incarcération, au cours de laquelle la Commission examinera les antécédents criminels du délinquant et son comportement en établissement. Le cas de tous les délinquants qui ont commis une infraction violente ou grave en matière de drogue est examiné en vue du maintien en incarcération avant la date normale de leur libération. Une fois qu'un renvoi a été effectué, la CNLC doit décider de maintenir en incarcération ou de libérer le

délinquant à la date de la libération d'office. Si la CNLC décide de le maintenir en incarcération, elle devra revoir son cas tous les douze mois afin de déterminer si ce délinquant peut être libéré en toute sécurité.

Dans le cas d'infractions graves avec violence (Annexe I), on détermine que des dommages graves ont été causés en fonction d'un certain nombre de facteurs, énoncés dans le *Guide de gestion des cas*¹⁰. Cependant, les récentes modifications apportées aux dispositions de la LSCMLC relatives au maintien en incarcération¹¹ stipulent qu'il n'est pas nécessaire d'établir la preuve des dommages graves lorsqu'il s'agit d'une infraction d'ordre sexuel commise à l'égard d'un enfant. Pour déterminer si l'infraction a causé un dommage grave, il faut prendre en considération les facteurs suivants : la gravité des blessures infligées à la victime; la nature de l'infraction et les circonstances l'entourant et, en particulier, si elle comportait de la brutalité, une force excessive, de la méchanceté ou un comportement sexuel anormal; si une arme a été utilisée pour blesser ou menacer la victime; si la victime a fait l'objet d'abus ou si elle a été terrorisée pendant une période prolongée; toute vulnérabilité particulière de la victime, tel que le fait d'être très jeune, âgée, invalide, sans défense ou handicapée. De plus, on considère que les infractions sexuelles sont plus susceptibles de causer de graves dommages psychologiques que les infractions non sexuelles.

Certaines études révèlent qu'un fort pourcentage des délinquants maintenus en incarcération sont des délinquants sexuels¹². Par contre, on considère que ces délinquants sont à plus faible risque et récidivent moins souvent que les autres délinquants¹³. Il semble donc que l'on maintienne les délinquants sexuels en incarcération plus souvent que ce qui devrait être le cas, compte tenu des probabilités de récidive.

Étude actuelle

L'étude actuelle compare le type de libération et le taux de récidive chez les délinquants violents ayant commis une infraction sexuelle ou non sexuelle qui purgeaient une peine dans un établissement fédéral en 1991.

Groupe d'étude : délinquants sexuels

En s'appuyant sur les résultats de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels¹⁴ effectuée en 1991, on a mis sur pied un groupe d'étude qui répondait à quatre critères : il s'agissait d'hommes purgeant, au moment de l'enquête, une peine pour avoir commis une infraction sexuelle ou de nature sexuelle; leur peine était d'une durée déterminée; ils avaient atteint la date de leur libération d'office qui avait été fixée au 1^{er} janvier 1999 au plus tard et ils devaient être libérés avant le 30 mars 2000. Ce groupe était composé de 1 417 délinquants.

Groupe de comparaison : délinquants violents

On a créé le groupe de comparaison à partir d'un groupe de délinquants incarcérés en date du 31 mars 1991. Les membres de ce groupe qui répondaient aux critères suivants ont été intégrés au groupe de comparaison : il s'agissait d'hommes purgeant une peine en 1991 pour une infraction violente non sexuelle (à l'exception des homicides et des vols qualifiés); leur peine était d'une durée déterminée; ils n'étaient pas inclus dans l'enquête sur les délinquants sexuels; ils avaient atteint la date de leur libération d'office qui avait été fixée au 1^{er} janvier 1999 au plus tard et ils devaient être libérés avant le 30 mars 2000. Ce groupe était composé de 1 777 délinquants.

Indicateurs de résultats

Nous avons utilisé deux ensembles d'indicateurs de résultats pour notre étude : *mise en liberté* et *récidive*.

La décision de *mise en liberté*, que nous avons analysée comme le résultat d'un processus décisionnel de nature correctionnelle, constitue le premier type de libération accordée aux délinquants après le mois de mars 1991. Il existe trois niveaux de mise en liberté : libération discrétionnaire (semi-liberté ou libération conditionnelle totale), libération d'office et expiration du mandat/fin de la peine (maintien en incarcération).

Nous avons mesuré la *récidive* de plusieurs façons, selon l'analyse utilisée : présence ou absence, date de la première récidive, délai précédant la récidive et nombre et type de nouvelles infractions. Nous avons examiné trois types de récidive : récidive sexuelle, récidive non sexuelle avec violence et récidive avec violence. Ces types de récidive sont définis ci-dessous :

Récidive sexuelle : comprend les infractions qualifiées d'infractions d'ordre sexuel dans le *Code criminel*, par exemple : agression sexuelle (tous les degrés), contacts sexuels, attentat à la pudeur, inceste, exploitation sexuelle, incitation à des contacts sexuels, etc.

Récidive non sexuelle avec violence : comprend toutes les infractions non sexuelles avec violence, par exemple : agression (tous les degrés), dommage corporel, maîtrise de la résistance, tentative de meurtre et infractions connexes visant des personnes. S'ajoutent à ces infractions tous les types d'homicide (meurtre au premier degré, meurtre au second degré et homicide involontaire coupable). Le vol qualifié n'est pas inclus.

Récidive avec violence : comprend à la fois les cas de récidive sexuelle et non sexuelle (voir ci-dessus).

Résultats

Comme on peut le voir dans le Tableau 1, le type de libérations accordées diffère considérablement entre les délinquants sexuels et les délinquants violents ($\chi^2(2) = 282,87, p < 0,001$). En outre, le coefficient

phi de Cramer ($\phi_c = 0,298$) indique qu'il existe un lien très étroit entre le type de délinquant et le type de libération. En général, les délinquants violents (non sexuels) font plus souvent l'objet d'une libération discrétionnaire ou d'une libération d'office, tandis que les délinquants sexuels sont plus souvent libérés à la date d'expiration de leur mandat après une période de maintien en incarcération. Globalement, près de 30 % des délinquants sexuels sont libérés à la date d'expiration de leur mandat, contre environ 8 % des délinquants violents (un rapport de plus de trois à un).

Tableau 1

Comparaison entre les délinquants sexuels et les délinquants violents — Type de libération et pourcentage de la peine purgée à la date de la libération

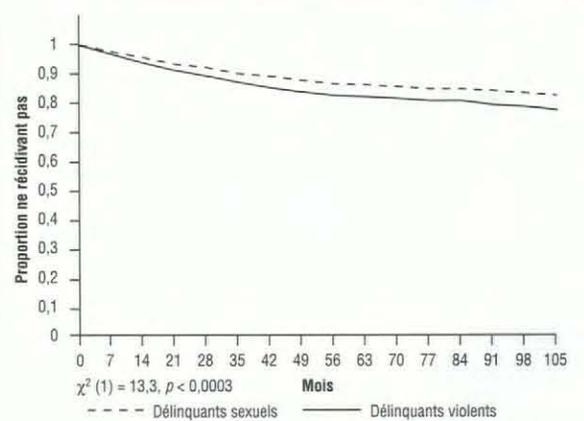
	Délinquants sexuels % (n)	Délinquants violents % (n)	χ^2	Coefficient Phi de Cramer
Libération discrétionnaire	18,9 (268)	30,0 (533)		
Libération d'office	50,7 (719)	62,2 (1 106)	282,87***	0,298
Expiration du mandat (maintien en incarcération)	30,3 (430)	7,8 (138)		
Nombre de cas	1 417	1 777		

*** $p < 0,001$

On a ensuite comparé les deux groupes en ce qui concerne le niveau global de récidive avec violence au Graphique 1. Le taux de récidive avec violence est beaucoup plus élevé chez les délinquants violents que chez les délinquants sexuels ($\chi^2(1) = 13,3, p < 0,0003$). Huit ans après leur libération, 79 % des délinquants violents ont réussi à ne commettre aucune nouvelle infraction avec violence, et c'est le cas de 84 % des délinquants sexuels. La courbe de survie avant une récidive avec violence est très différente d'un groupe à l'autre : elle est plus prononcée pour les délinquants violents durant les quatre à cinq premières années; 6 % de ceux-ci récidivent durant la première année suivant leur libération, après quoi ce taux tombe à 4,5 % pour la deuxième année, pour passer entre 2 % et 3 % de la troisième à la cinquième année. Par comparaison, le taux de récidive des délinquants sexuels est de 4 % (infraction violente) durant l'année suivant la libération, puis il est compris entre 2,5 % et 3 % les deux années suivantes, et se situe entre 1 % et 2 % par an jusqu'à la huitième et la neuvième années, où il passe alors à moins de 1 %. Ainsi, dans l'ensemble, les délinquants violents sont plus enclins que les délinquants sexuels à récidiver par une infraction avec violence durant une longue période de suivi de neuf ans, et particulièrement durant les toutes premières années suivant leur libération.

Graphique 1

Courbes de survie à la volonté de récidiver — Délinquants violents et délinquants sexuels



De plus, on a observé d'importantes différences entre les délinquants sexuels et les délinquants violents en ce qui concerne la récidive non sexuelle avec violence ($\chi^2(1) = 81,88, p < 0,0001$) : les délinquants violents sont environ 10 % de moins que les délinquants sexuels à ne commettre aucune nouvelle infraction non sexuelle avec violence. Au terme de 96 mois (8 ans), environ 80 % des délinquants violents (contre 92 % des délinquants sexuels) n'avaient pas récidivé par une infraction non sexuelle avec violence. En ce qui concerne la récidive avec violence, on observe que les délinquants violents sont beaucoup plus nombreux que les délinquants sexuels à ne commettre aucune nouvelle infraction sexuelle ($\chi^2(1) = 108,1, p < 0,0001$). Quarante-neuf pour cent des délinquants sexuels (contre 98 % des délinquants violents) n'avaient pas commis d'autre infraction sexuelle huit ans après leur libération.

Analyse et conclusions

Nous observons que les types de libération accordés aux délinquants sexuels sont plus restrictifs que ceux dont bénéficient les délinquants violents (non sexuels); trois fois plus de délinquants sexuels que de délinquants violents sont libérés au terme de leur peine, après une certaine période de maintien en incarcération. Même si le taux de récidive sexuelle est plus élevé chez les délinquants sexuels, lorsqu'on tient compte à la fois des cas de récidive sexuelle et non sexuelle avec violence (qualifiés de récidive avec violence dans notre étude), le taux de récidive est moins élevé chez les délinquants sexuels. Cela indique que les autorités responsables des libérations tiennent compte d'informations non liées aux risques de récidive lorsqu'ils rendent leurs décisions. ■

- ¹ Extrait de JOHNSON, S. L. *An examination of release decisions for sexual offenders: Do biases exist?*, Mémoire de maîtrise, Ottawa, Ontario, Carleton University, 2001.
- ² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.
- ³ BANNISTER, P. et PORDHAM, S. «Public perceptions of crime seriousness», *Issues in Criminological and Legal Psychology*, 21, 1994, p. 4-10. Veuillez consulter le mémoire pour d'autres auteurs.
- ⁴ HOWE, E. S. «Dimensional structure of judgments of crimes», *Journal of Applied Social Psychology*, 18, 1988, p. 1371-1393. Voir aussi HOWE, E. S. «Judged person dangerousness as weighted averaging», *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 24, n° 14, 1994, p. 1270-1290.
- ⁵ HOGUE, T. E. «Attitudes towards prisoners and sexual offenders», *Issues in Criminological and Legal Psychology*, vol. 19, 1993, p. 27-32. Veuillez consulter le mémoire pour d'autres auteurs.
- ⁶ BERLINER, L., SHRAM, D., MILLER, L. L. et MILLOY, C. D. «A Sentencing Alternative for Sex Offenders: A study of decision making and recidivism», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, n° 4, 1995, p. 487-502. Veuillez consulter le mémoire pour d'autres auteurs.
- ⁷ PRENTKY, R. A., LEE, A. E. S., KNIGHT, R. A. et CERCE, D. «Recidivism rates among child molesters and rapists: A methodological analysis», *Law and Human Behavior*, vol. 21, n° 6, 1997, p. 635-659.
- ⁸ MOTIUK, L. L. et BONTA, J. *Les délinquants à risque élevé au Canada*, Rapport de recherche R-50, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1996.
- ⁹ *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, SC, ch. 20, (1992).
- ¹⁰ *Guide de gestion des cas*. Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1998.
- ¹¹ *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, août 1997, SC, ch. 20.
- ¹² GRANT, B. A. *Les délinquants dont le cas est renvoyé en vue d'un examen de maintien en incarcération (1989-90 à 1993-94): Analyse comparative*, Rapport de recherche R-45, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1986.
- ¹³ Ibid. Voir aussi NUGENT, P. *The use of detention legislation: Factors affecting detention decisions and recidivism among high-risk federal offenders in Ontario*, thèse de doctorat non publiée, Kingston, ON, Queen's University, 1999.
- ¹⁴ PORPORINO, F. J. et MOTIUK, L. L. *Résultats préliminaires de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels*, Rapport de recherche R-29, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1991.

FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle, Réimpression d'articles

Pour obtenir la réimpression d'un article publié dans FORUM, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information et de recherche par :

Télécopieur : (613) 941-8477

Téléphone : (613) 996-5222

Courrier électronique : reslib@magi.com

Courrier : Centre d'information et de recherche

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Canada

Veillez noter que toutes les réimpressions sont acheminées par le service postal régulier. Assurez-vous d'indiquer vos nom et adresse lors de votre demande.

Les conséquences des événements traumatiques et de l'état de stress post-traumatique chez le personnel infirmier en milieu carcéral

Mémoire de maîtrise, Université du Manitoba¹

Solange Lavack-Pambrun²

Membres du jury : Wayne D. Corneil³ et Brian Cox

Cette étude examine trois grandes questions : Faut-il revoir la définition d'événement traumatique (Critère A) du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), notamment à savoir si l'importance accordée à l'élément de menace pour l'intégrité physique suffit à expliquer les symptômes de l'état de stress post-traumatique (SPT) ? Quelles sont les réactions possibles du personnel infirmier et du personnel infirmier en psychiatrie (N = 77) des établissements correctionnels fédéraux dans la région des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) ? Le personnel infirmier en milieu correctionnel risque-t-il de développer des symptômes du SPT ? Les analyses soutiennent fortement l'inclusion de la menace émotionnelle à titre d'élément causal du SPT. On a constaté que la menace physique était une variable pronostique peu efficace. De plus, les résultats montrent que le personnel infirmier en milieu correctionnel est souvent exposé à des événements traumatisants et qu'il risque donc de développer des symptômes du SPT. Si l'on peut reproduire les résultats de cette étude, cela appuierait la redéfinition du Critère A du SPT décrit dans le DSM-IV.

Avec l'introduction de l'état de stress post-traumatique (SPT) dans la troisième édition du DSM⁴, la recherche scientifique a donné lieu à un degré d'intégration nouveau, qui s'appliquait à trouver des réponses au sujet des séquelles psychologiques de l'exposition à un traumatisme. Le SPT désigne un trouble débilitant, de longue durée et envahissant, associé à des risques de morbidité, de chronicité, de perturbations physiques et psychiatriques, ainsi qu'à l'altération du fonctionnement social et professionnel découlant de l'exposition au traumatisme. Ce trouble est unique dans la classification des maladies car tous les critères doivent être présents pour autoriser un diagnostic, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres diagnostics, dans lesquels aucun chevauchement de symptômes ne peut se produire entre deux cas malgré le fait qu'ils correspondent tous deux aux exigences du diagnostic⁵. Le concept du SPT comprend trois éléments constitutifs phénoménologiques/symptomatologiques : cinq symptômes de réactualisation de l'expérience, intermittents et phasiques (par exemple, souvenirs répétitifs et envahissants, épisodes dissociatifs, rêves répétitifs provoquant un sentiment de détresse), sept symptômes liés à l'évitement des stimulus et à un engourdissement dysphorique des réactions générales (comme la perte d'intérêt pour les activités sociales ou les contacts

humains, l'amnésie psychogénique, l'évitement des situations associées au traumatisme), et l'activation neurovégétative pathognomonique (par exemple, hypervigilance, réaction de sursaut exagérée, troubles du sommeil)⁶.

Malgré l'accroissement considérable des études sur les traumatismes, le SPT demeure largement incompris, en raison surtout des débats entourant les traits caractéristiques de l'événement traumatique. Si les critères contenus dans la définition d'événement traumatique ne sont pas tous présents, il est impossible d'établir un diagnostic de SPT. Selon le DSM-IV⁷, les critères relatifs à l'événement traumatique comprennent deux éléments. Le Critère A1 stipule que «le sujet a vécu, a été témoin ou a été confronté à un événement ou à des événements durant lesquels des individus ont pu mourir ou être très gravement blessés ou bien ont été menacés de mort ou de grave blessure ou bien durant lesquels son intégrité physique ou celle d'autrui a pu être menacée» (p. 503). Le Critère A2 indique : «la réaction du sujet à l'événement s'est traduite par une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur» (p. 503). Même si le Critère 1 suppose une menace émotionnelle et physique, la recherche a privilégié l'aspect physique de la menace causée par l'événement traumatique, au détriment de l'aspect émotionnel.

On se rend de mieux en mieux compte que les professionnels exposés régulièrement à des événements traumatiques dans le cadre de leur travail risquent de développer des symptômes de SPT. Cela soulève une question importante : si la classification du SPT est sérieuse et que l'événement traumatique constitue donc l'aspect déterminant à l'origine du développement des symptômes du SPT, alors les événements qui ne sont pas perçus comme une menace physique directe ne devraient pas avoir d'incidence clinique. Les travaux de recherche indiquent qu'on décourage souvent le personnel des services d'urgence de divulguer leurs vulnérabilités, afin de préserver l'image de maîtrise de soi. Puisque qu'on privilégie l'approche d'«invincibilité» dans le milieu de travail, ces gens sont plus susceptibles de lutter contre leurs propres sentiments de vulnérabilité avec divers moyens de défense — comme minimiser l'importance de l'événement, nier, oublier l'événement, et même supprimer l'affect afin de contrôler l'intensité émotionnelle de l'événement traumatique. Il s'ensuit que lorsque l'événement traumatique est perçu comme

un élément perturbateur et que la suppression des émotions est impossible, des états émotionnels comme la colère et la culpabilité peuvent apparaître. Les conclusions biologiques préliminaires jouent un rôle très important dans la compréhension de l'effet sur la santé de la suppression des émotions à la suite de l'exposition à un événement traumatique. Les preuves semblent plus déterminantes lorsqu'on examine les études sur les niveaux de cortisol, une hormone produite pour permettre à l'organisme de se préparer à des événements menaçants. Les recherches montrent que des personnes qui utilisent la suppression comme moyen d'adaptation aux événements graves présentent des niveaux de cortisol basaux sensiblement élevés par rapport aux faibles niveaux de cortisol détectés chez les personnes présentant des symptômes du SPT. Ce résultat peut indiquer une régulation des systèmes de cortisol en réaction aux événements menaçants. D'autres études dans ce domaine seraient nécessaires.

Méthode

Sujets

Soixante-dix-sept infirmières et infirmiers ont participé à cette étude : 50 accrédités et 27 accrédités en psychiatrie, travaillant dans 13 établissements correctionnels fédéraux de la région des Prairies. Il s'agissait d'établissements à sécurité minimale, moyenne, à niveaux multiples (sécurité minimale et moyenne) et maximale. Ils étaient soit membres de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, soit embauchés à contrat à titre occasionnel.

Procédure

Après l'obtention du feu vert du *Human Ethical Review Committee* (Université du Manitoba), de l'employeur (Service correctionnel du Canada) et du syndicat (Institut professionnel de la Fonction publique), on a demandé à 177 infirmières et infirmiers des services correctionnels de participer à cette étude. Les participants ont reçu un formulaire de consentement éclairé, un questionnaire démographique et une série d'autres questionnaires à remplir. On a suivi la méthode de conception de Dilman⁸ (*Total design method*, TDM) pour les sondages par la poste. Une semaine après le premier envoi, une carte de suivi a été envoyée à tous les destinataires. Trois semaines après le premier envoi, une deuxième carte de suivi a été envoyée. La troisième et dernière carte de suivi a été envoyée six semaines après le premier envoi. Au total, 77 (44 %) des infirmières et infirmiers contactés ont répondu.

Mesures

On a élaboré une mesure de l'exposition aux fins de l'étude. Cette mesure regroupe 15 éléments portant sur des scénarios d'événements traumatiques. Les répondants devaient indiquer quels événements ils avaient vécus au cours de l'année passée, la fréquence de chaque événement et le nombre de mois écoulé

depuis l'événement. Si l'événement s'était produit à plus d'une reprise, ils devaient choisir la plus récente occurrence. Les répondants devaient également évaluer, sur une échelle de Likert à 5 points allant de 1 (pas menaçant du tout) à 5 (très menaçant), le degré de menace physique et émotionnelle intervenant dans l'événement le plus récent, au moment où il est survenu (alors) et actuellement (maintenant). Enfin, les répondants devaient indiquer quel était, parmi la liste qu'ils avaient donnée, l'événement le plus perturbant à leur avis, et motiver leur réponse.

La *Impact of Event Scale-Revised* (IES-R)⁹ (échelle révisée des répercussions de l'événement) est une échelle à 22 points qui évalue l'étendue des problèmes d'invasion et d'évitement. On a demandé aux répondants d'indiquer dans quelle mesure ils avaient été affectés par chaque problème cité durant le mois précédent en relation avec l'événement le plus traumatisant indiqué dans la mesure de l'exposition. Ils devaient utiliser une échelle de Likert à 5 points allant de 0 (pas du tout) à 4 (extrêmement).

Le *Brief Symptom Inventory* (BSI)¹⁰ (inventaire des symptômes abrégé) comprend 53 points. Les répondants devaient évaluer le degré de détresse causé par chaque symptôme sur une échelle de Likert à 5 points allant de 0 (nulle) à 4 (extrême). L'inventaire comprend neuf échelles : somatisation, trouble obsessionnel compulsif, sensibilité interpersonnelle, dépression, anxiété, hostilité, anxiété phobique, personnalité paranoïaque, psychotisme. Pour chacune des échelles, on obtient le résultat en faisant la moyenne des points sur l'échelle. Le *Global Severity Index* (indice de sévérité) donne la moyenne globale.

Les *Stress, Stressor, Social Support, and Correctional Orientation Scales* (SSSCO)¹¹ (échelles des facteurs de stress, d'appui social et d'orientation en milieu correctionnel) évaluent deux facteurs de stress professionnel (problèmes liés au rôle, possibilité de danger physique), quatre types d'appui social (collègues, superviseur, famille, collectivité), ainsi que le stress induit par le travail psychologique et l'orientation en milieu correctionnel. Dans la présente étude, seul un sous-ensemble aléatoire des points originaux a été sélectionné. Selon Cullen *et al.*, les sous-échelles affichaient un taux de cohérence interne allant de 0,66 à 0,84 (coefficient Alpha de Cronbach).

Résultats

Sur les 177 questionnaires postés, 77 (44 %) ont été retournés. Même si le taux de réponse est inférieur à celui enregistré dans l'étude de Corneil et Kirwan sur les infirmières du Nord (63 %), il est plus élevé que celui de l'étude de Powell¹² sur le personnel infirmier des services d'urgence et des soins intensifs (35 %). Selon les réponses, la violence verbale subie de la part d'un détenu est l'événement le plus fréquent (87,8 %). De même, la violence verbale subie de la part d'un

Tableau 1

Menace physique et émotionnelle, alors et maintenant, pour l'événement le plus perturbant, selon la moyenne de l'ensemble des événements			
Événement le plus perturbant	Moyenne	ET	N
Menace physique — alors	2,88	1,60	56
Menace physique — maintenant	1,80	1,02	54
Menace émotionnelle — alors	3,67	1,41	58
Menace émotionnelle — maintenant	2,39	1,32	57
Sur l'ensemble des événements			
Menace physique — alors	2,39	0,97	64
Menace émotionnelle — maintenant	1,60	0,80	64
Menace émotionnelle — alors	2,82	1,21	64
Menace émotionnelle — maintenant	1,97	0,98	64

détenu constitue l'événement le plus pénible (20,3 %); elle est également associée à des sentiments de dévalorisation, à une réévaluation concernant la vie et la mort et à un questionnement sur le plan de l'équité. Le nombre moyen d'événements les plus stressants était de 3,34 (ET = 4,85, N = 53). Le Tableau 1 présente l'analyse de la variance, incluant les moyennes et l'écart type relatif à la menace (physique, émotionnelle) et à l'horizon temporel (alors, maintenant), en tant que facteurs intra-individuels et sur l'ensemble des événements. On prévoyait que la fréquence d'un événement traumatique dans l'année précédente serait en corrélation positive avec la menace physique et émotionnelle. On a constaté que pour l'événement le plus perturbant, les gens ont fait état d'une menace davantage émotionnelle que physique, et que la menace s'estompait avec le temps de la même manière pour la menace physique que pour la menace émotionnelle. Des résultats semblables ont été obtenus lorsqu'on a fait la moyenne des scores pour tous les événements. Les résultats indiqués dans le Tableau 1 montrent l'incidence considérable de la menace $F(1,51) = 19,42$, $p < 0,001$, et de l'horizon temporel, $F(1,51) = 45,38$, $p < 0,001$, ainsi qu'un effet d'interaction négligeable. Lorsqu'on a fait la moyenne des scores pour l'ensemble des événements, on n'a utilisé que les événements pour lesquels le participant avait indiqué les quatre cotes. Les résultats montrent les effets considérables de la menace, $F(1,63) = 18,57$, $p < .001$, et de l'horizon temporel, $F(1,63) = 76,46$, $p < .001$, ainsi qu'un effet d'interaction négligeable. Donc, les participants ont fait état de menaces plus émotionnelles que physiques et, contrairement aux attentes, l'occurrence antérieure de l'événement dans l'année n'avait ni un effet de sensibilisation ni un effet d'endurcissement à l'égard des perceptions de menace subséquentes.

On prévoyait que la menace physique perçue d'un événement traumatique serait en corrélation inverse avec l'évitement affectif, lorsqu'on évaluerait la menace

émotionnelle perçue, et qu'un modèle semblable se dégagerait entre la menace émotionnelle et l'évitement affectif lorsqu'on évaluerait la menace physique. La corrélation partielle entre la menace physique et l'évitement affectif, dans l'évaluation de la menace émotionnelle, était négligeable. Cependant, la corrélation partielle entre la menace émotionnelle et l'évitement affectif, dans l'évaluation de la menace physique, était importante et ce, d'une manière uniforme.

On prévoyait que la menace physique perçue d'un événement traumatique serait en corrélation positive avec les symptômes du SPT, lorsqu'on évaluerait la menace émotionnelle perçue et l'évitement affectif, et que la menace émotionnelle serait également en corrélation positive avec le SPT, lorsqu'on évaluerait la menace physique perçue et l'évitement affectif. La corrélation partielle entre la menace physique et le SPT, dans l'évaluation de la menace émotionnelle et de l'évitement affectif, était négligeable. Cependant, la corrélation entre la menace émotionnelle et le SPT, dans l'évaluation de la menace physique et de l'évitement affectif, était positive et importante et ce, d'une manière uniforme.

D'autres analyses de l'efficacité prédictive de l'environnement de travail sur les symptômes du SPT ont également été réalisées. Les résultats montrent que le nombre d'événements signalés et l'environnement de travail sont en étroite corrélation avec le SPT. Par conséquent, la menace émotionnelle et l'environnement de travail contribuent à la prédiction des symptômes du SPT — la menace émotionnelle étant le prédicteur le plus important. En comparaison, les résultats montrent que la menace physique ne favorise en rien la prédiction des symptômes du SPT.

Enfin, les résultats liés à l'IES et au BSI dans la présente étude ont également été comparés avec ceux de Cornell et Kirwan pour les infirmières du Nord. Les résultats, présentés dans le Tableau 2, montrent que les deux groupes ne sont pas très différents en ce qui a trait au score IES total, ni aux deux sous-échelles. Selon le seuil d'inclusion de Horowitz, Wilner et Alvarez¹³ (total IES > 26), 36,8 % du personnel infirmier en milieu

Tableau 2

Scores sur la <i>Impact of Events Scale</i> , suivant la population infirmière					
Point	Personnel infirmier en milieu correctionnel (N = 68) ^a		Infirmières du Nord ^b (N = 88)		Valeur p ^c
	M	ET	M	ET	
Envahissement	10,13	7,08	11,86	9,08	ns
Évitement	8,00	6,82	9,99	8,76	ns
Total IES	18,13	13,07	21,90	17,06	ns

a = 68 des 77 participants ont rempli l'IES-R
b = Cornell, W. & Kirwan, S. (1994).
c = Test T, échantillons indépendants

correctionnel présentent une réaction de stress post-traumatique, ce qui est presque identique au résultat pour les infirmières du Nord (36,4 %).

Pour le BSI, les scores du personnel infirmier en milieu correctionnel ont été comparés aux normes de Derogatis et Spencer pour les non-patients, et à l'échantillon d'infirmières du Nord de Corneil et Kirwan. Les scores du personnel infirmier en milieu correctionnel étaient en général semblables à ceux des infirmières du Nord, mais beaucoup plus élevés que les normes relatives aux non-patients. Toutefois, l'indice de sévérité global était plus faible pour le personnel infirmier correctionnel, ce qui traduit peut-être la

charge de travail plus élevée et les problèmes environnementaux plus importants auxquels sont confrontées les infirmières du Nord.

Analyse

La présente étude appuie le rôle prédictif de la menace émotionnelle sur le développement des symptômes du SPT. Il est possible que la signification émotive attribuée aux événements traumatiques soit à l'origine des réactions d'adaptation ou d'inadaptation aux événements traumatiques. Les études futures sur le sens donné aux événements traumatiques pourraient éclairer la prise d'une décision à ce sujet. ■

¹ Extrait de LAVACK-PAMBRUN, S. *The impact of traumatic events and posttraumatic stress disorder among correctional nurses*. Mémoire de maîtrise, Winnipeg, MB, Université du Manitoba, 2000.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ Wayne D. Corneil, Santé Canada, Ottawa, Ontario.

⁴ AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (3^e édition), Washington, DC, 1980.

⁵ FOA, E. B. et MEADOW, E. A. «Psychological treatments for posttraumatic stress disorder: A critical review», *Annual Reviews Psychology*, vol. 48, 1997, p. 449-480.

⁶ CARLSON, E. B. (dir.). *Trauma assessments: A clinician's guide*, New York, NY, The Guilford Press, 1997.

⁷ AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (4^e édition), Washington, DC, 1994.

⁸ DILMAN, D. A. (dir.). *Mail and telephone surveys: The total design method*, New York, NY, John Wiley & Sons, 1978.

⁹ WEISS, D. S. et MARMAR, C. R. «The impact of event scale-revised» dans *Assessing psychological trauma and PTSD*, p. 399-411, sous la direction de J. P. Wilson et T. M. Keane, New York, NY, Guilford Press, 1996.

¹⁰ DEROGATIS, L. R. et SPENCER, P. M. *The Brief Symptom Anxiety Inventory (BSI): Administration, scoring, and procedures manual*, Baltimore, MD, Johns Hopkins University, 1982.

¹¹ CULLEN, F. T., LINK, B. G., WOLFE, N. T. et FRANK, J. «The social dimensions of correctional officer stress», *Justice Quarterly*, vol. 2, 1985, p. 505-533.

¹² POWELL, P. *The prevalence of posttraumatic stress disorder among registered nurses working in Manitoba emergency and intensive care units: A replication study*. Thèse non publiée, Winnipeg, MB, Université du Manitoba, 1996.

¹³ HOROWITZ, M. J., WILNER, N. et ALVAREZ, W. «Impact of event scale: A measure of subjective stress», *Psychosomatic Medicine*, vol. 41, 1979, p. 209-218.

Accès aux publications

La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada publie régulièrement des rapports ainsi que des précis de recherche sur une variété de sujets ayant trait au domaine correctionnel.

Pour obtenir un exemplaire d'un rapport ou d'un précis de recherche spécifique, veuillez vous adresser au Centre d'information et de recherche au (613) 995-3975.

Vous pouvez également accéder aux publications de recherche par Internet au site Web du Service correctionnel du Canada :

<http://www.csc-scc.gc.ca>

Prédicteurs du stress professionnel chez les agents de correction

Mémoire de maîtrise, Carleton University¹
William Millson²

Directeur de thèse : David Robinson

Membres du jury : Mary Gick, Charles Gordon, Adelle Forth et Lise Paquette

Dès les années 1960, les chercheurs et les praticiens ont reconnu que le stress était une cause importante des problèmes physiques et psychologiques chez les travailleurs de diverses catégories professionnelles. Il a toutefois fallu attendre la fin des années 1970 pour que l'on accorde davantage d'attention au secteur des services sociaux. À peu près à la même époque, un nombre de plus en plus important d'études ont paru sur le stress que vivent les personnes qui travaillent dans le domaine correctionnel et, en particulier, les agents de correction. Comme certains chercheurs l'ont fait remarquer, ce phénomène a contribué à l'apparition d'un nouveau type de recherche dans lequel «... le gardien de prison était désormais un objet d'étude valable, voire à la mode.³»

Au cours des vingt dernières années, les études sur les causes du stress chez les agents de correction ont proliféré. On trouvera au Tableau 1 un résumé des sources de stress empiriquement constatées à ce jour chez les agents de correction. On classe généralement les conclusions dans cinq catégories au sein desquelles on dresse la liste des causes précises du stress. La recherche indique que les sources de stress sont vastes et laisse entendre que le stress s'explique passablement différemment d'une personne à l'autre.

Parmi les divers facteurs énumérés au Tableau 1, c'est la dangerosité (c.-à-d. les menaces à la sécurité personnelle) qui a été le plus souvent mentionnée dans la recherche sur les causes importantes de stress chez les agents de correction. Un autre domaine auquel on accorde de plus en plus d'attention est celui des facteurs organisationnels internes. Par exemple, des questions comme l'avancement professionnel ou la communication et la prise de décisions ont également été reconnues comme des causes importantes de stress chez les agents de correction.

Bien qu'il soit indéniable que les agents de correction éprouvent du stress au travail, on a relevé des lacunes dans les comptes rendus de recherches. Ainsi, la majorité des connaissances dans ce domaine proviennent de recherches menées à partir d'échantillons relativement petits prélevés dans un ou quelques milieux de travail seulement. En outre, la plupart des études n'examinent qu'un nombre limité de facteurs et font état de résultats plus descriptifs que corrélatifs ou prédictifs. Qui plus est, l'éventail limité de facteurs et d'analyses ont parfois produit des résultats incohérents.

Tableau 1

Causes du stress chez les agents de correction — Conclusions provenant des comptes rendus de recherches

Facteurs organisationnels externes	Facteurs organisationnels internes
<ul style="list-style-type: none">• Perception qu'a le public des agents de correction• Niveau salarial	<ul style="list-style-type: none">• Sous-dotation• Heures supplémentaires• Soutien de la gestion• Avancement professionnel• Communication et prise de décisions• Conflit de rôles et ambiguïté
Milieu de travail	Attitudes à l'égard du travail correctionnel
<ul style="list-style-type: none">• Dangerosité• Interactions entre les détenus• Ennui• Problèmes avec les collègues	<ul style="list-style-type: none">• Orientation correctionnelle• Satisfaction au travail
Facteurs démographiques	
<ul style="list-style-type: none">• Sexe• Niveau d'instruction• Expérience du service correctionnel	

La présente étude

Pour aller au-delà de certaines des limites de la recherche antérieure sur le stress des agents de correction, la présente étude examine l'influence de 27 facteurs distincts de stress professionnel, indiqués par les agents de correction eux-mêmes. L'un des points forts de la recherche actuelle tient au fait qu'il a été possible de vérifier si la plupart des divers facteurs mentionnés au Tableau 1 étaient des prédicteurs de stress. Il y a d'autres avantages aussi, comme la grande quantité d'agents de correction ($n = 1\ 358$) interrogés dans de nombreux établissements (46 établissements correctionnels fédéraux) et l'inclusion d'un grand nombre de facteurs organisationnels internes.

Les données de cette étude sont tirées d'une base de données qui a été établie grâce au sondage mené en 1996 auprès du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC). Le questionnaire comportait 18 sections et 43 échelles combinées et a été administré à une sélection aléatoire du personnel du SCC stratifiée par lieux de travail et par groupes professionnels. Un cabinet d'experts-conseils de l'extérieur a dirigé l'administration des questionnaires qui ont été remplis de façon volontaire et anonyme⁴.

Au total, 7 157 employés du SCC ont été choisis au hasard pour participer au sondage et, de ce nombre, 4 961 ont rempli un questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 69 %. De ce total, 2 815 agents de correction ont été choisis au hasard et 1 358 ont rempli les questionnaires. C'est donc dire que le taux de réponse a été de 48 % — un pourcentage légèrement plus élevé que dans le cas d'autres sondages d'envergure nationale menés auprès d'agents de correction.

Résultats

Les agents de correction travaillaient en moyenne depuis 12,5 ans pour le SCC et moins longtemps à leur établissement actuel (8,5 ans). Le pourcentage de ceux qui travaillaient dans des établissements à sécurité minimale était le plus faible (11,3 %) tandis qu'ils étaient dans une proportion de 52,8 % à travailler dans des établissements à sécurité moyenne et de 35,9 % dans des établissements à sécurité maximale. L'âge moyen était d'environ 40 ans; la majorité d'entre eux étaient des hommes (79,1 %) et légèrement moins de la moitié d'entre eux (46,1 %) détenaient un diplôme collégial ou universitaire.

Le Tableau 2 illustre les échelles utilisées dans l'étude pouvant servir de prédicteurs du stress professionnel. Celles-ci, en plus des variables démographiques liées à l'âge, au sexe, au niveau d'instruction et au nombre d'années de service, sont incluses dans les analyses globales. L'analyse de régression a été utilisée pour déterminer la relation qu'entretiennent ces variables avec le stress professionnel. Le gros avantage de cette façon de procéder, c'est que les 27 facteurs ont pu être simultanément pris en considération dans l'analyse.

Tableau 2

Échelles utilisées à titre de prédicteurs possibles du stress professionnel

Facteurs organisationnels externes	Facteurs organisationnels internes
<ul style="list-style-type: none"> • Davantage de comptes à rendre au public • Image publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes d'embauche concurrentielles • Communication au sein de l'organisme
Milieu de travail <ul style="list-style-type: none"> • Perceptions concernant la sécurité personnelle • Compréhension des méthodes de travail • Incidence du travail par quarts 	<ul style="list-style-type: none"> • Habilitation du personnel • Qualité de la supervision • Reconnaissance du travail accompli • Traitement équitable des employés • Évaluation du rendement • Gestion de carrière • Orientation stratégique
Attitudes à l'égard du travail correctionnel <ul style="list-style-type: none"> • Engagement face au SCC • Attitude favorable à l'égard des objectifs du SCC • Réadaptation • Empathie envers les délinquants • Optique punitive 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'égard du perfectionnement professionnel • Satisfaction par rapport à l'environnement physique • Sécurité d'emploi

Tableau 3

Facteurs prédictifs du stress professionnel par niveau de sécurité

Importance relative	Facteur	Variance*
1	Perceptions concernant la sécurité personnelle	0,24
2	Habilitation du personnel	0,05
3	Incidence du travail par quarts	0,02
4	Sécurité d'emploi	0,01
5	Compréhension des méthodes de travail	0,01
6	Gestion de carrière	< 0,01
7	Sexe	< 0,01
8	Nombre d'années de service au SCC	< 0,01
9	Niveau de sécurité de l'établissement	< 0,01

* La variance désigne la force du «pouvoir explicatif» de chaque facteur. On l'exprime généralement en termes de «variance prise en compte» et elle représente le pourcentage de stress professionnel expliqué par chaque facteur. La variance totale prise en compte par tous les facteurs calculés dans l'analyse de régression peut aller de 0,0 à 1,0 ou de 0 % à 100 %.

On a aussi pu «vérifier» tous les facteurs en même temps pour déterminer lesquels représentaient les meilleurs prédicteurs du stress professionnel, tel qu'illustré au Tableau 3.

Des 27 facteurs inclus dans l'analyse de régression, 9 ont été retenus à titre de prédicteurs statistiquement significatifs du stress professionnel. Le Tableau 3 montre l'importance relative de chaque facteur (p. ex., la variance prise en compte dans la prévision du stress professionnel). Conformément aux recherches antérieures, la perception qu'ont les agents de correction de leur sécurité personnelle ou de la dangerosité de leur travail s'est révélée être le facteur de détermination le plus important des sources de stress professionnel. L'habilitation du personnel (comme le pouvoir de changer des choses sur le lieu de travail, la capacité d'atteindre les objectifs de travail, etc.), un facteur qui, comme on l'a vu précédemment, retient davantage l'attention dans les comptes rendus de recherches récents, a aussi été perçue comme un prédicteur important du stress professionnel. D'autres facteurs, comme l'incidence du travail par quarts, la sécurité d'emploi et la compréhension des méthodes de travail, étaient moins importants quoique malgré tout significatifs, suivis de la gestion de carrière, du sexe, du nombre d'années de service et du niveau de sécurité de l'établissement.

Même s'il est clair que la dangerosité a été citée comme l'une des principales causes du stress professionnel, ce phénomène peut s'expliquer du fait qu'un grand nombre des répondants travaillaient dans des établissements à sécurité moyenne (52,8 %) ou maximale (35,9 %). Comme les établissements à sécurité élevée hébergent habituellement des délinquants plus dangereux et plus violents que les autres, cela accroît la perception de la dangerosité chez les agents de correction comparativement

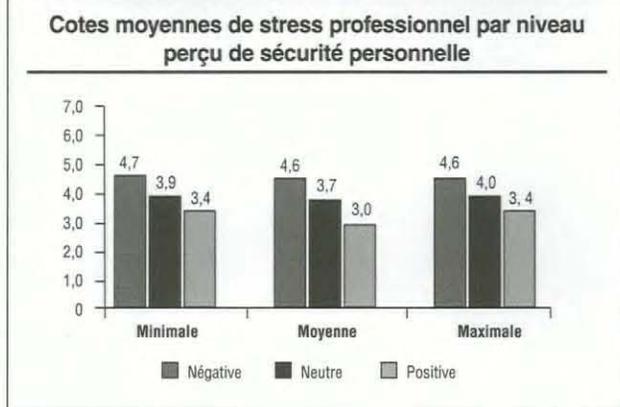
aux établissements d'un niveau de sécurité moindre. Il n'est donc pas surprenant que la dangerosité soit l'une des sources clés de stress mentionnées par les agents de correction.

Afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle le degré de danger perçu peut être un moindre facteur explicatif du stress professionnel dans les établissements à faible sécurité, des analyses plus détaillées ont été effectuées auprès des agents de correction travaillant dans des établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale. Pour faciliter les analyses, on a divisé en trois niveaux les cotes attribuées à la perception de la sécurité personnelle : négative, neutre et positive. Pour chaque niveau perçu de sécurité personnelle, on a calculé les cotes moyennes de stress professionnel. Le Graphique 1 illustre les résultats pour chaque niveau de sécurité d'établissement.

Les tendances au Graphique 1 étaient les mêmes pour les trois niveaux de sécurité : les cotes moyennes de stress professionnel étaient supérieures pour les agents de correction qui avaient une perception négative de leur sécurité personnelle (qui pensaient courir un risque élevé d'être attaqués) comparativement à ceux qui avaient une perception plus neutre ou plus positive de leur sécurité personnelle (qui avaient l'impression de courir peu de risque d'être attaqués). Ces résultats laissent entendre que la perception de la dangerosité joue un rôle important sur le plan du stress professionnel, peu importe le niveau de sécurité de l'établissement.

Compte tenu de ces résultats, il se peut fort bien que les causes du stress professionnel soient semblables pour les agents de correction d'un niveau de sécurité d'établissement à l'autre. Pour vérifier cette hypothèse et examiner l'influence des 27 facteurs sur le stress professionnel par niveau de sécurité, on a répété les analyses de régression applicables aux agents de correction travaillant dans les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale. Le Tableau 4 illustre les résultats.

Graphique 1



Les résultats des analyses de régression aboutissaient à la même conclusion en ce qui concerne le facteur le plus important : la perception concernant la sécurité personnelle était le meilleur prédicteur du stress professionnel au sein de chaque niveau de sécurité. Conformément aux résultats obtenus précédemment, les facteurs relatifs à l'organisation interne ont été mentionnés comme la deuxième source la plus importante du stress professionnel : l'habilitation du personnel pour les agents de correction des établissements à sécurité minimale et moyenne et la gestion de carrière pour ceux travaillant dans des établissements à sécurité maximale.

Conclusion

Cette étude a permis d'analyser plus à fond les prédicteurs du stress professionnel chez les agents de correction. Les résultats montrent que la façon dont on perçoit sa sécurité personnelle ou le niveau de danger auquel on est exposé est le meilleur prédicteur du stress professionnel pour l'ensemble de l'échantillon. Ce résultat est conforme à celui des recherches antérieures qui avaient montré que la dangerosité était l'un des déterminants les plus importants du stress chez les agents de correction.

Tableau 4

Importance relative	Sécurité minimale			Sécurité moyenne			Sécurité maximale		
	Facteur	Var.	Facteur	Var.	Facteur	Var.			
1	Perception concernant la sécurité personnelle	0,22	Perception concernant la sécurité personnelle	0,27	Perception concernant la sécurité personnelle	0,21			
2	Habilitation du personnel	0,09	Habilitation du personnel	0,05	Gestion de carrière	0,07			
3	Sécurité d'emploi	0,04	Sécurité d'emploi	0,02	Incidence du travail par quarts	0,03			
4	Âge	0,03	Compréhension des méthodes de travail	0,01	Sécurité d'emploi	0,02			
5	Compréhension des méthodes de travail	0,03	Évaluation du rendement	< 0,01	Empathie envers les délinquants	0,02			
6	Soutien à l'égard du perfectionnement professionnel	0,03	Incidence du travail par quarts	< 0,01	Reconnaissance du travail accompli	0,01			
7	Incidence du travail par quarts	0,03			Habilitation du personnel	0,01			
8	Image publique du SCC	0,02							

Il a été intéressant de constater que la perception de la sécurité personnelle était aussi le meilleur prédicteur du stress professionnel pour chaque niveau de sécurité d'établissement. Dans les établissements à faible sécurité, on aurait pu s'attendre à ce que ce soient des facteurs autres que la dangerosité qui soient surtout responsables du stress au travail. Toutefois, les résultats laissent entendre que la perception de la sécurité personnelle semble provoquer tout autant de stress dans un environnement à sécurité minimale que dans un environnement plus sûr et plus contrôlé. Même si les délinquants dans les établissements à sécurité minimale sont ceux qui risquent le moins de s'attaquer au personnel⁵, ces résultats sont conformes à ceux constatés par certains chercheurs⁶ qui affirment que le sentiment de danger découle moins des attaques réelles que du fait de savoir que l'on risque à tout moment, de façon imprévisible, d'être la victime d'un acte criminel.

L'étude a également mis en lumière l'importance croissante des facteurs organisationnels internes à titre

de prédicteurs additionnels du stress professionnel. Les résultats laissent entendre que ces aspects organisationnels du travail correctionnel influent grandement sur le stress vécu au travail. Comme l'ont découvert des études plus récentes, de hauts niveaux de stress ont été signalés par des agents de correction qui avaient l'impression de ne pas avoir suffisamment de «pouvoir» pour jouer efficacement leur rôle. La même chose s'avère pour les personnes qui rencontrent des obstacles dans leur cheminement de carrière.

Les résultats sont encourageants pour les décideurs du milieu correctionnel puisque les principaux facteurs contribuant au stress dont il a été fait mention sont modifiables et qu'il est possible de changer les pratiques de gestion en conséquence. La recherche à venir pourrait examiner comment prendre ces facteurs en compte en vue de réduire le stress professionnel et contribuer ainsi à rendre plus positive l'expérience de travail des agents de correction. ■

¹ Extrait de MILLSON, W. *Predictors of work stress among correctional officers*, mémoire de maîtrise, Ottawa, ON, Carleton University, 2000.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ CULLEN, F. T., LINK, B. G., WOLFE, N. T. et FRANK, J. «The social dimensions of correctional officer stress», *Justice Quarterly*, vol. 2, n° 4, 1985, p. 505-533.

⁴ Une description complète de la méthodologie et un exemplaire du questionnaire du sondage peuvent être obtenus auprès de l'auteur.

⁵ ROBINSON, D. et MIRABELLI, L. *Résumé des constatations du sondage national auprès des détenus réalisé en 1995 par le SCC*, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1996.

⁶ LOMBARDO, L. X. «Occupational stress in correction officers: Sources, coping strategies, and implications» dans *Corrections at the crossroads*, sous la direction de S. E. Zimmerman & H. D. Miller, Beverly Hills, CA, Sage Publications, 1981.

Évaluation du programme Vivre sans violence dans la famille

Mémoire rédigé dans le cadre d'un baccalauréat spécialisé, Carleton University¹

Nicole Allegri²

Conseillère principale : Joanna Pozzulo

Conseillère : Lynn Stewart³

L'étude consistait en une évaluation du programme Vivre sans violence dans la famille (VSVF), offert aux délinquants par le Service correctionnel du Canada (SCC). Dans le cadre de l'étude, nous avons évalué les attitudes de 121 participants avant et après leur participation au programme. Les travaux de recherche indiquent que des programmes éducatifs de courte durée peuvent contribuer à éliminer les attitudes qui favorisent le recours à la violence conjugale. On a constaté un changement important dans les attitudes des sujets après leur participation au programme. Ainsi, les délinquants qui avaient participé au programme ont mentionné qu'ils ressentaient une colère moins grande et adoptaient davantage le point de vue des femmes.

Au cours des 20 dernières années, diverses mesures ont été prises pour protéger les femmes contre la violence conjugale. Les maisons pour femmes battues, qui offrent une protection temporaire, et l'établissement d'un plan de traitement à long terme visant à modifier le comportement des hommes violents en sont deux exemples. Depuis la fin des années 1970, de nombreux programmes destinés aux hommes violents ont été mis en œuvre au Canada⁴. L'un d'eux, le programme VSVF, s'adresse aux délinquants sous responsabilité fédérale. Dans le cadre de la présente étude, nous examinons les comportements des participants envers les femmes, et ce, avant le programme (prétraitement) et après le programme (post-traitement).

Les estimations relatives à l'incidence de la violence conjugale varient considérablement. Par contre, une étude menée récemment au Canada révèle que 8 % des femmes qui étaient mariées ou vivaient en union de fait au cours des cinq années précédentes avaient été victimes de violence conjugale⁵. Une proportion élevée d'hommes qui purgent une peine dans un établissement fédéral mentionne avoir déjà usé de violence envers leur conjointe, ce que confirme un sondage mené auprès des détenus sous responsabilité fédérale à l'admission, qui révèle que 40 % d'entre eux ont déjà été violents envers leur partenaire⁶. La violence dans les relations intimes a des effets néfastes sur la victime et ses enfants et entraîne des coûts sociaux. Il est donc important d'offrir un programme aux délinquants qui ont des antécédents en matière de violence conjugale ou qui présentent un risque à cet égard, de manière à réduire le risque.

Le programme Vivre sans violence dans la famille

Le programme Vivre sans violence dans la famille⁷ (VSVF) du SCC comporte dix séances de sensibilisation s'adressant aux délinquants. Il vise précisément les délinquants qui ont déjà commis des actes de violence conjugale ou dont on estime qu'ils pourraient commettre de tels actes.

Les interventions proposées dans le cadre du programme sont fondées sur un modèle théorique féministe. Les modèles d'intervention sont établis en tenant compte des facteurs qui, selon les cliniciens, sont la cause de ce genre de violence. Selon le modèle féministe, les normes culturelles qui soutiennent la violence faite aux femmes sont un agent causal. Ainsi, la structure patriarcale des sociétés «valide» le droit qu'auraient les hommes d'exercer leur pouvoir et leur contrôle sur leur famille. Dans cette optique, les interventions définies visent à favoriser l'adoption d'une pensée féministe et la démystification du sentiment de légitimité qu'ont les hommes en ce qui concerne le contrôle, l'intimidation ou la violence conjugale.

Le programme VSVF vise à faire comprendre aux délinquants que la violence et la domination ne sont pas des comportements acceptables dans une relation de couple. On tente de sensibiliser les participants à ces problèmes et de les amener à changer leurs attitudes. On suppose que de tels changements entraîneront une réduction de la violence. Le programme comporte divers volets, par exemple, la définition de la violence familiale et des relations saines, l'examen des questions liées au pouvoir et au contrôle, l'établissement de solutions de rechange au contrôle abusif et les attentes relatives au rôle de l'homme et de la femme.

Méthodologie

L'évaluation portait sur un échantillon de 121 délinquants qui avaient participé au programme VSVF, soit en établissement, soit dans la collectivité. Les participants étaient âgés en moyenne de 36,8 ans, 59 % d'entre eux étaient de race blanche, 22 % étaient Autochtones, 14 % étaient de race noire et le reste était d'une autre origine ethnique. Aucun groupe témoin n'a été utilisé dans le cadre de l'étude. Pour être admissible au programme, le délinquant doit déjà avoir commis des actes de violence conjugale ou présenter des risques de comportement violent.

Nous avons évalué le programme VSVF au moyen de quatre instruments d'évaluation des attitudes et des comportements : la *Attitudes Toward Women Scale* (ATWS)⁸, la *Hostility Toward Women Scale* (HTWS)⁹, le Répertoire multidimensionnel de la colère (RMC)¹⁰ et une version modifiée de la *Conflict Tactics Scale* (CTS)¹¹. Les données ont été recueillies avant le programme et après son achèvement. Les quatre instruments utilisés étaient les suivants :

Instruments d'évaluation

Attitudes Toward Women Scale : version abrégée

Ce questionnaire permet d'évaluer les attentes du délinquant à l'égard des rôles de l'homme et de la femme. Les réponses, classées selon une échelle de Likert de quatre points, allaient de «tout à fait d'accord» à «pas du tout d'accord». Le questionnaire comportait des énoncés sur les droits et les rôles des femmes dans le contexte des activités professionnelles, éducatives et intellectuelles, sur le comportement à adopter et les règles à respecter dans les fréquentations, sur le comportement sexuel et sur les relations conjugales.

Hostility Toward Women Scale

Cette échelle permet d'évaluer les sentiments d'hostilité exprimés par le participant à l'endroit des femmes. Cet instrument, qui comporte 30 questions de type vrai ou faux, ne permet pas toutefois, contrairement à ce qu'on pourrait croire, de déterminer les comportements d'agressivité/d'hostilité à l'endroit des femmes. Il sert uniquement à faire ressortir l'hostilité en général.

Répertoire multidimensionnel de la colère

Ce Répertoire vise à évaluer la fréquence, la durée, l'importance, le mode d'expression, l'attitude hostile, ainsi que la gamme des situations propres à déclencher la colère. Le répertoire renferme 38 questions relatives à la colère. Les réponses, classées selon une échelle de Likert de quatre points, vont de «tout à fait faux» à «tout à fait vrai». À partir des réponses, on obtient une note globale et cinq sous-totaux; seule la note globale relative à la colère a été utilisée pour notre étude.

Conflict Tactics Scale (version révisée)

Cet instrument a permis d'évaluer la mesure dans laquelle les participants déclaraient avoir eu un comportement violent au cours des douze mois précédents. Les

comportements violents comprenaient les suivants : menacer de frapper quelqu'un ou de lancer un objet en sa direction, pousser/bousculer, empoigner quelqu'un.

Résultats

Pour chacun des quatre instruments utilisés, nous avons additionné la note totale des participants, puis nous avons utilisé un test t bilatéral sur échantillons appariés pour comparer les notes globales avant et après le programme. Lorsque nous comparons les résultats pré et post-traitement, nous constatons qu'il existe des écarts considérables en ce qui concerne les attitudes féministes (ATWS). Les niveaux de colère mentionnés par les participants après le programme varient considérablement, comme l'indique le RMC. Par ailleurs, les résultats obtenus au moyen des échelles HTWS et CTS ne sont pas significatifs (voir le Tableau 1).

Analyse

Le programme VSVF est basé sur un cadre féministe où l'on considère que la violence faite aux femmes est le produit d'une société patriarcale qui crée et maintient un modèle de domination masculine. Les interventions proposées à partir de cette prémisse sensibilisent les hommes à des principes d'égalité des sexes et les encouragent à rejeter les principes patriarcaux. On suppose que, si l'on amène les délinquants à adopter des perspectives féministes, on réduira le risque qu'ils commettent à nouveau des actes violents. Les résultats obtenus indiquent que le programme a permis de modifier les attitudes des participants et que ces derniers avaient adopté des attitudes davantage féministes.

Nous avons également noté une amélioration au chapitre de la colère exprimée, comme l'indiquent les résultats du RMC. Un des objectifs du programme VSVF consiste à sensibiliser davantage les participants à leurs comportements et aux signes précurseurs de la violence et aux façons d'exprimer sa colère et son besoin de contrôle de manière constructive et non violente. La réduction des niveaux de colère mentionnés par les participants après le programme donne à entendre que les délinquants ont appris à maîtriser leur colère. Une des séances du programme porte d'ailleurs sur la capacité de prendre du recul dans des situations pouvant donner lieu à des comportements violents. On explique aux délinquants

Tableau 1

Résultats obtenus avant et après l'intervention, par instrument d'évaluation

	M	N	ET	t	Signification (bilatérale)
ATWS, résultats avant l'intervention	81,36	121	8,38	-5,67	0,001
ATWS, résultats après l'intervention	85,09	121	9,06		
HTWS, résultats avant l'intervention	7,88	121	5,59	1,05	0,30 (n.s.)
HTWS, résultats après l'intervention	7,34	121	4,97		
RMC, résultats avant l'intervention	91,88	121	19,50	2,55	0,012
RMC, résultats après l'intervention	86,96	121	20,74		
CTS, résultats avant l'intervention	3,72	103	4,93	-0,13	0,90 (n.s.)
CTS, résultats après l'intervention	3,81	103	4,76		

que, lorsqu'ils ont une confrontation avec leur partenaire et qu'ils sont en colère, il est préférable de prendre une pause et de reprendre la discussion lorsqu'ils ont retrouvé leur calme.

Les résultats obtenus au moyen de l'HTWS ne sont pas significatifs. L'auteur a plutôt constaté que son échelle était surtout utile pour mesurer le niveau d'hostilité en général, et non l'hostilité à l'égard des femmes, comme le nom de l'instrument l'indique.

Les résultats de la CTS ne sont pas statistiquement significatifs; en effet, selon les données recueillies, les niveaux de violence pré et post-traitement sont les mêmes. Il convient toutefois de mentionner que les déclarations de violence faites par les délinquants étaient plus nombreuses après la participation au programme. Le programme a été exécuté sur une période de deux semaines et un grand nombre des délinquants qui y ont participé étaient en incarcération. Ces délinquants n'avaient donc pas eu l'occasion d'utiliser de violence envers leur conjointe avant et après le programme. Nous estimons donc que l'augmentation peut être le fait d'une plus grande sensibilisation aux comportements violents. Pendant le programme, les délinquants ont appris à reconnaître divers comportements violents qu'ils considéraient peut-être comme des comportements normaux avant leur participation au programme.

Contraintes et recommandations

Notre étude ne portait que sur les changements observés au sein du groupe d'individus ayant participé au programme; aucun groupe témoin n'a été évalué. Dans de telles conditions, il est difficile de déterminer si le changement d'attitude des participants est directement attribuable à leur participation au programme.

Les instruments d'évaluation utilisés n'ont pas permis de mesurer précisément la violence envers les femmes. L'étude a permis de constater que les agresseurs avaient des profils qui favorisaient la violence envers les femmes, mais qu'ils n'adoptaient pas, de manière générale, des attitudes anti-féministes relativement aux femmes et aux rôles des hommes et des femmes¹². La documentation existante donne à entendre que la

violence n'est pas directement associée à l'adoption de valeurs patriarcales. La violence conjugale est davantage liée au désir qu'ont certains hommes de s'imposer comme chef de famille en recourant à la violence.

Par ailleurs, les instruments d'évaluation utilisés n'ont pas permis de mesurer la gestion des impressions ou le refus de reconnaître son propre comportement. Ainsi, les délinquants qui font des déclarations volontaires peuvent mentir pour bien paraître. Compte tenu du fait que, dans le cadre du programme VSVF, on ne recueille que des déclarations volontaires qui ne sont pas validées par des données collatérales, il aurait été utile d'utiliser un indice de valeur sociale pour évaluer le biais dans les réponses.

En dernière analyse, le programme VSVF vise à favoriser un changement d'attitude dans le but de réduire l'incidence de la violence conjugale. Pour déterminer si cet objectif est atteint, on pourrait faire une étude sur le taux de récidive. Il serait alors possible de savoir s'il existe un lien entre les changements de comportement attribuables au programme et le taux de récidive.

Lorsqu'on a créé le programme VSVF en 1992, la théorie féministe était l'une des principales théories sur lesquelles étaient fondés les programmes de lutte contre la violence conjugale. On estimait alors que ce programme de sensibilisation serait efficace dans le cas des délinquants à faible risque. Les études menées depuis indiquent toutefois qu'il pourrait être plus utile de faire appel à des programmes fondés sur un modèle cognitiviste pour cibler les modes de pensée et les comportements des délinquants. Lorsqu'ils sont exécutés en milieu carcéral, ces programmes servent non seulement à sensibiliser les délinquants à la violence conjugale, mais aussi à leur expliquer ce qu'ils peuvent faire pour éviter les comportements antisociaux et à leur apprendre à reconnaître les situations présentant des risques élevés.

En conclusion, nous estimons que le programme a été efficace pour ce qui est de son objectif principal, à savoir favoriser un changement d'attitude chez les participants en faveur du modèle féministe. Le fait que les délinquants déclarent ressentir une moins grande colère après leur participation au programme est un autre élément positif. ■

¹ Extrait de ALLEGRI, N. *Evaluation of the Living without Family Violence Program*, Ottawa, ON, Carleton University, 2000.

² 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

³ Service correctionnel du Canada.

⁴ MYERS, S. K. *Sommaire des projets de recherche et développement entrepris par les Affaires correctionnelles en matière de violence conjugale*, Ottawa, ON, Ministère du Solliciteur général du Canada, 1996.

⁵ STATISTIQUE CANADA. «Violence familiale», *Le Quotidien*, 25 juillet 2000, Ottawa, ON.

⁶ KROPP, P. R. *Research related to the use of the SARA*. Présentation faite au groupe de travail du Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1998. Voir aussi ROBINSON, D. & TAYLOR, J. *La violence familiale chez les délinquants sous responsabilité fédérale : Étude fondée sur l'examen des dossiers*, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1995.

⁷ SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Living Without [Family] Violence: A component of the Living Skills Program within the Correctional*

Service of Canada. Original rédigé par James F. Hickling Management Consultants Ltd., Ottawa, ON, 1992.

⁸ SPENCE, J. T., HELREICH, R. et STRAPP, J. *A short version of the Attitudes Toward Women Scale*, Princeton, NJ, Educational Testing Service (ETS) Test Collection Library (ETS Document Tracking No. TC007199), 1972

⁹ CHECK, J. V. P. *The Hostility Toward Women Scale*, thèse de doctorat inédite, Winnipeg, MB, Université du Manitoba, 1984.

¹⁰ SIEGEL, J. M. «The Multidimensional Anger Inventory», *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 51, n° 1, 1986, p. 191-200.

¹¹ STRAUS M. A. «Measuring intramarital conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) Scales», *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, 1979, p. 75-88.

¹² SUGARMAN, D. B. et FRANKEL, S. L. «Patriarchal ideology and wife-assault: A meta-analytic review», *Journal of Family Violence*, vol. 11, n° 1, 1996, p. 13-40.

Victimisation sexuelle et délinquance sexuelle : Syndrome du vampire ou de Pinocchio ?

Michel St-Yves et Bruno Pellerin¹

Centre régional de réception (Québec), Service correctionnel du Canada

Avez-vous été abusé sexuellement durant votre enfance ? Voilà l'incontournable question à laquelle font face tous les délinquants qui sont accusés ou qui ont été condamnés pour un crime sexuel. Une analyse rétrospective du phénomène de la victimisation sexuelle montre qu'une proportion variant entre 30 et 60 % des délinquants sexuels répondent à cette question par l'affirmative². Surtout les pédophiles. Que signifie une telle réponse ?

On explique souvent la délinquance sexuelle comme étant la conséquence d'une victimisation sexuelle antérieure. Cette perception de «cause à effet» est d'ailleurs renforcée par plusieurs auteurs qui mentionnent que la présence d'un traumatisme sexuel non résolu (expérience sexuelle déviante en bas âge) joue un rôle important dans le développement et le maintien des comportements sexuels déviants³. Certains soulignent même que les infractions sexuelles sont souvent une reproduction des abus sexuels vécus⁴. C'est le syndrome du vampire⁵. D'autres chercheurs mettent en doute l'hypothèse du cycle de l'abus, communément appelé la théorie de l'abusé-abuseur⁶. Certains vont même jusqu'à douter du taux réel de victimisation sexuelle chez les délinquants sexuels. On parle alors de «pseudo-victimisation» et de «survictimisation»⁷. En effet, certains délinquants sexuels se victimiseraient, parfois faussement, dans le but d'expliquer ou d'excuser leurs actes délictueux. Nous ignorons l'ampleur de ce phénomène, mais une étude américaine a révélé qu'après avoir été informés qu'ils devaient se soumettre au test du polygraphe, le taux de victimisation sexuelle rapporté par ces délinquants a chuté de 67 % à 29 %⁸.

La plupart des études portant sur la victimisation sexuelle et sur la délinquance sexuelle sont basées uniquement sur l'auto-révélation et réalisées auprès d'individus judiciairisés. Il est donc plausible de croire que certains individus accentuent et transforment certains événements traumatiques qu'ils ont vécus de façon à les adapter à leur réalité actuelle, et même qu'ils inventent des scénarios de victimisation sexuelle pour se déresponsabiliser face à leur délit. C'est ce que nous appelons le syndrome de Pinocchio.

Nous avons récemment réalisé une étude pour vérifier si des traces de victimisation sexuelle étaient présentes dans le scénario délictuel des délinquants sexuels qui déclaraient avoir été abusés sexuellement dans le passé⁹. Une étude de ce genre avait déjà été réalisée mais le nombre de variables et de sujets étaient limités. Étonnamment, cette étude avait révélé que la majorité des sujets rapportaient avoir été abusés sexuellement par une

personne de sexe féminin et leurs victimes étaient aussi de sexe féminin¹⁰. Contrairement à cette étude, nous n'avons trouvé aucun lien entre le sexe de l'agresseur (contexte de victimisation) et celui de la victime (contexte délictuel). En fait, 85,7 % des sujets rapportaient avoir été agressés par un homme et 83,3 % des sujets avaient agressé des personnes de sexe féminin. De plus, nos résultats montrent que le type de lien (intrafamilial immédiat ou étendu, extrafamilial connu ou inconnu) que le sujet avait avec son agresseur (contexte de victimisation) n'influence pas le type de lien que le sujet, comme agresseur, recherchera chez sa victime. Que le sujet ait été abusé sexuellement par son père, par un membre de la famille étendue, par une personne connue ou inconnue, cela ne permet aucunement de prédire qu'il fera une victime dans un contexte semblable. Néanmoins, nous avons observé que les sujets qui ont été agressés sexuellement seulement avant l'âge de 12 ans étaient plus enclins à avoir agressé une personne d'âge prépubère (moins de 12 ans). Soulignons toutefois que ce ne sont pas tous les pédophiles qui ont été abusés avant la puberté. D'ailleurs, notre échantillon de recherche montre que parmi les sujets qui déclarent avoir été abusés sexuellement uniquement avant la puberté, seulement 57,1 % ont abusé d'un enfant prépubère. De plus, le tiers (36,5 %) des violeurs (agresseurs de femmes) déclare aussi avoir été abusé uniquement avant l'âge de 12 ans. Ce qui montre que l'âge de la victimisation sexuelle n'est pas un bon prédicteur de la pédophilie. Cela n'écarte pas la possibilité que certains individus aient pu faire de fausses allégations d'abus sexuels pour excuser leur geste ou donner un sens à leur infraction. Or, selon une telle hypothèse, les agresseurs sexuels qui se victimisent faussement ont peut-être plus tendance à dire qu'ils ont vécu des abus sexuels à un âge semblable à celui de leur victime pour ajouter de la crédibilité à leur témoignage. C'est d'ailleurs chez les agresseurs d'enfants que l'on retrouve le plus haut taux de victimisation sexuelle¹¹. Il est intéressant de noter qu'une relation significative fut également observée entre le nombre d'agresseurs rapporté par nos sujets et le nombre de victimes qu'ils ont fait. Ceux qui rapportaient avoir été abusés par plus d'un individu étaient ceux qui avaient fait le plus de victimes. Une telle observation renforce l'hypothèse d'une «survictimisation» ou d'une «pseudo-victimisation».

Plusieurs études portant sur la victimisation sexuelle montrent qu'il existe des différences notables entre les délinquants sexuels victimisés et les non victimisés. Non seulement les délinquants sexuels victimisés

présenteraient une plus grande déviance sexuelle que les non victimisés, mais ils seraient également issus de milieux familiaux plus perturbés¹².

Nous avons réalisé une autre étude pour vérifier si les délinquants sexuels qui déclarent avoir été abusés sexuellement dans le passé (presque 50 % de notre clientèle) sont si différents des délinquants sexuels qui ne déclarent aucune victimisation sexuelle¹³. Nous avons comparé ces individus selon leurs antécédents personnels (troubles du comportement et antécédents judiciaires) et familiaux, et selon leur développement sexuel. Les résultats obtenus montrent que les sujets qui déclarent une victimisation sexuelle se victimisent également dans plusieurs autres sphères de leur vie. Ils sont plus nombreux à avoir été exposés à des modèles inadéquats (violence et toxicomanie), à avoir manifesté certains troubles du comportement avant l'âge de 18 ans (introversion et isolement social) et à avoir perpétré des infractions sexuelles (juvéniles et adultes). Ces sujets ont également connu leurs premières expériences sexuelles (masturbations et contacts consensuels) plus précocement et se considèrent moins compétents sur le plan sexuel que les non victimisés. Par contre, les résultats montrent qu'il n'y a pas que la victimisation sexuelle qui a une influence sur le développement personnel et sexuel. L'exposition à la violence, à la promiscuité sexuelle ou à la toxicomanie durant la jeunesse sont d'autres facteurs importants, voire plus importants, qui influencent le développement personnel et sexuel. Quant aux troubles du comportement observés chez les sujets victimisés, ils étaient habituellement présents avant même que ceux-ci soient abusés sexuellement. De plus, nous n'avons trouvé aucune différence significative entre les sujets victimisés et les non victimisés lors d'un examen des préférences sexuelles (pléthysmographie pénienne). Ainsi, on peut se demander si les sujets qui rapportent

une victimisation sexuelle ne seraient pas devenus délinquants sexuels même s'ils n'avaient pas été victimes d'abus sexuel durant leur jeunesse. C'est d'ailleurs ce qui semble s'être produit pour près de la moitié (49.3 %) des sujets de cette étude.

Les résultats de ces études nous amènent donc à remettre en question l'importance que l'on accorde au rôle de la victimisation sexuelle dans le développement de la délinquance sexuelle. De plus, tel que mentionné précédemment, ces études sont habituellement basées uniquement sur l'auto-révélation. Il est donc possible que certains sujets inventent des scénarios de victimisation sexuelle, «syndrome de Pinocchio», ou encore qu'ils accentuent et transforment certains événements traumatiques qu'ils ont vécus pour excuser ou justifier leur infraction. Peu importe que les allégations d'abus sexuels soient fondées ou non, la victimisation sexuelle n'est pas le seul facteur qui peut avoir une incidence négative sur le développement affectif, social et sexuel d'une personne. Le «syndrome du vampire» ne permet pas d'expliquer le pourcentage élevé (environ 50 %) d'individus qui rapportent ne pas avoir été agressés sexuellement durant leur enfance et qui ont tout de même commis des délits sexuels. À l'inverse, de nombreux individus ont été victimes d'abus sexuels durant leur enfance ou leur adolescence et n'ont jamais reproduit ce genre de comportement. Ce qui montre que plusieurs autres facteurs influencent la manifestation de comportements sexuels déviants. D'où la pertinence de réaliser d'autres études comparatives, notamment auprès des agresseurs sexuels qui ne rapportent aucune victimisation sexuelle et des individus non criminalisés qui ont été victimes d'abus sexuel, pour identifier d'autres facteurs, personnels et environnementaux, liés au développement et à la persistance de la délinquance sexuelle. ■

¹ 246 Montée Gagnon, Ste-Anne des Plaines, Québec, J0N 1H0.

² HANSON, R. K. et SLATER, S. «Sexual victimization in the history of child sexual abusers: A review», *Annals of Sex Research*, vol. 1, 1988, p. 485-499. Voir ROMANO, E. et DE LUCA, R. V. «Characteristics of perpetrators with histories of sexual abuse», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 40, 1996, p. 147-156; SEGHRON, T. K., PRENTKY, R. A. et BOUCHER, R. «Childhood sexual abuse in the lives of sexually aggressive offenders», *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 26, 1987, p. 262-267. Voir également TINGLE, D., BARNARD, G. W., ROBBINS, L., NEWMAN, G. et HUTCHINSON, D. «Childhood and adolescent characteristics of pedophiles and rapists», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 9, 1986, p. 103-116.

³ GROTH, A. N. «Sexual trauma in the life of rapists and child molesters», *Victimology*, vol. 4, 1979, p. 10-16. Voir également FREEMAN-LONGO, R. E. «The impact of sexual victimization on males», *Child Abuse and Neglect*, vol. 10, 1986, p. 411-414.

⁴ FREEMAN-LONGO, 1986.

⁵ WORLING, J. R. «Sexual abuse histories of adolescent male sex offenders: Differences on the basis of the age and gender of their victims», *Journal of Abnormal Psychology*. Vol. 104, n° 4, 1995, p. 610-613.

⁶ LANGEVIN, R., WRIGHT, P. et HANDY, L. «Characteristics of sex offenders who were sexually victimized as children», *Annals of Sex Research*, vol. 2, 1989, p. 227-253.

⁷ HILTON, N. Z. «Childhood sexual victimization and lack of empathy in child molesters: Explanation or excuse?», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 37, n° 4, 1993, p. 287-296.

⁸ HINDMAN, J. «Research disputes assumptions about child molesters», *NDAA Bulletin*, vol. 7, 1988, p. 1-3.

⁹ ST-YVES, M. et PELLERIN, B. «Victimisation sexuelle et scénario délictuel chez les délinquants sexuels», *Revue Internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 52, n° 2, 1999, p. 179-189.

¹⁰ ROMANO, E. et DE LUCA, R. V. «Exploring the relationship between childhood sexual abuse and adult sexual perpetration», *Journal of Family Violence*, vol. 12, n° 1, 1997, p. 85-98.

¹¹ ROMANO et DE LUCA, 1996. Voir également HANSON et SLATER, 1988 et SEGHRON, PRENTKY et BOUCHER, 1987 ainsi que TINGLE, BARNARD, ROBBINS, NEWMAN et HUTCHISON, 1986.

¹² LANGEVIN, WRIGHT et HANDY, 1989.

¹³ ST-YVES, M., PELLERIN, B. et GUAY, J.-P. *Is sexual childhood abuse an etiologic factor in sexual aggressors?* Paper presented at the Annual ATSA Conference, Orlando, FL, 1999.

